

PUBLICATIONS
DU CENTRE DE RECHERCHE BRETONNE ET CELTIQUE
de la
FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DE BREST
Volume I

FRANÇOIS FALC'HUN

avec la collaboration de
BERNARD TANGUY

LES NOMS DE LIEUX CELTIQUES

DEUXIÈME SÉRIE

**PROBLÈMES DE DOCTRINE ET DE MÉTHODE
NOMS DE HAUTEURS**



ÉDITIONS ARMORICAINES - RENNES

LES NOMS DE LIEUX

CELTIQUES

Deuxième série

OUVRAGES DU MEME AUTEUR

Le système consonantique du breton, avec une étude comparative de phonétique expérimentale (1951). 194 pages. Librairie universitaire, 5, rue Motte-Fablet, Rennes. 5 F.

Histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique. Prix Volney de l'Institut (1954). Edition revue et augmentée, aux Presses Universitaires de France (1963). I Texte (374 pages), II Cartes (64 pages). 22 F.

Avec la collaboration de Bernard Tanguy :

Les Noms de Lieux Celtiques. Première série, *Vallées et Plaines*, 144 pages dont 22 de cartes en deux couleurs. Editions armoricaines, 26, rue de Fougères. 35 - Rennes. 15 Francs.

PUBLICATIONS
DU CENTRE DE RECHERCHE BRETONNE ET CELTIQUE
de la
FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DE BREST
Volume I

FRANÇOIS FALC'HUN

avec la collaboration de
BERNARD TANGUY

LES NOMS DE LIEUX CELTIQUES

DEUXIÈME SÉRIE

PROBLÈMES DE DOCTRINE ET DE MÉTHODE
NOMS DE HAUTEURS



ÉDITIONS ARMORICAINES - RENNES

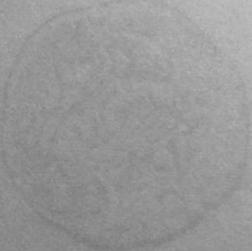
FRANÇOIS FALCHUN

YVES TROGNY

LES NOMS DE LIEUX CÉLTQUES

DEUXIÈME VOLUME

PROBLEMES DE PROBLEME ET DE METHODE
NOMS DE HAUTEURS



RENNES

Editions armoricaines
26, rue de Fougères, 26
1970

AVANT-PROPOS

Ce deuxième volume sur les noms de lieux celtiques devait, selon le projet initial, être consacré aux noms de la hauteur, collines et montagnes. Deux racines toponymiques, dont l'une particulièrement bien représentée en France sous diverses variantes phonétiques et morphologiques, avaient déjà fourni la matière d'une rédaction presque aussi étendue que le premier volume, lorsque l'ordre des priorités dans mes préoccupations fut modifié par les événements de mai 1968. Quand, au bout d'un an, je voulus reprendre ma rédaction, une décantation s'était produite, qui me faisait mieux voir l'importance des problèmes de doctrine et de méthode.

Ce changement était en grande partie le fruit de contacts avec d'autres toponymistes en des congrès nationaux ou internationaux. Tous n'avaient pu prendre connaissance des nouvelles orientations de recherche éparses les unes dans *l'Histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique* (1963), ou dans un article de la *Revue de linguistique romane* (1966, p. 324-343), et les autres dans la première série des *Noms de lieux celtiques* (1966). Il en résultait que chaque communication s'inspirant de ces orientations devait les rappeler brièvement, trop brièvement pour convaincre chacun de ceux pour qui elles constituaient une nouveauté.

Le présent volume a voulu tirer la conclusion de cette

expérience. Reprenant les arguments jugés les plus valables parmi ceux déjà présentés, en ajoutant de nouveaux, il expose aussi clairement qu'il a été possible les justifications essentielles d'une nouvelle orientation de la recherche toponymique dans le domaine celtique. Il en est résulté deux longs chapitres remplis de citations, consacrés à l'histoire de la recherche toponymique, et à l'examen critique des théories de deux grands pionniers, Joseph Loth et Henri d'Arbois de Jubainville. En remontant assez haut vers les sources de leurs théories, on n'est pas peu surpris de découvrir chez d'Arbois de Jubainville, par l'intermédiaire du Belge Henri de Laveleye, l'influence des controverses autour des théories de Jean-Jacques Rousseau, et chez Joseph Loth, par l'intermédiaire de son compatriote Aurélien de Courson, l'influence des théories d'un auteur moins célèbre, le Genevois Sismondi. Si certaines voies frayées par Joseph Loth et d'Arbois de Jubainville se sont révélées finalement décevantes, sans doute est-ce parce qu'ils ont eux-mêmes fait confiance à des guides peu sûrs.

La nouveauté de ce volume sera d'avoir essayé de montrer de quelle manière, à quel point du cheminement de leurs recherches, ces deux auteurs ont dévié de la direction la plus prometteuse pour s'orienter vers des champs moins fertiles ou vers des impasses. Toutefois, ce n'est pas d'une critique préalable de leurs théories qu'est née l'orientation nouvelle. Après avoir étudié l'histoire de la langue bretonne, puis certains problèmes toponymiques, d'après une information plus variée que celle dont ils disposaient il y a quatre-vingts ans, j'ai dû constater des divergences irréductibles entre mes conclusions et les leurs. Pareille situation me plongea dans l'embarras. J'en suis sorti en étudiant leur cheminement intellectuel dans l'élaboration et la défense de leurs théories. Plus que les interprétations toponymiques nouvelles les plus séduisantes, une telle enquête pourra sans doute éclairer les historiens et les linguistes sur le bien-fondé de certaines doctrines régnautes, dont la

genèse, telle qu'elle est ici retracée, devait être ignorée de la plupart de ceux qui leur faisaient confiance.

Longtemps je fus de ceux-là. L'impossibilité de faire cadrer tous les faits avec ces doctrines m'a finalement décidé à faire part de mes doutes croissants sur leur valeur, et à indiquer les voies nouvelles par où je cherchais une solution plus satisfaisante aux problèmes en cause.

Seul le chapitre I du présent volume, sur l'influence des théories de Jean-Jacques Rousseau dans l'essor de la toponymie, apporte des données entièrement nouvelles par rapport à mes publications antérieures. Le chapitre II, *langue bretonne et langue gauloise*, complète sur des points importants un article, *la doctrine de Joseph Loth sur les origines de la langue bretonne*, paru dans la *Revue de linguistique romane* (1966), et faisant partie d'un volume d'hommage à Monseigneur Gardette. Les six chapitres suivants, de III à VIII, rééditent des communications à des congrès divers, ou des articles repris de volumes d'hommage à des linguistes. Ils sont d'importance inégale, et, malgré des coupures, toutes les redites n'ont pu y être évitées. Puisse le public partager l'opinion de ce juge bienveillant qui, après avoir lu le volume en épreuves, assurait que ces répétitions l'avaient aidé à mieux saisir l'esprit général de la nouvelle méthode de recherche proposée.

Une seule des communications à un congrès de toponymie, reproduite au chapitre IV, était accompagnée de cartes (cf. p. 106). Il a paru préférable de regrouper dans un chapitre final, essentiellement composé de cartes, l'illustration des chapitres I, II, III, V et VI. L'impression en deux couleurs étant onéreuse, on a préféré, cette fois, se contenter de cartes en noir. Dans ce chapitre IX on trouvera, outre une carte relative à l'émigration bretonne, une sorte de synthèse visuelle des idées nouvelles développées au cours de l'ouvrage, en s'appuyant sur les racines toponymiques *froud* « torrent », *blaen* « sommet », et *cnoc-cnec* ou *croc-crec* « éminence ».

Certaines recensions de mes publications antérieures ont souligné le caractère passionné, ou la coloration politique, de quelques-unes des critiques qui leur furent adressées. On trouvera dans plus d'un paragraphe des chapitres II, VII et VIII des faits qui aideront à comprendre cette situation. Une recherche s'éclaire aussi par le climat où elle se développe. Vouloir ignorer ce climat ne serait pas faire preuve d'objectivité.

L'expérience acquise depuis cinq ans me pousse à modifier sérieusement le programme de recherches d'abord prévu. Il m'est apparu dangereux, à la longue, de trop creuser autour d'une seule racine toponymique avant d'avoir dressé le répertoire sommaire des racines à étudier, et groupé autour de chacune ce qui semble s'y rattacher à première vue. A vouloir faire sur chaque racine un travail exhaustif avant de passer à la suivante, on court le risque d'y rattacher à tort un toponyme qui trouvera plus tard, et ailleurs, une parenté plus satisfaisante, comme une pièce de puzzle gardée en réserve s'insère enfin d'elle-même à sa vraie place.

La troisième série de *Noms de lieux celtiques* pourrait donc être consacrée à ce répertoire général, où chaque racine ne serait entourée que des dérivés et composés les plus manifestement apparentés. L'avantage serait de mettre plus tôt les chercheurs locaux en mesure d'explorer eux-mêmes le vieux fonds celtique de la toponymie française, à l'aide des formes anciennes et d'enquêtes sur place plus à leur portée qu'à celle de chercheurs d'une Université lointaine.

Cette modification de programme a été suggérée par des trouvailles jaillies au hasard des rencontres, et dont la succession défiait tout ordre logique, comme on le verra (p. 90-94) par les faits qui m'ont amené à proposer une étymologie nouvelle de *fredon* et *fredaine*.

Les rencontres suggestives peuvent survenir aussi bien dans les livres que sur le terrain. En 1966 (cf. *Les noms de*

lieux celtiques, I, p. 43) j'avais rattaché Glatens et Glatigny à un nom gaélique, *gleanntan* « petite vallée ». Je crois aujourd'hui plus indiqué d'y voir un nom d'arbre, le chêne vert, *glastan* ou *glasten*, dont les singulatifs *glastannen* et *glastennen* sont attestés en gallois. Mais le fascicule XXII du Dictionnaire de l'Université de Galles (*Geiriadur Prifysgol Cymru*), qui nous apporte cette précision, n'a paru qu'en 1968. Avec ce nouveau sens, Glatens et Glatigny peuvent s'accommoder d'une plus grande variété de sites. Cette correction n'est pas la seule que j'apporterais aujourd'hui à ce premier volume.

Un plus grand effort a été fait dans le présent volume pour la recherche des formes anciennes des toponymes. C'est là le fruit spécial de la collaboration de M. Bernard Tanguy, qui s'est avérée de plus en plus précieuse en d'autres domaines encore : la recherche des sources bibliographiques concernant les théories de Joseph Loth et de d'Arbois de Jubainville, la localisation des toponymes sur les cartes les plus détaillées, le dessin des sites pour l'illustration du volume (avec l'aide occasionnelle de Madame B. Tanguy), la confection des index, etc... Le chapitre IX en particulier révélera l'importance et l'étendue de ses recherches pour dénicher dans les cartes des toponymes à valeur descriptives vérifiable sur place.

Je remercie le Centre de Recherche Bretonne et Celtique de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Brest d'avoir bien voulu inaugurer par ce volume la collection de ses publications. Que mes lecteurs m'excusent d'attirer leur attention sur l'opportunité de doter rapidement ce jeune Centre des instruments de recherche toponymique qui lui font cruellement défaut : dictionnaires topographiques et historiques, pouillés et cartulaires, nomenclatures et répertoires de toutes sortes. Tout don d'instrument de travail sera reçu avec reconnaissance, et toute offre de vente examinée avec intérêt. Le nombre des étudiants de celtique à Brest, et le niveau de leurs connaissances de base, beaucoup

d'entre eux étant bretonnants de naissance, font de Brest un lieu particulièrement favorable à la formation de bons chercheurs en toponymie celtique, à condition qu'on y dispose des indispensables instruments de travail.

Je remercie mon collègue et ami M. Yves Le Gallo, directeur de ce Centre de Recherche Bretonne et Celtique, d'avoir bien voulu lire le manuscrit de mes premiers chapitres, et suggérer plus d'une amélioration. Dans la correction des épreuves, j'ai été aidé par M. Jean Le Dù, maître-assistant de celtique à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Brest, et par M. Bernard Tanguy, mon collaborateur technique au compte du Centre National de la Recherche Scientifique. Je remercie également tous ceux qui m'ont procuré des ouvrages rares et précieux pour la recherche toponymique, en particulier M. l'abbé Jacques Corre, ancien curé-doyen d'Ervy-le-Châtel (Aube), et Monseigneur Favé, évêque auxiliaire de Quimper. Je remercie enfin les Imprimeries Réunies de leur diligence dans l'impression du volume, et du soin apporté à sa présentation.

L'image illustrant la couverture est une monnaie gauloise de la cité des Ossismes, dont Brest fut l'une des places fortes. Le dessin a été exécuté par M. Goaster, dessinateur au laboratoire de géographie, d'après une photographie prise par M. Sanquer, maître-assistant d'histoire ancienne. Le Centre de Recherche Bretonne et Celtique de Brest a choisi cette monnaie comme emblème de ses publications.

Rennes, le 8 juillet 1970.

Chapitre I

JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET L'ESSOR DE LA TOPONYMIE

I. — *Fustel de Coulanges contre Jean-Jacques Rousseau et ses disciples.*

Dans le premier grand ouvrage de toponymie française, les *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* (1890), par Henri d'Arbois de Jubainville, il est neuf pages qui surprendront toujours, par leur ton d'ardente polémique, le toponymiste assez curieux pour se donner la peine de les lire intégralement : c'est la *Réponse à M. Fustel de Coulanges* (p. xxiii-xxxI), « destinée d'abord à une revue¹ », mais que l'auteur finit par juger « plus à sa place » dans son livre. Elle est datée du 1^{er} mai 1889. Le 12 septembre suivant, Fustel de Coulanges s'éteignait à Massy. D'Arbois de Jubainville apprit la nouvelle en corrigeant les épreuves de la préface de son livre, datée du 2 septembre. A cette préface il ajouta, le 30 septembre, un post-scriptum plein de confidences intéressantes. Il commence par y rendre hommage au disparu. Mais il n'en maintint pas moins un réponse qui désormais ne pouvait plus atteindre son destinataire.

C'est que les principes en cause dépassaient largement

1. P. v, *op. cit.* Il s'agit probablement de la *Revue des Questions historiques*, où Fustel de Coulanges avait critiqué d'Arbois de Jubainville.

les questions de personne, comme aussi les problèmes de toponymie. Pour comprendre le véritable but d'un livre qui est devenu le fondement de la toponymie française, il ne sera pas inutile de rechercher les raisons du différend qui opposait ainsi deux grands savants, et d'en faire l'histoire.

D'Arbois de Jubainville n'était d'ailleurs pas le seul à qui Fustel de Coulanges s'en fût pris, dans un article de 91 pages, *Le problème des origines de la propriété foncière*, paru dans la *Revue des questions historiques* du 1^{er} avril 1889 (p. 349-439) : il s'y trouvait en bonne compagnie, avec cinq autres dont Mommsen. Une lecture attentive de l'article révèle que Fustel de Coulanges, sous des dehors agressifs, se trouve en réalité sur la défensive : il défend les principes de base d'un livre, *La cité antique* (1864), qui avait établi sa réputation d'historien et d'écrivain. La conclusion de cet article, qui piqua tellement d'Arbois de Jubainville, nous révèle ce qui était sans doute déjà le véritable but de *La cité antique* : réfuter par l'histoire une théorie *a priori* sur l'origine de la propriété, lancée par Jean-Jacques Rousseau (*Discours sur l'origine de l'inégalité*, 1755). Citons quelques passages essentiels de l'article avant de nous reporter au livre.

« Concluons-nous de tout ce qui précède qu'il n'y eut jamais nulle part aucune communauté de terre ? Nullement. Une négation si absolue dépasserait le but de notre travail... Nous ne prétendons pas qu'il soit interdit de croire à une communauté primitive. Ce que nous disons, c'est qu'on a fait une tentative malheureuse en voulant appuyer cette théorie sur des textes historiques. C'est ce vêtement d'érudition fausse que nous rejetons.

Pour la théorie elle-même, il y a une nature d'esprits qui y croira toujours. Parmi les idées courantes qui sont maîtresses du cerveau humain, il en est une que J.-J. Rousseau y a mise, à savoir que la propriété est contre nature, et que ce qui est naturel est la communauté. Cette idée

règne, même chez des érudits qui lui obéissent sans s'en apercevoir. Les esprits qui sont dominés par elle n'admettront jamais que la propriété puisse être un fait primordial, contemporain des premières cultures, naturel à l'homme, engendré par des intérêts instinctivement conçus, en rapport étroit avec la constitution primitive de la famille. Ceux-là aimeront toujours mieux supposer que la communauté a dû exister d'abord. Ce sera pour eux une conviction, une foi que rien n'ébranlera ; et ils sauront toujours plier quelques textes à cette conviction et à cette foi. Mais un petit nombre d'esprits, plus doués de sens critique et historique, continueront à douter de ce qui n'a pas été démontré » (p. 437-438).

Et l'auteur d'énumérer (p. 438-39) les conditions auxquelles on réussirait, « peut-être », « à prouver scientifiquement la communauté primitive ». Des conditions qu'il jugeait sans doute irréalisables. Puis il ajoutait : « Jusque-là, n'invoquez pas l'histoire. Présentez cette théorie comme une pure idée de l'esprit, mais avec laquelle l'histoire n'a rien de commun. Pas de fausse érudition » (p. 439).

Ces reproches généraux, venant après des critiques particulières détaillées ailleurs, atteignaient évidemment d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut comme Fustel de Coulanges, et son aîné de trois ans. Ils avaient de quoi l'émouvoir.

En relisant de près *La cité antique*, nous y verrons plus clairement à présent l'intention de réfuter par l'histoire certaines théories (au nombre desquelles celles de J.-J. Rousseau) qui ont exercé une influence sur les bouleversements de la France et de l'Europe depuis la Révolution. Dès l'introduction nous lisons : « L'idée qu'on s'est faite de la Grèce et de Rome a souvent troublé nos générations. Pour avoir mal observé les institutions de la cité ancienne, on a imaginé de les faire revivre chez nous. On s'est fait illusion sur la liberté chez les anciens et pour cela seul la liberté chez les modernes a été mise en péril. Nos

quatre-vingts dernières années ont montré clairement que l'une des grandes difficultés qui s'opposent à la marche de la société moderne est l'habitude qu'elle a prise d'avoir toujours l'antiquité grecque et romaine sous les yeux ». Pour avoir reçu le prénom de Numa, il est probable que Fustel de Coulanges a pu observer d'assez près le travers qu'il dénonce ici.

Son chapitre VI est tout entier consacré au droit de propriété. Détachons-en quelques phrases essentielles : [En Grèce et en Italie] « il n'est resté aucun souvenir historique d'une époque où la terre ait été commune... L'idée de propriété privée était dans la religion même... Cette enceinte [autour du foyer, autel du culte des dieux familiaux] tracée par la religion et protégée par elle est l'emblème le plus certain, la marque la plus irrécusable du droit de propriété... Un tombeau, chez les anciens, ne peut jamais être détruit, ni déplacé ; les lois les plus sévères le défendent. Voilà donc une part de sol qui, au nom de la religion, devient un objet de propriété perpétuelle pour chaque famille... Le sol où reposent les morts est inaliénable et imprescriptible... Il est assez évident que la propriété privée était une institution dont la religion domestique ne pouvait se passer... Par le foyer inébranlable et la sépulture permanente, la famille a pris possession du sol ; la terre a été, en quelque sorte, imbue et pénétrée par la religion du foyer et des ancêtres. Ainsi l'homme des anciens âges fut dispensé de résoudre de trop difficiles problèmes. Sans discussion, sans travail, sans l'ombre d'une hésitation, il arriva d'un seul coup et par la vertu de ses seules croyances à la conception du *droit de propriété, de ce droit d'où sort toute civilisation, puisque par lui l'homme améliore la terre, et devient lui-même meilleur* » (Nous soulignons à dessein les termes essentiels).

Cette dernière phrase vibre comme une profession de foi. On ne peut douter que l'auteur y ait pris en toute connaissance de cause le contre-pied de la fameuse diatribe de

J.-J. Rousseau contre la propriété : « Le premier qui ayant enclos un terrain s'avisa de dire : *ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant les fossés, eût crié à ses semblables : « Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne » (cf. *Discours sur l'origine de l'inégalité*).

Dès la première page de son article de 1889, l'année où se célébrait le centenaire de la Révolution française, Fustel de Coulanges annonce qu'il va réfuter une opinion qui s'est « introduite dans le domaine de l'histoire depuis une quarantaine d'années ». Cet espace de quarante ans couvre donc l'époque où il a conçu et rédigé *La cité antique* (1864). On devine que ce qu'il reproche aux Allemands Maurer, Lambrecht et Mommsen, au Belge de Laveleye, comme aux Français Viollet et d'Arbois de Jubainville, c'est de s'être laissé influencer, peut-être à leur insu, par les idées de J.-J. Rousseau, et, pour ceux d'entre eux qui avaient pu lire *La cité antique*, de n'avoir pas compris toute la portée de ce livre. Ils avaient été de ces « érudits qui obéissent sans s'en apercevoir » à cette idée de Rousseau que « la propriété est contre nature » (p. 438).

L'opposition des idées de Rousseau et de Fustel de Coulanges provient sans doute de ce que chacun avait d'abord en vue une étape différente de l'évolution de l'humanité. Jean-Jacques Rousseau n'avait probablement qu'une idée confuse de la succession historique de ces étapes. La propriété commune du sol, considérée par lui comme le régime idéal, pouvait bien être la formule répondant le mieux aux besoins des peuples nomades de chasseurs ou de pasteurs, comme le sont encore les Lapons, ou certaines tribus indiennes d'Amérique du Nord, comme durent l'être aussi les premiers Indo-Européens. Elle pouvait se révéler moins

favorable aux progrès de l'agriculture chez les peuples devenus sédentaires, comme l'étaient à l'aube de l'histoire presque tous les peuples du pourtour de la Méditerranée, parmi lesquels Fustel de Coulanges a choisi le sujet de *La cité antique*.

II. — *D'Arbois de Jubainville entre les partisans et les adversaires de Rousseau.*

L'accusation de s'être inspiré des idées de Jean-Jacques Rousseau est-elle fondée en ce qui concerne d'Arbois de Jubainville ? Elle ne parvint, semble-t-il, à sa connaissance qu'après la rédaction de la préface de ses *Recherches*, où il se situait déjà par rapport à la théorie de J.-J. Rousseau. Il commençait par rappeler que l'origine de la propriété foncière a été d'abord étudiée selon des principes *a priori* de morale ou de droit naturel, et que les théories les plus contradictoires ont pu être ainsi soutenues, comme celle de Bentham [héritière des idées de Rousseau], et celle de Ballanche qui affirmait : « La propriété est une institution divine. Les déclamations du siècle dernier contre le tien et le mien ne peuvent soutenir le regard de la raison, malgré le secours que l'éloquence de Rousseau a daigné leur prêter. L'homme fait le sol, la terre c'est lui » (p. II).

Mais d'Arbois de Jubainville adoptait une tout autre méthode : « Le but qu'on se propose ici n'est pas de résoudre la question de savoir qui de Bentham ou de Ballanche a raison : il est de chercher à discerner comment, à l'origine de l'histoire, la notion de propriété immobilière était conçue dans la région qui est aujourd'hui la France » (p. III). Sur ce point précis, il voulait donc mener pour la Gaule l'enquête que, dans un cadre plus large, Fustel de Coulanges avait déjà faite pour Rome et la Grèce. Les deux hommes s'attaquaient à un même problème, et

manifestaient la même volonté de recourir à une méthode historique qui répudiât les *a priori* philosophiques.

III. — *Quelques jugements sur les deux historiens.*

Or, d'Arbois de Jubainville aboutissait, pour la Gaule d'avant la conquête romaine il est vrai, à une conclusion différente de celle de Fustel de Coulanges pour Rome et la Grèce. Mais il semble qu'en son for intérieur (la chose est certaine pour Fustel de Coulanges) chacun ait un peu étendu ses conclusions au domaine de l'autre². D'où, entre les deux historiens, un différend sur la valeur de leur interprétation des faits, ou plus exactement des textes par lesquels il les connaissaient. Et chacun d'accuser l'autre de commettre des contre-sens, de solliciter les textes en les détachant de leur contexte, ou même de les déformer par des citations inexactes.

Si l'on en croit les historiens d'aujourd'hui, chacun des deux antagonistes a mieux vu les points faibles de l'œuvre de son adversaire que de la sienne propre. Elle n'a donc pas triomphé, cette thèse d'histoire du droit que d'Arbois de Jubainville soutenait à grand renfort d'arguments toponymiques. Mais la postérité n'est pas loin de ratifier son jugement sur l'œuvre de Fustel de Coulanges, comme le montrera la comparaison de quelques citations.

« Ouvrez *La cité antique*, le premier en date des livres de M. Fustel de Coulanges, le type de ceux qu'il a écrits

2. D'Arbois de Jubainville semble avoir considéré l'*ager publicus* romain comme un vestige de temps anciens où l'Etat aurait été l'unique propriétaire du sol ; pour lui, la propriété individuelle du sol à Rome est donc une conséquence du démembrement de l'*ager publicus*. « Quand à Rome la propriété immobilière individuelle n'existait pas et que la fortune de chacun consistait en esclaves et en troupeaux, le mot *pecunia* « troupeaux » était l'expression consacrée pour désigner la fortune de chaque particulier, esclaves déduits ; ce sens subsista quand les immeubles furent entrés dans le domaine privé, et alors on entendit que les immeubles comme les meubles étaient compris dans la *pecunia* de chacun. Hermogénien au Digeste, livre L, t. XVI, loi 222 ». (*Revue Celtique*, VIII, 1887, p. 102, note 2).

depuis, un des chefs-d'œuvre de la littérature française au XIX^e siècle. Ce livre est tout entier le développement d'une thèse qui peut se résumer en quelques lignes.

La société antique a commencé par la famille, et la famille antique a pour base le culte des ancêtres. Ce culte se célèbre sur le foyer et sur le tombeau. La permanence de la famille suppose la permanence du foyer et du tombeau, par conséquent la propriété du sol où tous deux sont établis...

Il y a dans cette doctrine une grande part de vérité, mais elle est inexacte en ce qu'elle est incomplète... La cité antique n'est pas exclusivement une institution religieuse : c'est la conquête à main armée et ce n'est pas la religion qui est à l'origine de la propriété foncière indo-européenne... M. Fustel de Coulanges n'a vu dans les textes antiques qu'un côté secondaire de l'histoire de la famille et de la cité ; l'ensemble lui a échappé... M. Fustel de Coulanges, en écrivant *La cité antique*, a cru faire toujours œuvre d'historien ; il a fait œuvre de philosophe quand il s'est lancé dans des hypothèses préhistoriques qu'aucun texte ne justifie... On peut admirer en lui un héritier de Montesquieu, mais il est difficile d'être à la fois le continuateur de ce grand penseur, de cet admirable écrivain, et d'observer partout, dans un travail d'érudition, les règles minutieuses auxquelles se sont assujettis autrefois les Bénédictins et, dans ce siècle-ci, le laborieux, sympathique mais glacial maître auquel on doit les prolegomènes du *Polyptyque d'Irminon*. » (*Réponse à M. Fustel de Coulanges*, par d'Arbois de Jubainville, dans ses *Recherches...* (p. xxvii-xxxI).

Le *Grand Larousse encyclopédique* en dix volumes (1962) consacre à Fustel de Coulanges une notice dont le jugement fait penser à un écho apaisé du précédent. « Dans son œuvre principale, *La cité antique*, Fustel de Coulanges explique l'étude du passé comme un enchaînement logique des faits ; ainsi, partant du phénomène religieux, qui

nécessite autour du culte domestique la continuité de la famille, il montre comment les familles ont dû se grouper en phratries, les phratries en tribus, les tribus en cités, et comment l'évolution en Italie, autour de Rome, de la notion de cité, dilatée peu à peu aux dimensions de la péninsule puis du monde circumméditerranéen, a engendré finalement l'empire romain. Ces conclusions sont aujourd'hui contestées dans la mesure où elles sont le fruit d'une étude trop systématique ; il n'en reste pas moins que, par la nouveauté de ses méthodes et la qualité de son exposé, *La cité antique* fait de Fustel de Coulanges le précurseur de l'école historique contemporaine » (tome V, p. 314).

Un jugement concordant peut se lire dans le volume 9 (p. 1 059) de l'*Encyclopaedia Britannica* (1964).

IV. — Une communication sur « le fundus et la villa en Gaule » suscite une controverse.

Mais par quel texte Fustel de Coulanges connaissait-il les idées de d'Arbois de Jubainville, puisqu'il est mort l'année d'avant la parution des *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* ? C'est que d'Arbois de Jubainville avait divulgué sa théorie à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont il était membre depuis 1884, en deux communications qui furent insérées dans les *Comptes-rendus* de cette Académie pour les années 1886 (t. XIV) et 1887 (t. XV).

La première de ces communications, lue à la séance du 18 juin 1886, intitulée *Le fundus et la villa en Gaule* (C.-R., XIV, p. 306-311) contient déjà tout l'essentiel de la doctrine toponymique des *Recherches* ultérieures. A cette occasion, l'auteur sera critiqué par Fustel de Coulanges, non pour avoir tiré de cette doctrine des conclusions toponymiques erronées, mais pour s'être gravement mépris sur la véritable signification de quelques mots de César.

Or, si le reproche est justifié, l'argumentation toponymique s'en trouve atteinte, et toute la théorie sur l'origine romaine de la propriété foncière en Gaule s'écroule, comme on le verra. Citons longuement cette première communication :

« *Fundus* et *villa* sont deux termes corrélatifs. *Fundus* est la portion du sol qui forme une exploitation agricole appartenant à un propriétaire déterminé. *Villa* est le groupe des bâtiments où le propriétaire du *fundus* se loge et qui servent à l'exploitation. Il n'y a pas de *villa* sans *fundus*, ni de *fundus* sans *villa*. Supprimez la *villa*, le *fundus* est réduit à l'état d'*ager* ou de *locus*. Supprimez le *fundus*, la *villa* n'est plus qu'un *aedificium* » (p. 308). Ce texte est appuyé de plusieurs citations.

« L'introduction du *fundus* et de la *villa* en Gaule date de la conquête romaine. En Gaule, avant la conquête, il n'existait ni *fundi* ni *villae*. La Gaule avait des *oppida*, que César appelle quelquefois *urbes* ; on y trouvait aussi des *vici* ; mais ce qui correspondait à la *villa* romaine est désigné chez César par le mot *aedificium*, dont on peut recueillir de nombreux exemples dans le *De bello gallico*. Il n'y avait donc pas de *fundi* en Gaule à la date à laquelle cet ouvrage nous fait remonter, et dans les *pagi gaulois* la propriété rurale était encore restée collective (c'est nous qui soulignons). Le premier exemple de *villa* en Gaule que j'aie relevé jusqu'ici est celui de la *villa* situé près d'Autun, où Sacrovir vaincu s'ôta lui-même la vie, l'an 21 de notre ère » (p. 309).

« La division du sol de l'empire en cités, subdivisées en *pagi*, formant eux-mêmes un certain nombre de *fundi*, tel est le principe fondamental du cadastre qui, sous l'empire romain, servait de base à l'impôt foncier... La division du sol de la Gaule en *fundi* date probablement de l'introduction du cens commencée par Auguste en l'an 27 de notre ère. Dès que les *pagi* gaulois, chacun propriété collective d'un peuple, furent subdivisés en *fundi*, les *aedificia* que César avait trouvés en Gaule épars dans l'*ager* des divers

peuples, se transformèrent en *villae*. De ces *villae*, celle qui est le plus anciennement signalée par un texte est celle de Sacrovir sous Tibère. Mais on peut croire que la plupart des noms de lieux en *-acus* remontent à la date où la politique d'Auguste imposa aux Gaulois les institutions financières de Rome, par conséquent la théorie du *fundus* qui n'en peut être séparée ; ordinairement les noms de lieux en *-acus* proviennent de gentilices quand un *-i-* précède le suffixe ; ils dérivent de *cognomina* dans le cas contraire. Ces gentilices et ces *cognomina* sont ceux du premier propriétaire, qui avait pris un gentilice quand il avait obtenu droit de cité romaine, qui se contentait d'un *cognomen* quand il était resté barbare » (p. 310).

« Les noms composés dont le second terme est *villa*, *cortis*, *vallis*, *mons*, appartiennent à un autre âge. Ils datent de la conquête germanique ; leur premier terme est le nom du propriétaire barbare qui a fondé la *cortis* ou la *villa*, qui s'est construit une habitation sur le *mons* ou dans la *vallis* » (p. 312).

V. — Commentaires toponymiques, philologiques et philosophiques.

Si l'on admettait la doctrine énoncée dans ce dernier paragraphe, il en résulterait que les nombreux *Blaincourt* (Aube, Oise) et *Blainville* (Calvados, Manche, Seine-Maritime, Meurthe-et-Moselle) contiendraient tous comme premier élément un nom d'homme germanique, que l'on serait bien en peine de reconnaître clairement dans les *Personennamen* de Förstemann : *Bladinus*, que l'on invoque, est d'une germanicité douteuse, et ne correspond que d'assez loin aux formes anciennes des toponymes. En réalité, il semble bien qu'on se trouve ici en présence d'un nom celtique de la hauteur, en gallois *blaen* « sommet, éminence, tertre », qui paraît traduit par *mont* dans *Mont-*

blainville (Meuse), se rencontre seul dans *Blain* (L.-A.), et forme des dérivés en *-acus* ou *-iacus* dans *Blannay* (Yonne), *Blaignac* (Gir.), *Blagny* (Ardennes, C.-d'Or). On pourrait aujourd'hui énumérer plusieurs séries de faits analogues, qui rendent désormais difficilement soutenable la doctrine de d'Arbois de Jubainville sur ce point (cf. chap. IX, III, 3°).

Plus tard, dans ses *Recherches* (p. 598), l'auteur s'appuiera sur *Blagny* (C.-d'Or), ancien *Blaniacus*, pour considérer comme « démontrée » l'existence d'un gentilice *Blanius*, qu'il fait dériver, comme *Blanot* (S.-et-L.), ancien *Blanosco*, « du nom servile *Blanus*, d'origine grecque, et qui veut dire chassieux ». En somme, il ne trouve dans ces noms de lieux que le nom d'homme qu'il y a d'abord mis.

Présentée ici à la suite d'une interprétation nouvelle étayée à la fois par la linguistique celtique et la géographie, cette explication de *Blagny* par un gentilice hypothétique peut étonner chez d'Arbois de Jubainville. Il y a quatre ans, j'ai cru qu'il était l'inventeur de cette « doctrine qui est fondamentale en fait de toponymie française : les anciens noms de lieux habités sont pour la plupart tirés du nom porté par un propriétaire antique » (cf. mes *Noms de lieux celtiques*, 1^{re} série, p. 16 ; la citation était empruntée aux *Recherches*, p. VI). Depuis, j'ai eu la surprise de trouver la même doctrine également invoquée par Fustel de Coulanges en faveur de ses propres idées, pour réfuter celles d'un défenseur de la propriété commune du sol chez les Germains : « Ce que Maurer n'a pas remarqué non plus c'est que ces *mark* portent très souvent des noms de propriétaires. On sait que c'était l'usage ordinaire pour la *villa* de Gaule : *villa Floriacus*..., *Maurovilla*... Nous trouvons de même beaucoup de noms tels que *marca Angehises*... La similitude est digne d'attention. En histoire, l'observation vaut mieux que tous les systèmes. » (*Rev. des quest. hist.*, avril 1889, p. 369.)

Comment, après cela, Fustel de Coulanges va-t-il réfuter d'Arbois de Jubainville quand ce dernier s'appuie, lui aussi,

sur les noms de lieux ? Voici (je souligne le passage indiquant l'accord des deux auteurs sur une doctrine à mes yeux erronée) : « Je tiens à n'omettre aucun des arguments présentés par le savant et habile écrivain. Il note que *tous les noms de domaines fonciers, tels que nous les trouvons à l'époque romaine et mérovingienne, dérivent de noms d'hommes latins. Cela est vrai, et j'avais moi-même fait cette remarque dans un mémoire antérieur. Mais ce que je m'étais bien gardé de dire et ce que M. de Jubainville soutient, c'est que ces noms latins de l'époque romaine prouvent qu'il n'existait pas de domaines à l'époque gauloise. Cela prouverait tout au plus que les noms de domaines se latinisèrent après la conquête aussi bien que les noms de particuliers... Conclure de ces noms qu'il n'y eut pas de propriétés avant la conquête est un raisonnement bien téméraire.*

M. de Jubainville allègue encore que César n'emploie pas en parlant des Gaulois les termes *villa* et *fundus* : il conclut de là qu'il n'y avait pas en Gaule de propriétés rurales, *fundi*, ni de fermes, *villae*... Il fallait faire attention que si l'on ne trouve pas ces deux termes dans César, on trouve des termes exactement synonymes. Les Romains avaient plus d'un mot pour désigner la propriété rurale, *fundus*, ou la ferme, *villa*. Pour *fundus*, ils disaient *ager* ; c'est le sens que ce mot a toujours dans Caton, dans Varron, dans Columelle, souvent dans Cicéron, souvent dans Plin. Pour *villa*, ils disaient *aedificium* ; quand Varron ou Columelle parlent des constructions qui s'élèvent au milieu d'un domaine, ils emploient aussi souvent *aedificium* que *villa*... Or César, parlant des Gaulois, emploie très souvent le mot *agri*, et plus souvent encore *aedificium*. Voilà les domaines et les *villae* que cherchait M. de Jubainville » (p. 434-435).

Cette réfutation par des arguments philologiques, que l'auteur développe longuement, ne manque pas de force. On comprend qu'elle ait emporté la conviction des témoins

impartiaux de la joute. L'avis de Fustel de Coulanges est que « l'état social que César décrit est inconciliable avec un communisme agraire... Il semble plutôt un régime de grande propriété, où le sol est entre les mains des Grands » (note 1, p. 429).

Un seul passage, que nous détacherons en italiques, surprend un peu dans l'argumentation de Fustel de Coulanges. A la lumière de quelques extraits d'autres ouvrages cités plus haut (p. 10), on y reconnaîtra la marque de son anti-rousseauisme, et l'accusation implicite contre d'Arbois de Jubainville d'être inconsciemment imprégné d'un courant d'idées issu de Rousseau : « Les préventions et les idées préconçues sont bien fortes. Qu'un esprit se fasse d'abord l'idée que la communauté des terres a dû prévaloir partout, il arrivera que de la meilleure foi du monde il attribuera cette communauté aux Gaulois contre toute évidence. L'un des premiers érudits de notre temps, M. d'Arbois de Jubainville, dont les travaux sur le moyen âge et sur la littérature irlandaise sont si hautement appréciés, n'a pas cru devoir penser que les Gaulois du temps de César fussent assez avancés en civilisation pour pratiquer la propriété foncière, et partant de cette idée de son esprit, il a cru voir chez eux l'indivision du sol. Que César n'ait jamais signalé cette indivision, il ne s'en met pas en peine. Que César ait signalé comme une différence entre les Germains et les Gaulois que les premiers n'ont pas la propriété privée, il omet de le remarquer. Qu'enfin César parle formellement, chez les Gaulois, de l'héritage et des limites, il va se débarrasser de ce texte gênant en l'interprétant de la façon la plus inattendue » (p. 429).

« Assez avancés en civilisation pour pratiquer la propriété foncière » : l'appréciation découle en droite ligne de la discrète mais ferme profession de foi de Fustel de Coulanges en face de la diatribe de Rousseau contre la propriété : « Par le droit de propriété, l'homme améliore la terre, et devient lui-même meilleur » (cf. *supra*, page 10).

Considéré, à tort ou à raison, comme un fils spirituel de Rousseau pour n'avoir pas eu assez bonne opinion de ses ancêtres les Gaulois, d'Arbois de Jubainville renvoyait la balle en « admirant » dans Fustel de Coulanges « un héritier de Montesquieu » (cf. *supra*, p. 14).

VI. — *D'Arbois de Jubainville précise sa théorie sur « la propriété foncière en Gaule » et critique Fustel de Coulanges.*

En réalité, ce débat ne s'engagea qu'après la seconde communication de d'Arbois de Jubainville à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Intitulée *La propriété foncière en Gaule*, elle fut lue en deux fois aux séances du 11 et du 18 février 1887, Michel Bréal étant président. Bien plus longue que la précédente (C.-R., XV, p. 65-86), elle fait l'objet d'un résumé dans le compte-rendu de la séance du 18 février (p. 23-24), qui donne ensuite un aperçu détaillé de l'« échange d'observations » qui suivit.

Nous devinons ainsi qu'une deuxième communication avait été jugée par d'Arbois de Jubainville nécessaire pour réfuter les objections suscitées par les affirmations un peu sommaires de la première. Elle se propose manifestement de préciser, et d'étayer par une argumentation mieux étoffée, espérée plus solide, une doctrine qui semblait avoir rencontré un certain scepticisme, peut-être à cause de la position bien connue d'un historien de renom, dont on n'avait pas cru devoir s'inquiéter la première fois. Il fallait donc démontrer à présent l'inanité des arguments de cet adversaire : « A cette thèse il est fait une objection. Dans un mémoire³ où l'on ne saurait dire ce qu'il faut le plus

3. La référence n'est pas donnée. Il eût été pourtant intéressant de savoir si le mémoire est antérieur ou postérieur à la première communication de d'Arbois de Jubainville, et si ce dernier avait pu en prendre connaissance avant le 18 juin 1886.

admirer, soit de la science de l'auteur, soit de sa perspicacité philosophique, soit de l'art de l'écrivain, M. Fustel de Coulanges signale un passage de César (*de Bello Gallico*), qui, suivant lui, établit l'existence de la propriété foncière individuelle en Gaule à l'époque de la conquête... Voici comment M. Fustel de Coulanges comprend ce texte... Ces propriétaires, suivant le savant professeur, seraient des particuliers. Cette interprétation est beaucoup trop exclusive... etc. » (p. 75-76). Toute la deuxième partie de la communication, qui est d'une longueur inaccoutumée, est consacrée à la réfutation de l'opinion de Fustel de Coulanges, par d'abondants arguments philologiques, et quelques arguments ou comparaisons historiques.

La nouvelle argumentation parut-elle plus convaincante à l'auditoire du 18 février 1887 ? Il ne semble pas. On devine de fortes réticences axées sur l'idée qu'exprime cette phrase du résumé de la communication : « A l'époque de l'indépendance [gauloise], les fonds de terre n'auraient pu, comme plus tard, recevoir les noms de leurs propriétaires, car le sol n'était pas objet de propriété privée » (p. 23).

L'« échange d'observations » qui suivit est essentiel pour comprendre l'optique dans laquelle d'Arbois de Jubainville a composé tout son livre, même s'il s'en est dépris plus tard. La discussion fut ouverte par M. Deloche, qui « demande des explications plus précises sur le régime de la propriété du sol en Gaule, avant et après la conquête romaine... A qui appartenait cet *ager publicus* ? — M. d'Arbois de Jubainville répond que probablement, du temps de l'indépendance gauloise, chacun des trois cents peuples indigènes avait la propriété du sol de son territoire; par le fait de la conquête, ce sol, suivant la loi commune qui atteignait tous les peuples déditices, échut à Rome. Sous le régime gaulois, l'*ager publicus* était possédé de fait par les citoyens les plus riches, qui en affermaient et en cultivaient chacun une partie. L'administration romaine laissa ses concitoyens en possession des terres qu'ils exploitaient.

La création du cens leur fit un titre écrit, qui leur assura cette possession. Elle se consolida par là-même et devint peu à peu un droit pratiquement équivalent à la pleine propriété ». C'est déjà toute la doctrine que l'auteur développa plus tard. Elle ne satisfait pas le questionneur.

« M. Deloche rappelle ensuite que les Français, en prenant possession de l'Algérie, ont trouvé parmi les Arabes deux régimes de propriété foncière établis simultanément. La plus grande partie du sol appartenait aux tribus : le cheik de chaque tribu distribuait chaque année ces terres publiques. En même temps, il existait un certain nombre de fermes, qui comprenaient chacune un bâtiment d'exploitation et un domaine rural : celles-ci étaient des propriétés particulières. Ne pouvait-il en être de même chez les Celtes ? N'a-t-il pas pu exister côte à côte, chez les mêmes peuples, de vastes étendues de terres communes, et des domaines ruraux déjà appropriés ? »

« Ce n'est pas probable, dit M. d'Arbois de Jubainville », qui se contenta de reprendre son argumentation du 18 juin 1886 : le fait que César ne parle que d'*agri* et d'*aedificia*, et jamais de *fundî* ni de *villae*, lui semblait une preuve décisive de l'inexistence de la propriété privée du sol.

« Le président invite M. Deloche à exposer dans un mémoire ses idées sur ces diverses questions, qui ont une grande importance à la fois pour l'histoire nationale et pour l'intelligence des auteurs classiques. » Par cette invitation explicite, Michel Bréal se plaçait, sinon du côté des opposants à la nouvelle théorie, du moins parmi les sceptiques.

« M. Deloche préfère ne rien écrire sur ce sujet avant que M. de Jubainville ait imprimé et publié le résultat de ses recherches. » On a vu qu'un autre contradicteur, membre d'une autre Académie, celle des sciences morales et politiques, préféra ne pas attendre la parution d'un livre. Si, finalement, M. Deloche n'a peut-être rien publié (ce

qu'on a omis de rechercher), c'est sans doute que ses arguments lui avaient été ravis par Fustel de Coulanges.

« M. d'Arbois de Jubainville dit qu'il a en préparation un volume entier, consacré à l'étude de ces questions et de celles qui s'y rattachent. La communication qu'il vient de faire est un résumé des idées qu'il compte exposer dans ce livre, dont la rédaction est presque terminée. »

Le livre ne parut en fait que trois ans plus tard. Mais entre temps l'auteur en avait publié la substance dans la *Revue celtique* en 1887 (t. VIII, p. 96-149, 303-345) et 1888 (t. IX, p. 36-63, 208-223 et 301-321), sous le titre général : *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux en France*. C'est déjà le titre du volume, avec, cependant, une légère différence : les *noms de lieux* des articles deviennent les *noms de lieux habités* du livre. L'auteur reconnaissait ainsi n'avoir étudié qu'un aspect de la toponymie : celui qu'il lui avait paru possible de rattacher à l'origine même de la propriété foncière.

L'objection que M. Deloche tirait d'une comparaison avec l'Algérie d'avant la conquête française, bien qu'aucune source ne fût citée, a toutes chances d'avoir été empruntée à un ouvrage d'Eugène Robe, *Origines de la propriété immobilière en Algérie* (1883), que Fustel de Coulanges loue dans sa réfutation des théories d'Emile de Laveleye, lequel invoquait aussi l'exemple des Arabes d'Algérie (*Rev. des quest. hist.*, 1889, p. 417).

VII. — *Emile de Laveleye admirateur de Rousseau et inspireur de la théorie de d'Arbois de Jubainville.*

Si d'Arbois de Jubainville s'est vu gratifié de dix pages de critiques sur les 91 pages de ce long article de la *Revue des questions historiques*, E. de Laveleye le surpasse, qui se voit honoré de seize pages (411-427). Et, devant lui, nous

sommes bien, semble-t-il, en présence du véritable inspirateur de la théorie de d'Arbois de Jubainville. Il suffira, pour nous en convaincre, d'étudier la doctrine du livre qui rendit célèbre le baron belge, et les derniers développements, de nature à intéresser particulièrement d'Arbois de Jubainville, qu'il lui donnait en 1886.

« Publiciste et économiste belge de l'école historique », le baron de Laveleye (1822-1892), membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France, etc., est surtout connu par un ouvrage souvent réédité, *De la propriété du sol et de ses formes primitives* (1874), « dans lequel il se montre favorable au retour à la propriété collective », nous apprend le *Larousse encyclopédique* en dix volumes (t. VI, p. 639). « Sa théorie, nous dit en effet Fustel de Coulanges, qui reconnaît « sa haute valeur comme économiste et aussi comme moraliste » (art. cité, p. 412), est que les sociétés agricoles du monde entier, depuis l'Inde jusqu'à l'Ecosse, ont longtemps cultivé le sol en commun, et que l'histoire nous montre partout une collectivité primordiale. »

L'exemple de l'Ecosse, qu'il aura vite étendu à l'ensemble des anciens pays celtiques, a sans doute intéressé d'Arbois de Jubainville. Et si ce dernier partageait les vues de l'économiste et du moraliste, ce qui paraît vraisemblable, il lui aura d'autant plus facilement emboîté le pas dans le domaine historique. Mais c'est là que Fustel de Coulanges les attendait tous deux, et s'opposait à leur théorie au nom de la sienne.

Pourtant, E. de Laveleye avait commencé par l'invoquer, ou plus exactement par l'utiliser, en faveur de sa propre thèse : « Les cités grecques, dit M. Fustel de Coulanges dans son beau livre *La cité antique*, flottaient toujours entre deux révolutions, l'une qui dépouillait les riches, l'autre qui les remettait en possession de leur fortune. Cela dura depuis les guerres du Péloponèse jusqu'à la conquête de la Grèce par les Romains » (p. VII).

La hantise de l'auteur, et l'histoire a confirmé sa clairvoyance, c'était en effet l'inégalité croissante entre riches et pauvres dans la société industrielle de son temps : « Ou vous établirez un partage plus équitable des biens et des produits, ou la démocratie aboutira fatalement au despotisme et à la décadence, à travers une série de luttes sociales dont les horreurs commises à Paris en 1871 peuvent nous donner un avant-goût » (p. v).

Ne résistons pas à la curiosité de lire au passage l'appréciation d'un étranger sur la situation en France de son temps : « En France, la question se présente déjà à l'état aigu. Elle en est arrivée à ce moment, fréquent dans l'histoire, où les classes supérieures, menacées par les réclamations de ceux qui vivent au-dessous d'elles, et terrifiées par les horreurs des luttes sociales, demandent le salut à un dictateur. Si, en ce moment (1874), l'assemblée de Versailles s'oppose à l'établissement de la République, ce n'est point par un attachement exclusif à la forme monarchique; c'est parce qu'elle craint que la démocratie triomphante ne conduise bientôt aux revendications de l'esprit égalitaire. Ne considérons pas avec une pitié dédaigneuse la triste position de la France, son sort sera un jour le nôtre. *Hodie mihi, cras tibi*, comme dit l'inscription funéraire. Partout le socialisme fait de rapides progrès » (p. x).

Le remède ? Devancer la révolution par de justes réformes, « en adoptant des lois qui aient pour effet de répartir la propriété entre un grand nombre de mains, et d'établir une grande égalité de conditions » (p. xii).

« Pour arriver à ce résultat, la propriété quiritaire telle que nous l'a léguée le dur génie des Romains n'est pas assez flexible, assez humaine. Sans revenir aux institutions des temps primitifs, je crois qu'on peut emprunter au système de la possession germanique et slave des principes mieux en rapport que le droit romain avec les nécessités des démocraties, parce qu'ils reconnaissent à chacun le droit individuel et naturel de propriété. Généralement,

quand on parle de la propriété, il semble qu'elle ne puisse exister que sous une forme unique, celle que nous voyons en vigueur autour de nous. C'est là une profonde et fâcheuse erreur, qui empêche de s'élever à une conception plus haute du droit. Le *dominium* exclusif, personnel et héréditaire, appliqué à la terre est un fait relativement très récent, et pendant bien longtemps les hommes n'ont connu et pratiqué que la possession collective. Puisque l'organisation sociale a subi de si profondes modifications à travers les siècles, il ne doit pas être interdit de rechercher des arrangements sociaux plus parfaits que ceux que nous connaissons. Nous y sommes même obligés sous peine d'aboutir à une impasse où la civilisation périrait » (p. xii-xiii).

S'appuyant alors sur l'autorité de l'Allemand Fichte, et aussi de l'Espagnol Francesco de Cardenas, il rappelle que l'analyse découvre dans la propriété deux éléments, l'un social et l'autre individuel. « Elle n'est pas instituée seulement dans l'intérêt de l'individu..., elle l'est aussi dans l'intérêt de la société... Durant les temps primitifs, l'élément social prédomine dans la propriété foncière. Le sol est un domaine collectif qui appartient à la tribu; les individus n'en ont que la jouissance temporaire... A Rome apparaît pour la première fois le *dominium* quiritaire, c'est-à-dire le droit absolu exercé sur le sol » (p. xiii-xv).

On croit reconnaître comme un écho de ce passage dans la première communication de d'Arbois de Jubainville à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 18 juin 1886.

« Aujourd'hui, continue E. de Laveleye, la propriété a été dépouillée de tout caractère social : complètement différente de ce qu'elle était à l'origine, elle n'a plus rien de collectif. Privilège sans obligations, sans entraves, sans réserves, elle semble n'avoir d'autre but que d'assurer le bien-être de l'individu. C'est ainsi qu'on la conçoit et qu'on la définit... En allant trop loin dans cette direction, on a ébranlé les bases de la société, et il est à croire que, dans

l'avenir, une place plus grande sera donnée à l'élément collectif. « Nous arriverons, dit Immanuel Fichte, à une organisation sociale de la propriété. Elle perdra son caractère exclusivement privé pour devenir une institution publique... » Suivant l'éminent écrivain allemand, cette transformation se fera par l'action du christianisme. « Le christianisme, dit-il, porte encore dans son sein une puissance de rénovation qu'on ne soupçonne pas. Jusqu'à présent il n'a agi que sur les individus, et indirectement par eux sur l'Etat. Mais celui qui a pu apprécier sa puissance, soit comme croyant, soit comme penseur indépendant, celui-là admettra qu'il deviendra un jour la force interne et organisatrice de l'Etat, et alors il se révélera au monde dans toute la profondeur de ses conceptions et toutes les richesses de ses bénédictions » (p. xv-xvi).

« Il est certains pays où la démocratie la plus radicale s'est maintenue à travers les âges... et où la liberté la plus complète a régné, sans aboutir à la lutte des classes et à la guerre sociale. Ce sont les cantons forestiers de la Suisse dont M. Edward Freeman a si bien décrit les curieuses institutions. Là on retrouve le gouvernement direct rêvé par J.-J. Rousseau » (p. xvii). A plusieurs autres passages, on devine qu'E. de Laveleye ne considère pas Rousseau comme l'homme néfaste qu'il fut selon Fustel de Coulanges.

« Dans la plupart des pays, cette forme primitive de la propriété a fait place à la propriété quiritaire, et l'inégalité des conditions a eu pour conséquence la domination des classes supérieures et l'asservissement plus ou moins complet du travailleur » (p. xviii).

« Dans les *Recherches sur l'origine de la propriété* (nous soulignons à dessein une formule que d'Arbois de Jubainville reprendra dans le titre de son livre), on n'a pas assez tenu compte des faits anciens, et pour ainsi dire naturels qui ont émané partout de l'instinct de justice qui semble inné à l'homme. Comme le dit très bien sir Henry Maine,

« des théories générales et plausibles, mais qu'on ne peut vérifier, telles que la loi naturelle et le contrat social [allusion à J.-J. Rousseau], jouissent de beaucoup plus d'autorité que d'humbles recherches sur l'histoire primitive de la société et de la loi ; elles obscurcissent la vérité, non seulement en détournant l'attention de l'unique voie où on peut la rencontrer, mais par l'influence qu'elles exercent sur le développement de la jurisprudence. »

« Ainsi, poursuit E. de Laveleye, pour défendre la propriété quiritaire que nous ont léguée les Romains, on a prétendu qu'elle avait existé partout et de tout temps, *ubique et semper* ; or l'histoire mieux connue nous montre que la forme primitive et universelle de la propriété a été la possession, telle que nous la voyons chez les tribus slaves et germaniques et telle qu'elle s'exerçait même à Rome sur l'*ager publicus* » (p. xviii-xix).

Nous sommes sans doute ici au cœur du problème qui a opposé d'Arbois de Jubainville et Fustel de Coulanges. La générosité du premier, s'il fut gagné aux idées de Laveleye, a pu lui suggérer de rechercher si, par hasard, ce n'est pas l'introduction de la « la propriété quiritaire » par la conquête romaine qui aurait d'abord contaminé en Gaule « la forme primitive et universelle de la propriété », la seule conforme à « l'instinct de justice qui semble inné à l'homme ». Il aura vite trouvé ce qu'il désirait trouver, parce qu'il lut désormais César avec des lunettes légèrement teintées, qui n'étaient pas les mêmes que chaussait Fustel de Coulanges. Quant à ce dernier, il lui aurait fallu se crever les yeux pour ne pas voir qu'E. de Laveleye prenait l'exact contre-pied d'une idée directrice de *La cité antique*.

C'est à E. de Laveleye que d'Arbois de Jubainville a dû emprunter, au moins en partie, ce qu'il affirme à la fin de sa communication du 18 février 1887, et qu'il étendait à la Gaule indépendante : « Les Irlandais et leur colonie d'Ecosse n'ont jamais subi le joug romain. Ils ont conservé

jusqu'à une date toute récente la propriété collective du sol : doctrine juridique qui chez eux a sa base dans la tradition celtique » (C.-R., XV, p. 86).

L'année précédente en effet, dans un article sur la *propriété collective du sol* publié par la *Revue de Belgique*, E. de Laveleye alléguait les townships écossais comme preuve de l'antique communauté du sol. Mais Fustel de Coulanges lui fit remarquer que, de son aveu même, si ces cultivateurs occupaient en commun le territoire d'un village, et s'en partageaient annuellement le sol, la terre appartenait à un propriétaire qui la leur louait, et à qui ils en payaient la rente ; il s'agissait là, non d'une propriété collective, mais de l'exploitation en commun de la propriété d'un autre (*Rev. des quest. hist.*, 1889, p. 423-24).

Dans ses *Recherches*, après avoir rappelé que les Gaulois qui traversèrent les Alpes vers l'Italie, aux environs de l'an 400 avant notre ère, ne semblaient pas connaître encore la notion de propriété individuelle du sol, d'Arbois de Jubainville ajoute que « la littérature irlandaise a conservé le souvenir du partage le plus ancien du sol irlandais entre les habitants. Ce partage date du VII^e siècle de notre ère... » (p. 637). On eût aimé savoir ce que Fustel de Coulanges aurait pensé de pareille affirmation, car il n'a ménagé ses critiques à aucune autre du même genre. Mais il était mort avant qu'elle fût publiée.

VIII. — D'Arbois de Jubainville a-t-il renoncé à sa théorie ?

D'Arbois de Jubainville a-t-il fini par se persuader du bien-fondé des critiques de Fustel de Coulanges ? On doit convenir que sa *Réponse*, même si elle prend son contradicteur en défaut plus d'une fois, ne répond que bien imparfaitement à l'essentiel de ses objections. La partie la mieux venue en est sans doute la critique de *La cité antique*, dont la pertinence ne saurait faire oublier qu'il n'y est soufflé

mot des conclusions abusives tirées par lui de l'inexistence des termes *fundus* et *villa* dans le *De bello gallico*. Or, tout est parti de là, au point que tout le reste en dépend, comme on peut s'en rendre compte en lisant la communication du 18 juin 1886, le *fundus et la villa en Gaule* (C.-R., XIV, p. 306-311).

Liée à la philosophie de Rousseau, la croyance au caractère universel de la propriété collective du sol, en des temps très anciens, se rattache sans doute ainsi au rêve paradisiaque d'un âge d'or de l'humanité primitive non encore pervertie par la société, et par là même au thème du bon sauvage si cher au XVIII^e siècle. Le bon sauvage, on n'y croit plus autant de nos jours. Aux défenseurs d'une théorie héritée de Rousseau, Fustel de Coulanges a pu reprocher d'utiliser comme documents historiques les légendes de l'antiquité relatives à l'âge d'or (*Rev. des quest. hist.* 1889, p. 418).

A la séance du 30 juin 1890 de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, en déposant son nouveau livre sur le bureau, d'Arbois de Jubainville le présentait lui-même en ces termes : « En composant cet ouvrage, je me suis proposé pour but de compléter sur certains points, de rectifier sur d'autres, les doctrines contenues dans la jolie petite brochure que notre maître M. Jules Quicherat a intitulée : *Recherches sur la formation française des anciens noms de lieux*. Cependant je suis loin d'avoir traité à fond toutes les questions abordées dans le travail de J. Quicherat. Le sujet dont je me suis occupé sera un jour étudié de nouveau, d'une façon plus approfondie, et il sera, je pense, épuisé par notre jeune confrère M. Longnon » (C.-R., 1890, t. XVIII, p. 286-87).

On remarquera que dans cette présentation il n'est plus question de recherches sur l'origine de la propriété foncière. Ce silence est significatif. L'auteur semble adopter la perspective qui sera celle de son continuateur : la recher-

che toponymique pure. C'était déjà une belle réussite que d'avoir, à la poursuite d'un mirage, imprimé un tel élan à la toponymie.

IX. — *Influence de la théorie de d'Arbois de Jubainville sur les toponymistes ultérieurs.*

Il reste à examiner si l'optique qui fut celle de d'Arbois de Jubainville pendant qu'il composait son ouvrage n'a pas orienté son continuateur, ou ses continuateurs, vers une recherche préférentielle, sinon a priori, du nom d'homme sous le nom de lieu.

Si l'on admet qu'après une réponse à Fustel de Coulanges qu'il a pu juger indispensable à la sauvegarde de sa réputation scientifique, d'Arbois de Jubainville ait reconnu, en son for intérieur, la valeur de l'argumentation de son contradicteur, la recherche toponymique pouvait se poursuivre sur la base de principes communs aux deux historiens. Fustel de Coulanges n'avait-il pas écrit : « Il (d'Arbois de Jubainville) note que tous les noms de domaines fonciers, tels que nous les trouvons à l'époque romaine et mérovingienne, dérivent de noms d'hommes latins. Cela est vrai, et j'avais moi-même fait cette remarque dans un mémoire antérieur » (*Rev. des quest. hist.*, 1889, 434-35).

Le manque de référence ne permet pas de se reporter facilement au texte de ce mémoire, pour vérifier si Fustel de Coulanges rattache bien à des noms d'hommes latins, comme il le laisse entendre, tous les noms de domaines fonciers de l'époque mérovingienne elle-même. Selon d'Arbois de Jubainville, les noms dont le second terme est *villa*, *cortis*, *vallis* ou *mons* datent de la conquête germanique, et le premier terme en est un nom de propriétaire barbare (cf. supra page 17). Peut-être Fustel de Coulanges n'a-t-il voulu qu'exprimer son accord avec d'Arbois de Jubain-

ville quant à l'interprétation des noms de lieux datant de l'époque mérovingienne. Mais, se fiant à sa mémoire sans vérifier les textes, comme d'Arbois de Jubainville a pu montrer qu'il le faisait parfois (cf. sa *Réponse*), il aura donné de l'opinion de ce dernier une image incomplète et légèrement infidèle.

Les noms de lieux de l'époque mérovingienne constituaient donc une mine à laquelle la toponymie pouvait désormais s'attaquer selon une méthode admise par deux grands historiens. Pourquoi d'Arbois de Jubainville les avait-il négligés ? Evidemment parce que derrière les noms de lieux il recherchait d'abord les origines de la propriété foncière en France, ce qui, suivant son hypothèse de travail empruntée à E. de Laveleye, limitait les recherches à l'époque de transition entre la période celtique et la période romaine : une parenthèse ajoutée au titre de son livre précisait bien que les *Recherches* se bornaient à ces deux périodes.

Pour éclairer les noms de lieux gallo-romains, il avait eu recours à des noms de personnes puisés principalement dans le monumental *Corpus inscriptionum latinarum* de l'Allemand Mommsen (1817-1903), dont le premier tome avait paru en 1863. Où ses continuateurs découvriraient-ils un instrument analogue pour l'interprétation des noms de lieux de l'époque mérovingienne ?

Il se trouvait qu'un autre Allemand, Ernst Wilhelm Förstemann (1822-1906), avait publié dès 1856 le premier volume, *Personennamen*, de son *Altdeutsches Namenbuch*, plusieurs fois réédité depuis. L'exploitation de ce répertoire, sur le modèle de celle du *Corpus inscriptionum latinarum*, permettrait sans doute d'expliquer d'autres noms de lieux par des noms d'hommes germaniques, et par suite de les attribuer à l'époque mérovingienne ou aux siècles suivants.

C'est ce que n'a pas manqué de faire Auguste Longnon (1844-1911), le continuateur annoncé par d'Arbois de

Jubainville lui-même en déposant ses *Recherches sur le bureau de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. De son œuvre toponymique il n'a paru qu'un résumé posthume, publié de 1920 à 1929 par ses anciens élèves Paul Marichal et Léon Mirot, sous le titre *Les noms de lieux de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations* (Paris, Champion, 832 p.). C'est un ouvrage infiniment précieux, indispensable à tout toponymiste, et qu'on devrait rééditer. On n'y trouve plus trace de recherches sur les origines de la propriété foncière. Cependant il demeure tributaire de certaines théories de d'Arbois de Jubainville en des domaines où elles ne sont guère plus sûres, comme l'origine germanique des noms en *-ville* et en *-court*. Il expliquera donc Amblaincourt (n° 985), Amblainville et Amblainvilliers (n° 1039) par des noms d'hommes germaniques, après s'être réclamé du « meilleur répertoire d'onomastique germanique... publié en 1856 par Förstemann » (n° 984). L'explication sera reprise par Albert Dauzat (cf. *Dict. étym. des noms de lieux*), qui rattache ces noms à *Ambla* ou *Ambli-nus*, effectivement mentionnés dans les *Personennamen* de Förstemann (sous *AMAL*). En fait, ils paraissent contenir plutôt un nom gaulois de la hauteur (correspondant au gallois *blaen*, breton *blein*) précédé de l'article celtique *an*, et les sites corroborent cette interprétation (cf. plus loin, p. 113-123, la communication sur *Blaine* au 10^e Congrès international des Sciences onomastiques à Vienne (1969), Actes I, p. 371-78).

Canéhan (Seine-Marit.), *Kenehan* en 1030, est cité par Longnon (n° 743) dans un chapitre consacré aux « origines saxonnes en Normandie ». Du fait qu'il suggère d'y voir un second élément saxon *-ham* « village », on devine qu'il le découpe en *Cané-han*, où le premier élément serait de la même origine saxonne. Dauzat (cf. *Dict. étym.*) précise cette interprétation en reconnaissant dans le premier élément le nom d'homme germanique *Cano*, que Förstemann extrait à titre hypothétique de deux noms de lieux situés

en pays anciennement celtiques, la Flandre et la Suisse (*Personennamen*, col. 358 et 747). *Cano*, variante probable d'un ancien *c(a)noh*, est le nom d'un village de Séné (Morbihan), sur une butte qui fut couronnée d'un moulin à vent (cf. *Dict. top.*).

Longnon connaissait pourtant, puisqu'il le cite (n° 1334), le vieux breton *kenech* « terre », en breton moderne *keh*, *kreac'h*, etc... d'où le toponyme *Créhen* (C.-du-N.), identique au nom commun *kehenn* ou *krec'henn* « colline ». D'un ancien *c(a)nec-an*, parallèle au *cnoc* ou *crocan* gaélique, la Bretagne a conservé quelques noms de lieux antérieurs à l'évolution de *n* en *r* et de *c* en *h*, ainsi les hameaux de Canacan à Pléchâtel (I.-et-V.) et de Quénécant à Carnoët (C.-du-N.). La colline où se juche Canéhan suggère de voir dans ce mot, plutôt qu'un composé germanique en *-ham*, une variante d'un ancien *cnec-an* gaulois, c'est-à-dire l'équivalent d'un *Créhen* breton qui en serait resté à l'étape **Kenéhen*. Il semble aussi qu'on puisse en rapprocher *Canejan* en Espagne, non loin de Fos (Haute-Garonne), où le *j* correspond bien, avec sa valeur espagnole, à l'*h* de *Canéhan* (cf. chap. ix, III, 2^e et planche 7).

Ce dérivé de la racine celtique *cnoc* ou *cnec* n'est d'ailleurs pas isolé en Normandie. Il convient d'y rattacher Canisy (Manche), *Caniciacum* en 1056 (sans doute d'un plus ancien **cnec-iacum*), dans un site de promontoire, dont l'origine et la signification peuvent être étendues aux deux Mont-Canisy connus dans le Calvados, l'un en Bénerville-sur-Mer, l'autre à Putot-en-Auge. Dans ces deux derniers cas, il s'agit de hauteurs inhabitées, ce qui devrait exclure l'explication par un nom d'homme. Le gallois connaît d'ailleurs l'adjectif *cnyciog*, ancien **cnec-iacon*, dérivé de *cnwc* « colline ».

Dans la *Revue Internationale d'Onomastique*, A. Dauzat s'est occupé deux fois du toponyme Canisy. La première fois, bien que connaissant l'existence d'un Mont-Canisy près

de Deauville, il en faisait un « nom de domaine gallo-romain, du gentilice *Canitius* » (déc. 1951, p. 242). La seconde fois, ayant appris l'existence d'un autre Mont-Canisy dans le même département, il avouait « douter de l'origine proposée » précédemment, et se demandait s'il ne s'agissait pas « d'un oronyme pré-latin, la base *can-* bien connue, avec l'adjonction d'un suffixe obscur » (juin 1953, p. 126). Mais dans la partie du *Dict. étym. des noms de lieux de la France* (1963) entièrement rédigée par lui (jusqu'à la lettre L), on ne trouve pas mention de cette hésitation, et *Caniciacum* > *Canisy* est de nouveau expliqué par le nom d'homme latin *Canitius*.

Ainsi se trahit, trois quarts de siècle après les *Recherches* de d'Arbois de Jubainville, l'embarras d'une école de toponymie née accidentellement d'une controverse sur les origines de la propriété foncière en France : elle reste orientée vers la recherche préférentielle du nom d'homme sous le nom de lieu, et se détourne, comme sans le voir, de pistes particulièrement fécondes.

Quant à la « racine pré-indo-européenne **kan*, « hauteur », par laquelle Dauzat explique tant de noms de lieux du Midi (voir à *Canet* dans le *Dict. étym.*), elle semble bien provenir d'un des traitements les plus sûrs de la racine celtique *cnoc-cnec*, celui où le groupe *cn* prend un *a* intercalaire, qui rappelle le traitement du vieil anglais *knif* aboutissant en français à *quenif*, puis *canif*. Cette variante en *kan-* d'un plus ancien *cnoh* ou *cneh* est bien attestée en Bretagne dans le nom de commune *Canihuel* (C.-du-N., *Colle Alto* en 1393, *Quenechuel* en 1483), ainsi que dans les noms de hameaux *Canac'h* (5 fois) et *Canihou* (pl.) dans les Côtes-du-Nord, *Cannais* et *Cannée* en Ile-et-Vilaine, *Cano* dans le Morbihan (Séné), *Canais* en Loire-Atlantique.

Une publication ultérieure donnera une abondante liste de variantes en *can-* de cette racine *cnoc* ou *cnec* en différentes régions de France. On n'en citera ici que quelques

nouveaux exemples particulièrement typiques, dont *Montcany*, hameau de Siran, et *Canimont*, hameau de Teyssode dans le Cantal. Du *Canihou* breton (Quessoy, C.-du-N.) on rapprochera un *Canihou* pyrénéen, signalé par la carte au 1/50 000 sur la route du col de Bareilles en Baudéan (H.-Pyr.). Il est permis de voir une variante du même mot dans le *Mont Canigou*, point culminant des Pyrénées-Orientales. Une ferme de Souilhe (Aude) s'appelle aussi *Le Canigou*. Ce toponyme paraît inexplicable par une langue romane. Mgr Grieria le croit préroman et semble pencher pour une origine celtique : voir sa communication, *Toponimos catalanes de los Pirineos*, au 10^e Congrès international des sciences onomastiques (Vienne, sept. 1969), tome I des Actes, p. 272.

A ce même congrès, Bruno Boesch, de l'Université de Fribourg-en-Brisgau, a entretenu ses auditeurs de l'avancement du travail d'une équipe de spécialistes des pays de langue allemande qui préparent une refonte de l'œuvre de Förstemann (cf. *Zur Neubearbeitung des altdeutschen Namenbuchs von Ernst Förstemann*, tome I des Actes, p. 89-91). Sans doute cette édition révisée et complétée nous renseignera-t-elle mieux sur l'origine et le sens de tant de noms de personnes, germaniques ou non, que l'on retrouve ou croit retrouver en tant de noms de lieux.

Un autre répertoire des plus précieux pour les toponymistes et anthroponymistes s'occupant de celtique est l'*Alt-celtischer Sprachschatz* de l'Allemand Ernst Holder, dont les trois volumes ont paru de 1896 à 1907. Mais il offre cette particularité, non exempte de danger pour des utilisateurs trop confiants, de présenter beaucoup de formes anciennes dans le cadre des théories de d'Arbois de Jubainville, manifestement considérées comme des acquisitions définitives de la science. *Blan-iacus* (d'où Blagny), **Blanio-briga*, **Blanio-ialum* (forme refaite pour *Blanoilus*) y sont présentés comme formés sur les noms d'homme **Blanios* et **Blanos*, d'après la théorie de d'Arbois de Jubainville sur l'emploi

des gentilices et des noms barbares en toponymie. En fait, il doit s'agir de dérivés ou composés d'un correspondant gaulois du gallois *blaen* et du breton *blein*, « sommet ».

Cunn-acus est présenté comme rectifié (*verbessert*) par d'Arbois de Jubainville en *Conn-acus* dans le but manifeste de l'expliquer par le nom d'homme *Connos*. Holder ajoute un rapprochement avec *Connaco-riz*, nom d'un chef galate. Le site de *Connac* (Aveyron) suggère qu'ont peut aussi bien voir dans le mot une variante gauloise de *c(o)noc* ou *c(o)nec* dans laquelle la voyelle radicale aurait pris le même timbre qu'on lui trouve dans les *Canac'h* et *Canacan* bretons. Quant au timbre *o* de la voyelle épenthétique, on le rencontre aussi dans *Saint-Martin-de-Connée* (May.), *Les-connaïs* (hameau), *Les-connec* (nom de famille) et *Plogonnec* dans le Finistère, et *Connezac* en Dordogne, au XIII^e siècle *Conazac*, qui serait un ancien *C(o)nec-iacum* ou *C(o)nac-iacum*. Dauzat explique *Connac* par le nom d'homme *Connos*, à l'exemple de Holder qui se conformait lui-même aux principes de d'Arbois de Jubainville. Il explique aussi *Connezac* par le nom d'homme *Conatius*, que Holder a relevé dans le *Corpus Inscriptionum latinarum* de Mommsen (cf. tableau du chap. IX, III, 2°).

Le meilleur indice que le gaulois connaissait un substantif *connec*, variante de *cnecc* « hauteur », c'est l'existence, au sud-ouest de Vizille (Isère), d'un sommet alpin de 1364 m. appelé Le Connex. La Suisse romande possède aussi une commune appelée Laconnex, sur la frontière franco-suisse au sud-ouest de Genève, dans un site montagneux. Les sept villages de Basse-Cornouaille (Fin.) appelés *Kergonnec* occupent des sites de colline.

De tels noms eussent immédiatement suggéré des rapprochements instructifs si la recherche sur les toponymes celtiques en pays de langue française avait commencé par utiliser, comme instrument de base, un répertoire de termes parfaitement intelligibles encore usités dans la toponymie des pays restés celtiques de langue. La conformité

du site au sens des mots eût alors détourné quiconque d'imaginer un nom d'homme derrière *Connac* ou *Connezac*.

L'orientation donnée à la toponymie par l'œuvre de d'Arbois de Jubainville semble avoir été largement suivie ailleurs qu'en France. Mais, dans certains pays voisins, on s'est parfois aperçu plus vite qu'en France qu'elle menait à une impasse.

Dans la *Revue Celtique* de 1934 (LI. 149-151), J. Vendryès rendait compte d'une brochure de R. E. Zachrisson, *English place-names puzzles* (Upsala, Lundequistka Bokhandeln, 1933). « Combien, dit-il, la toponymie recèle d'obscurités, d'énigmes et de pièges, on s'en rendra compte en lisant la brochure de M. Zachrisson. Il est vrai qu'il s'agit de la toponymie anglaise, une des plus redoutables de toutes. Mais, M. Zachrisson est un spécialiste dont l'éloge n'est plus à faire (cf. *Revue Celtique*, t. 47, p. 456, et t. 48, p. 387). Depuis plus de vingt ans qu'il s'adonne à la toponomastique, il a sur la méthode qui convient à cette science acquis une expérience incontestable.

La question qu'il discute dans cette nouvelle brochure est de fixer la part des noms de personne comme éléments des noms de lieu. Contrairement aux conclusions de savants réputés, comme Skeat ou M. Ekwall, cette part lui semble des plus minces. La plupart des noms en *-ing* contiendraient des noms communs servant de toponymes ».

Et J. Vendryès de citer (en anglais) la conclusion de Zachrisson : « Jusqu'à présent, nous avons tous plus ou moins erré dans l'estimation de la fréquence des noms de personne dans les noms de lieu anglais. A l'avenir, l'étude étymologique des noms de lieu anglais ne devra plus être une partie de cache-cache avec d'obscurs et incompréhensibles noms de personne, mais une étude soigneusement menée de topographie et de vocabulaire, vraisemblablement de nature à bien mieux éclairer à la fois l'histoire de la nation anglaise et l'histoire des mots ».

A quoi J. Vendryès ajoute cette réflexion : « Cette conclusion est d'importance, mais on doit souligner qu'elle repose sur l'étude de la toponymie anglaise, et ne s'applique qu'à celle-ci ; il faut se garder de l'étendre, sans autre informé, à d'autres pays. D'Arbois de Jubainville a montré par exemple la présence régulière de noms de personnes au radical des noms de lieux gallo-romains en *-acum* ; s'il y a des exceptions (cf. *Rev. Celt.* XL, 476), elles sont peu nombreuses ».

X. — Conclusions.

En recherchant les causes de la déviation, ou de la mauvaise orientation, qui est à l'origine de certains errements actuels de la toponymie, on est surpris de constater que le livre fondamental de d'Arbois de Jubainville avait un tout autre but que d'ériger la toponymie en science autonome. L'influence décisive que semble avoir exercée sur l'auteur la pensée d'Emile de Laveleye laisse supposer que son ambition première fut, en tant que celtisant français, de revendiquer pour les Gaulois l'honneur d'avoir connu, aussi bien que les Germains et les Slaves, un régime de propriété échappant aux abus de la « propriété quiritaire » des Romains. Une telle ambition pouvait émaner d'un patriotisme sincère : montrer aux Français que, pour remédier aux excès nés à la longue d'une conception trop rigide du droit romain de propriété, ils pouvaient puiser dans leurs plus anciennes traditions nationales, celles de la Gaule, sans aller chercher des modèles sur les bords de l'Elbe ou de la Volga. S'il existe une certaine filiation entre ses idées et celles de Rousseau, c'est par l'intermédiaire de son inspirateur belge, qui semble avoir cru, avec une tranquille assurance, à l'exactitude historique des vues théoriques de Rousseau (cf. supra p. 28). Dans ces conditions, un conflit

était inévitable avec Fustel de Coulanges, adversaire résolu des théories de Rousseau.

Or, les critiques de Fustel de Coulanges n'ont pas suffi à redresser les voies de la toponymie. Ne s'en prenant qu'à l'aspect juridique de la thèse de d'Arbois de Jubainville, elles n'en mettaient pas en cause la valeur toponymique. Les toponymistes des générations suivantes ont donc puisé sans méfiance dans les *Personennamen* de Förstemann comme d'Arbois de Jubainville l'avait fait dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum* de Mommsen. Et la France s'est enrichie d'une nouvelle floraison de toponymes germaniques, sur lesquels s'appuyèrent, au cours des deux dernières guerres, les vues expansionnistes⁴ de ses voisins de l'Est. Conséquence bien imprévue de l'ambition patriotique des *Recherches* de d'Arbois de Jubainville.

A remettre aujourd'hui en cause, au nom d'une meilleure connaissance du celtique, certaines étymologies germani-

4. On admet aujourd'hui que les historiens des siècles passés ont exagéré l'importance numérique des envahisseurs germaniques. Les patientes et admirables recherches d'Edouard Salin, présentées dans *La civilisation mérovingienne d'après les sépultures, les textes et le laboratoire* (4 vol., chez Picard, 1952-1959), ont démontré que la victoire des Germains était due, non pas au nombre, mais à la supériorité de leur armement, grâce à une technique héritée des forgerons celtes de l'Europe Centrale. De ses conclusions (t. IV, p. 442-471), détachons les lignes suivantes. Il insiste sur « la qualité de l'armement venu sur notre sol avec les Grandes Invasions, armement dont la supériorité sur l'armement romain est l'une des causes de la chute de l'Empire » (p. 447). « Durant bouleversements et évolution, le vieux fond celtique et pré-celtique surgit d'un lointain passé ; la métallurgie des Grandes Invasions est celtique » (p. 454). « Ce sont les Celtes d'Europe Centrale qui ont réussi à faire progresser, au temps qui nous occupe, la métallurgie de l'armement ; la *cateia*, ancêtre probable de la francisque, vient du Norique, le *scramasax* du cercle illyrien où il est aux mains des Cotins qui sont des Celtes. L'épée longue — ce chef-d'œuvre évoqué plus haut — a dû, elle aussi, sortir du Norique, où les forgerons celtes trouvaient des minerais de qualité exceptionnelle » (p. 456). « Il est certain que les pertes en vies humaines furent lourdes du côté des Gallo-Romains, et qu'au moment où les choses commencèrent à se stabiliser — vers 500 — ils devaient être fort diminués en nombre. Mais les envahisseurs eux-mêmes étaient peu nombreux » (p. 451). Les progrès de l'archéologie semblent donc confirmer l'aboutissement de nouvelles recherches toponymiques qui ramènent à de plus justes proportions la part de l'élément germanique dans les noms de lieux en France.

ques (ou latines, ou pré-indo-européennes), on risque de se faire accuser de celtomanie, comme si la germanomanie, ou la latinomanie, ou telle autre manie, n'avait jamais proliféré sur l'ignorance du celtique. Tous les nationalismes modernes, et les patriotismes régionaux, cherchent leur justification dans l'histoire. Si précautionneuse qu'elle soit, la toponymie ne peut éviter de toucher à quelques-unes de leurs sources historiques, qui se trouvent au cœur de son domaine. Elle est par là même condamnée à subir l'assaut de passions qui admettent difficilement que soient contestés leurs fondements historiques. Sous des formes différentes, la controverse entre Fustel de Coulanges et d'Arbois de Jubainville durera aussi longtemps que des hommes se passionneront pour la signification des noms de lieux.

Chapitre II

LANGUE BRETONNE ET LANGUE GAULOISE

La langue bretonne continue-t-elle le gaulois d'Armorique, ou bien le brittonique insulaire introduit par l'immigration bretonne du Haut Moyen-Age ?

C'est un problème qui intrigue et divise historiens et linguistes depuis bientôt trois siècles. Avant de hasarder une opinion personnelle, il serait utile de passer en revue les avis émis par les savants les plus compétents durant cette période.

I. — Dom Taillandier (1752).

Il convient de citer en premier lieu l'opinion de Dom Taillandier, Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, auteur de la préface du *Dictionnaire* (posthume) *de la langue bretonne* de Dom Louis Le Pelletier (1752). On connaît le rôle éminent des Mauristes, depuis le *De re diplomatica* (1681) de Dom Mabillon¹, dans l'élaboration des méthodes scientifiques en histoire. L'avis de Dom Taillandier, derrière lequel se devine une vaste information, peut sans doute passer pour le plus autorisé de son temps.

1. Voir Charles Samaran, *L'histoire et ses méthodes* (1961), dans *l'Encyclopédie de la Pléiade*, N.R.F., p. 640-646.

Après avoir évoqué l'invasion de la Bretagne insulaire par les Anglo-Saxons, il rappelle qu'une partie des Bretons « passa la mer, pour se mettre à l'abri des fureurs des Saxons, et fut chercher asile dans l'Armorique, qui reçut de ces nouveaux habitants le nom de petite Bretagne ».

Puis il poursuit : « Mais il ne faut pas croire pour cela que les Armoricaains ont reçu la langue qu'ils parlent encore aujourd'hui des Bretons insulaires ; ils avaient comme ceux-ci conservé leur langage. Situé et pour ainsi dire acculé à l'extrémité de la Gaule occidentale, ce peuple n'avait eu que très peu de commerce avec les Romains, et il fut longtemps sans en avoir avec les Français. Ainsi lorsque les Bretons se réfugièrent chez eux, ils trouvèrent un peuple qui parlait la même langue. Saint Magloire, évêque de Dol, qui était venu de la Bretagne insulaire avec ceux qui fuyaient la persécution des Saxons, prêcha aux Armoricaains ; or ces peuples, selon l'auteur de la vie du saint, parlaient la même langue que lui. *Et ad praedicandum populo ejusdem lingæ, in Occidente consistenti, mare transfretavit, properans finibus territorii Dolensis.* Comment le saint aurait-il pu se faire entendre des Armoricaains, s'il n'avait parlé la même langue que celle qui était en usage dans l'Armorique ? D'ailleurs, l'auteur de sa vie assure nettement que ces peuples étaient *ejusdem linguae*.

Ceux qui prétendent que la langue celtique avait été abolie dans l'Armorique, et qu'elle n'y fut rapportée que par les Bretons insulaires, ne font pas attention que si ceux-ci ont pu conserver leur langue, malgré la domination des Romains, les Armoricaains ont pu également conserver la leur » (p. VI).

Cet avis exprime déjà l'essentiel de l'argumentation reprise par les historiens les plus récents au sujet du conservatisme de la péninsule armoricaine sous la domination romaine. Retenons-en cependant que vers 1750, certains prétendaient déjà « que la langue celtique avait été abolie dans l'Armorique, et qu'elle n'y fut rapportée que par les

Bretons insulaires ». L'idée trouvera de nouveaux défenseurs un siècle plus tard.

II. — Aurélien de Courson (1840 et 1843).

En septembre 1840, Aurélien de Courson (1811-1889) fut l'un des deux lauréats de l'Institut pour un *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine* (Paris. Lenormant). « Nous ne craignons pas d'affirmer, déclarait-il, que c'est dans l'Armorique, terre toute gauloise encore de mœurs, de coutumes, de langage, qu'il faut chercher l'ancienne organisation de la Gaule ». Le secrétaire perpétuel lui exprima le vœu de le voir poursuivre ses recherches sur l'histoire de sa province.

Aussi en 1843 publiait-il, chez Prud'homme à Saint-Brieuc, un volume de 416 pages : *Histoire des origines et des institutions des peuples de la Gaule armoricaine et de la Bretagne insulaire, depuis les temps les plus reculés jusqu'au v^e siècle*. Il y restait fidèle à la même doctrine. Son chapitre III annonce : *Le breton, dialecte gaulois. Persistance de cette langue*. « Si nous avons prouvé dans le chapitre qui précède l'identité d'origine des Gaulois et des Bretons, il s'ensuit tout naturellement que la langue parlée par ces derniers était un des dialectes en usage dans les Gaules. *Sermo haud multum diversus* (Tacite, *Agricola*, XI). Mais ce dialecte a-t-il péri comme le gaulois... ou bien faut-il admettre, avec les antiquaires et les philologues, que l'idiome en vigueur encore aujourd'hui dans la Basse-Bretagne est un débris de l'ancien idiome des Gaulois armoricains et des Gallos-Bretons de l'île ? — C'est cette question que nous allons essayer, non pas de résoudre, car elle l'a été déjà (et il renvoie à son *Essai* de 1840, p. 123-187), mais de rendre évidente... » (p. 121).

Et il conclut : « On voit donc : les témoignages historiques, comme les recherches philosophiques, s'accordent

pour démontrer que la langue actuelle de l'Armorique reproduit l'ancien idiome de nos ancêtres, et qu'elle est un dialecte de la langue des Gaulois, dont la parenté avec les Bretons a été établie dans la section précédente ».

On notera la part que tient dans ce raisonnement la quasi-identité du gaulois et du breton insulaire. C'est ce qui permettra à l'auteur de changer d'avis vingt ans plus tard, et de présenter comme du pur breton insulaire ce qui, pour des raisons extra-linguistiques, ne lui paraissait plus pouvoir être du gaulois.

On sait qu'il a consacré vingt ans à la publication du *Cartulaire de Redon*, paru en 1863. C'est donc vers 1843 qu'il a entrepris ce nouveau travail, tout à fait dans la ligne de ses premières recherches. Manifestement, il s'y est inspiré de l'exemple donné par Benjamin Guérard (1797-1854), dont l'édition du *Polyptyque d'Irminon* (2 vol. 1836 et 1844) devint un modèle pour tous les éditeurs de cartulaires.

III. — Hersart de la Villemarqué (1847).

En 1847, c'est une présentation améliorée des idées d'Aurélien de Courson que nous trouvons sous la plume d'Hersart de la Villemarqué, dans un *Essai sur l'histoire de la langue bretonne* qu'il a inséré en tête de sa réédition du *Dictionnaire français-breton* de Le Gonidec (Chez L. Prud'homme, Saint-Brieuc). En voici le passage essentiel pour notre propos : « Lorsque... les Bretons vinrent, au v^e siècle, sur le continent, demander un asile aux peuples de l'Armorique, ils y trouvèrent un idiome peu différent du leur, en usage sur d'autres points de la Gaule au III^e siècle, dans lequel, à la même époque, on promulguait des *fidéicommiss*, que les Gaulois illettrés parlaient au IV^e siècle. et que deux missionnaires de la Gaule, saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes, venaient d'employer

pour les catéchiser, les prêcher à la ville et aux champs, combattre leurs hérésies et même haranguer et commander leurs armées. Ils l'y ravivèrent, l'y cultivèrent en paix, grâce à leur éloignement des grands centres de civilisation romaine, et à l'abri de la mer, des marais et des rochers, lui donnant d'année en année une vigueur nouvelle, puisée dans leur commerce avec l'île d'où ils recevaient incessamment de nouvelles recrues de peuples de la même langue. [Quand l'immigration bretonne cessa], les Bretons armoricains... formaient depuis longtemps un état libre, sous une hiérarchie de chefs, de race et de langue celtique, ayant chacun son petit royaume indépendant, comme ceux de l'île, et dans lequel refleurissaient, avec l'idiome mêlé de la petite et de la grande Bretagne², les vieilles mœurs nationales fondues de deux peuples jumeaux » (p. XIX-XX). Ce texte s'appuyait sur d'abondantes références à des auteurs anciens. L'auteur devint, dix ans plus tard, membre correspondant de l'Institut.

IV. — Arthur de la Borderie (1861).

En 1861, Arthur de la Borderie (1827-1900), l'historien national de la Bretagne, partageait la même opinion sur l'origine de la langue bretonne. On en trouve une preuve assez curieuse dans son *Annuaire historique et archéologique de Bretagne, année 1861*. Il y publie et commente (p. 177-182) un chant populaire breton, *la Vieille-Ahès*, qu'il présente comme traduisant la plainte des derniers Armoricains travaillant sous la contrainte à la construction de voies romaines. Devant tel détail de ce poème en breton très moderne, A. de la Borderie, bon juge de la traduction française seulement, n'hésite pas à écrire : « On reconnaît à ce trait l'ère dioclétienne » (p. 181). Parlant de l'arrivée

2. Nous soulignons ce membre de phrase essentiel, comme, plus loin, d'autres passages importants.

des Bretons en Armorique il ajoute : « Sans doute, à ce moment même, les derniers demeurants des Osismes et des Curiosolites avaient épanché dans quelques chansons celtiques les plaintes que leur arrachait leur ruine, triste et fatale conséquence de la tyrannie romaine. Les Bretons héritèrent d'eux ces navrantes plaintes ; et tout en les faisant passer dans leur dialecte, ils surent en conserver l'esprit et la force, qu'on retrouve véritablement dans le chant de *La Vieille Ahès*. Puis donc que ce chant est le dernier écho des vieilles cantilènes armoricaines, il doit être considéré comme un des plus antiques qu'ait conservés jusqu'à nous le trésor de la tradition bretonne » (p. 181-182).

L'ancienneté que La Borderie attribue à cette œuvre de quelque mystificateur (il la tenait d'A. de Courson, et on la disait recueillie dans le Tréguier) nous fournit un témoignage irrécusable de ce qu'était en 1861 son opinion sur la continuité de la celtophonie en Armorique depuis l'époque gauloise : entre Bretons et Armoricains il voit une différence, non pas de langue, mais de dialecte seulement.

V. — *Aurélien de Courson change d'avis (1863).*

Le tournant décisif dans l'opinion scientifique est marqué en 1863 par quelques pages (CCXXIV-CCXXXIII) dans les *Prolegomènes du Cartulaire de Redon*, d'Aurélien de Courson. Sans faire la moindre allusion à la ferme conviction affichée par lui en 1840-43, l'auteur y lance à titre d'hypothèse une opinion contraire. Il continue à professer « que la langue des anciens Bretons différerait peu de celle des Gaulois, leurs voisins ». Mais désormais il lui « paraît infiniment probable que ce furent les clans fugitifs des v^e et vi^e siècles qui transportèrent dans la péninsule armoricaine les débris de langue et d'institutions galloises [lat. *gallicas*, c.-à-d. gauloises] qu'on y retrouve encore aujourd'hui.

d'hui. Et, en effet, ces débris ne se rencontrent guère, le fait est certain, que là où les Bretons ont porté leurs pas. Partout ailleurs, l'élément celtique, comme on dit maintenant, a, pour ainsi dire, disparu » (p. CCXXVII).

Pourquoi se sépare-t-il ainsi de ce qui était encore, et il le reconnaît, « l'opinion générale » ? On devine, à lire ses copieuses citations de Sismondi (1773-1843), qu'il fut grandement influencé par l'œuvre de cet économiste et historien très fécond, fort écouté en son temps. Sismondi expliquait l'extinction du gaulois de la même manière que l'abandon des langues africaines par les Noirs transplantés comme esclaves en Amérique. Car la langue des maîtres finit par devenir le seul moyen d'intercompréhension d'esclaves amenés des régions les plus éloignées. « Ainsi périt un langage national qui, des extrémités de l'Hybernie à celles de la Gaule Cisalpine, avait été parlé par tant de millions d'hommes : phénomène toujours rare dans l'histoire, et qui ne se peut guère expliquer que par l'esclavage ». L'explication semble avoir séduit A. de Courson, qui commente : « Ces observations pleines de justesse s'appliquent parfaitement à l'Armorique dont les habitants, selon Procope, étaient envoyés, par légions entières, dans de lointains parages, et qui, devenue à peu près déserte, dut recevoir des Lètes francs sur son territoire ».

Mais Sismondi affirmait ailleurs que la majeure partie de la Troisième Lyonnaise, qui comprenait l'Armorique, « maintint et sa langue et son indépendance ». Et sans doute est-ce la survivance en Basse-Bretagne d'un parler celtique, qu'il considérait avec tous ses contemporains comme une continuation du gaulois, qui lui faisait supposer cette indépendance grâce à laquelle les Armoricains, échappant à l'esclavage, auraient par là même sauvé leur langue.

Mieux informé de l'histoire de sa province sous l'empire romain, A. de Courson ne pouvait voir qu'une « assertion presque complètement gratuite » dans cette prétendue

indépendance de la Troisième Lyonnaise (capitale Tours), d'autant plus que certains textes anciens (de Procope, de Zosime, de la *Notitia Dignitatum*) l'avaient finalement persuadé que l'Armorique avait dû connaître le même brassage de populations que Sismondi affirmait pour le reste de la Gaule.

S'il retenait de la théorie de Sismondi l'extinction du gaulois par l'esclavage, il devait donc l'étendre aussi à l'Armorique, quitte à chercher une autre explication pour la présence ultérieure d'une langue celtique en cette région. C'est là qu'il fut servi, d'abord par sa conviction de la quasi-identité du gaulois armoricain et du brittonique insulaire, qui en faisait comme deux langues interchangeables, puis par ce qu'il savait de l'émigration bretonne en Armorique, que Sismondi lui semblait avoir ignorée. D'où cette critique à l'adresse de ce dernier : « Malgré sa science, à laquelle on rendrait plus souvent hommage si l'esprit de parti ne le dominait trop souvent, M. de Sismondi paraît croire que les Bas-Bretons ont de tout temps occupé la péninsule armoricaine. Cette déplorable confusion des mots Bretagne et Armorique est une source d'erreurs sans cesse renouvelée ».

C'est donc en voulant corriger Sismondi sur un point de détail pour lui demeurer fidèle dans une doctrine plus générale, contestable d'ailleurs, qu'A. de Courson a rompu avec une tradition, et expliqué l'existence de la langue bretonne par une receltisation due aux immigrés bretons. Cette nouvelle prise de position implique chez lui la conviction que le particularisme linguistique de la Bretagne armoricaine s'explique aussi bien par la receltisation d'un pays déjà entièrement latinisé que par une survivance locale de la langue gauloise. C'est sur ce point précis que des travaux récents de dialectologie et de toponymie semblent remettre en cause le bien-fondé de son point de vue.

Cependant, dans le domaine même de la toponymie, A. de Courson a aussi marqué sa place par ce qu'on peut

appeler déjà le recours à la méthode cartographique. « Dans la presqu'île armoricaine, les noms de lieux et de saints tracent, en quelque sorte, les limites du pays gallo et celles de la Bretagne proprement dite » (p. CCXXXII). « Au IX^e siècle... la langue, comme les mœurs et les institutions, établissaient encore une véritable ligne de démarcation entre les Bretons et les Gallo-Francis » (p. CCXXXIII). Et il publiait, à la fin de ses *Prolégomènes*, une carte détaillée des anciens diocèses de Bretagne, qui indiquait pour la première fois cette frontière linguistique du IX^e siècle déduite des noms de lieux.

Quoi que l'on puisse penser de certaines de ses interprétations, A. de Courson a mis à la disposition des spécialistes les plus divers une riche moisson de faits qui demeurent la base obligatoire de toutes les discussions et controverses sur les origines de la Bretagne et de la langue bretonne.

VI. — Une période à explorer (1863-1883).

L'hypothèse d'A. de Courson sur une receltisation de l'Armorique par l'immigration bretonne ne semble guère avoir attiré l'attention des milieux scientifiques jusqu'à ce qu'en 1883 Joseph Loth la reprît à son compte, et la présentât comme une certitude dans un ouvrage plus accessible.

Pour connaître l'accueil fait à cette hypothèse, il faudrait rechercher ce que furent, entre 1863 et 1883, les opinions émises par les historiens et les linguistes sur les origines de la langue bretonne. Plus tard, en 1906 et 1912, reprenant contre J. Loth la théorie de l'origine gauloise, Albert Travers énumérait complaisamment les autorités scientifiques dont il ne faisait que reprendre la thèse : T. Mommsen, E. Desjardins, E. Reclus, H. Martin, Duruy, Guizot, Michelet, A. Thierry, La Villemarqué, A. de Courson lui-même, etc... Malheureusement, les citations sur les-

quelles il s'appuie sont rarement datées ; en établir la chronologie exigerait des recherches disproportionnées à l'utilité qu'elles présenteraient dans le cadre de notre étude. Mais quelques-uns des ouvrages mentionnés, comme ceux d'Ernest Desjardins et d'Elisée Reclus, sont postérieurs à 1863 (cf. A. Travers. *Armoricains et Bretons*. Paris Champion, 1912).

En 1906 d'ailleurs, A. Travers semblait encore ignorer la nouvelle prise de position d'A. de Courson dans les *Prolégomènes* du *Cartulaire de Redon* : il se réclamait de lui, sur la base de ses publications de 1840-43, en faveur de l'origine gauloise du breton.

Il convient aussi de remarquer qu'en 1840-43 A. de Courson, comme presque tous ceux qui abordaient ce problème, se montrait affirmatif sur l'origine gauloise de la langue bretonne, tandis qu'en 1863, avec une expérience enrichie par vingt ans de recherches supplémentaires, il n'avancait qu'à titre d'hypothèse la théorie de l'origine insulaire. A un homme qui paraît hésitant, on n'emboîte pas aussi volontiers le pas.

VII. — Joseph Loth (1883).

L'affirmation catégorique se rencontre pour la première fois sous la plume de Joseph Loth (1847-1934), qui a fait prévaloir pour quelques générations dans les milieux scientifiques la théorie de l'origine insulaire du breton. A ce sujet on cite toujours de lui sa thèse de 1883 sur *L'émigration bretonne en Armorique du v^e au vii^e siècle de notre ère* (Rennes, 260 p.), et un article de 29 pages dans la *Revue Celtique* de 1907 (p. 374-403) : *Les langues romane et bretonne en Armorique*. Il ne se montre pas moins affirmatif dans *Les mots latins dans les langues brittoniques* (1892).

A y regarder de près, l'argumentation de J. Loth contient une bonne part d'affirmations gratuites et de raisonne-

ments contestables. Faute de documents historiques attestant l'extinction du gaulois et la généralisation de l'usage du latin en Armorique avant l'arrivée des Bretons, il se tourne vers l'archéologie et la toponymie.

« On peut voir, dit-il, en parcourant le répertoire archéologique du Morbihan par M. Rosenzweig, combien pour les seuls Vénètes les ruines romaines sont fréquentes ; *elles le sont tout autant que dans le reste de la Gaule...* [Nous soulignons à dessein]. Partout se montre la main des Romains ; l'étude de la péninsule armoricaine donne à l'archéologue l'impression d'un pays non seulement complètement dompté, mais même complètement assimilé. Tout confirme cette impression » (*Emigr. br.* p. 72).

Telle n'est pas l'impression d'un éminent spécialiste actuel de l'archéologie gauloise : « Le petit nombre des ensembles urbains et des monuments importants retrouvés en Armorique fait présumer que *cette région a été moins que toute autre romanisée* ; la fréquence des noms gaulois dans les inscriptions semble confirmer que, dans les régions isolées, les traditions indigènes se sont mieux conservées qu'ailleurs, que les habitudes romaines ont été les plus fortes dans le Midi et en Rhénanie » (P.-M. Duval. *La vie quotidienne en Gaule*, Hachette, 1952, p. 331).

Cette meilleure conservation des traditions indigènes en Armorique n'est pas contredite par les découvertes les plus récentes de l'archéologie.

« Pour cerner le problème, il est encore possible d'interpréter d'autres documents : les vestiges des temples gallo-romains d'Armorique. Aucun de ceux que nous connaissons ne répond aux critères classiques ; il n'y a pas eu diffusion des modèles qu'étaient la Maison Carrée de Nîmes et le temple de Vienne dans nos régions, où le temple romano-celtique, étudié par Lewis, est très répandu... On aperçoit ainsi l'incontestable maintien d'une originalité des Armoricains dans le domaine religieux. La permanence des rites funéraires le confirme également ; car, dans

l'ensemble, l'incinération, en usage au temps de l'indépendance, est conservée. »

« Pour apprécier le maintien des traditions celtiques, il faut avoir recours aux arts mineurs... Bornons-nous à remarquer la persistance des motifs dans la céramique indigène, qui contraste avec la sigillée importée et n'en a reçu aucune influence. De même les monnaies barbares frappées en Armorique durant la crise du III^e siècle rappellent celles de l'indépendance, si caractéristiques par leur stylisation. Il y eut donc permanence des traditions celtiques dans tous ces domaines, et une certaine réticence devant les apports de la civilisation méditerranéenne de Rome.

C'est à la lumière de ces données qu'il faut envisager l'important problème de la langue celtique qui divise les spécialistes depuis fort longtemps. Aurélien de Courson, suivi par Joseph Loth, fit admettre que le celtique avait complètement disparu, donc que l'Armorique était romanisée lors de l'arrivée des Bretons qui l'auraient receltisée. Ce n'est pas l'avis de François Falc'hun qui penche pour un maintien du celtique... Le débat reste ouvert entre ces hypothèses qui constituent de très bonnes bases de travail pour les recherches en cours » (Louis Pape, *L'Armorique gallo-romaine*, chap. III de *l'Histoire de Bretagne*, publiée sous la direction de Jean Delumeau, Privat, Toulouse, 1969, p. 111-113).

On remarquera que pour l'auteur de ce texte, l'un des jeunes archéologues les plus avertis des problèmes de l'Armorique gallo-romaine, la théorie que J. Loth avait fait prévaloir comme une vérité démontrée est désormais ramenée au rang d'hypothèse, d'une hypothèse que les progrès de l'archéologie armoricaine ne semblent pas favoriser.

Les lacunes de la documentation historique concernant l'émigration bretonne telle qu'il la conçoit, J. Loth les comble systématiquement par le recours à la toponymie. C'est

là un point central de sa doctrine, et, sans doute aussi, la faiblesse majeure de son système. Il semble bien en effet, d'après le texte qu'on va lire, qu'une certaine doctrine toponymique héritée d'Aurélien de Courson l'ait poussé à compléter arbitrairement le tableau de l'émigration bretonne tel qu'il ressortirait des seuls documents historiques :

« A la trace des noms d'hommes et de lieux, nous pouvons suivre les émigrants bretons lorsque les textes nous manquent (nous soulignons à dessein). Quoique Vannes fût au pouvoir des Francs, les Bretons s'étaient répandus dans toute l'étendue du Vannetais avant Charlemagne. Au IX^e siècle, en effet, les noms d'hommes et beaucoup de noms de lieux sont bretons jusqu'au delà de la Vilaine. Or, il est clair que sous la domination de Charlemagne les Bretons ne pouvaient avoir fait de conquête de ce côté. Les noms d'hommes dans la zone de Guérande et de Batz, au IX^e siècle, dans toutes les chartes du cartulaire de Redon, sont bretons... M. de Courson, dans la carte de la péninsule insérée dans son édition du cartulaire de Redon, a figuré assez exactement la limite séparative du pays romain du pays breton, au IX^e siècle, par une ligne partant des bords de la Loire... pour aller aboutir à l'embouchure du Couesnon [devant le Mont Saint-Michel]. Au delà de cette ligne, en effet, les noms d'hommes sont en général francs, et les noms de lieux gallo-romains » (p. 185-186).

Ce texte contient implicitement l'aveu capital qu'avant d'aborder l'étude de l'émigration bretonne, Loth était déjà prisonnier de l'hypothèse d'Aurélien de Courson, à la suite duquel il jugeait de l'extension extrême de la langue bretonne et donc des immigrants bretons vers l'est d'après la limite des noms de lieux celtiques. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter au paragraphe intitulé *Des noms de lieux*, p. XC-XCIV des *Prolégomènes du Cartulaire de Redon*. Loth pousse très loin la logique de ce système :

« La question des noms de lieux en amène une autre : Qu'est devenue la population gallo-romaine de la pénin-

sule dans la région occupée par les Bretons ? La haine des Bretons pour l'étranger, leur répulsion pour toute alliance en dehors de leur race... portent à croire que dans la région où la population émigrante a été réellement prépondérante, les Gallo-romains ont été réduits en esclavage ou plus probablement expulsés... Toute la question se réduit à savoir dans quelle région la race bretonne a dominé par le nombre. L'histoire et l'étude des noms de lieux peut fournir la solution du problème...

On peut poser en principe, comme l'a fait M. d'Arbois de Jubainville, que les noms de lieux en -ac en Bretagne sont, en général, d'origine gallo-romaine... Or, ces noms gallo-romains sont extrêmement nombreux dans la zone où la langue bretonne a cessé d'être parlée quelque temps après l'invasion normande, très rares dans la zone où le breton a persisté... Nous avons le droit de conclure que la population gallo-romaine dans toute cette région [aux nombreux noms en -ac] était fort dense, et que si le breton y a dominé, une langue romane n'a jamais cessé d'y être parlée. La population conquérante ayant disparu ou considérablement diminué en nombre à la suite de l'invasion normande [918-936]..., la langue indigène n'a pas tardé à reprendre le dessus et à étouffer, au bout d'un siècle ou deux, la langue bretonne » (p. 192-198).

Arrêtons là les citations pour en faire l'examen. La conviction que toute l'Armorique parlait roman avant l'arrivée des Bretons obligeait A. de Courson et J. Loth à considérer comme d'origine insulaire tout signe manifeste de celtophonie. Et s'ils sont partis d'un faux pré-supposé, ils devaient fatalement présenter comme breton tout ce qui pouvait être survivance du gaulois, confusion d'autant plus facile que, nous l'avons vu, le gaulois et le brittonique insulaire passaient pour quasi-identiques à l'époque où l'on pouvait les observer en pleine vitalité, mais séparés, sur les deux rives de la Manche.

Admettons provisoirement le pré-supposé contraire, c'est

à-dire la survivance du gaulois à l'ouest de la frontière linguistique considérée par nos deux auteurs comme la limite extrême de l'avance du breton vers l'est. Aussitôt disparaît une difficulté qui embarrasse manifestement Joseph Loth : cette présence, « avant Charlemagne », d'un parler celtique à l'est de Vannes, jusqu'au delà de la Vilaine et dans la presqu'île de Guérande, à une époque où ce pays était encore solidement tenu par les Francs. Ce devait être du gaulois, non du breton, car « les Bretons ne pouvaient avoir fait de conquêtes de ce côté », ainsi que le reconnaît Loth lui-même, qui pense pourtant que les Bretons se sont imposés par la force (cf. carte p. 158).

Joseph Loth avoue ne disposer que de critères toponymiques pour juger du pourcentage relatif des Bretons en face des Armoriciens dans chaque région. Or l'indice le plus sûr de peuplement breton, ce sont les noms de paroisses en *Plou-*, unanimement reconnus comme révélant en Bretagne une organisation paroissiale d'origine insulaire. *Plwyf* (du latin *plebem*) est encore en gallois le nom commun de la paroisse ; il a donné *Ploué* en breton (ainsi dans le nom de village *Gorré-Bloué*, « le haut de la paroisse » à Plouescat, Fin.), mais *Plou-*, *Pleu-*, *Plu-*, *Plé-* comme premier élément de composition, ainsi dans *Plou-gastel*, *Pleumeur*, *Plufur*, *Plédran*, etc. La répartition de ces noms de paroisses est éloquent : très denses sur les côtes nord et ouest, de Dinan à Quimper, en face du pays d'origine des immigrants, ils sont clairsemés à l'intérieur, et inexistant sur la côte sud, sauf un paquet remarquable à l'ouest de Vannes. Ce paquet rappelle peut-être l'installation des Bretons qui, sous la conduite de Waroch, s'emparèrent de Vannes en 579.

Si donc l'on juge de la densité du peuplement breton d'après celle des *Plous*, c'est sur la côte nord, de la baie du Mont-Saint-Michel à Saint-Brieuc, que la langue aurait dû se maintenir, et c'est au sud, de l'embouchure de la

Loire au golfe du Morbihan, qu'elle aurait dû disparaître. Or, c'est l'inverse qui s'est produit. La presque île de Guérande, où l'on ne relève pas un seul *Plou*, était encore bretonnante au début du XIX^e siècle, et celle de Sarzeau, tout aussi vierge de *Plous*, a bretonné jusqu'au début du XX^e siècle. Tandis que la côte nord, plus constellée de *Plous* que des régions encore bretonnantes, a été rapidement francisée des abords du Mont-Saint-Michel à Saint-Brieuc.

En réalité, la ligne qu'on a présentée comme limite de l'avance extrême du breton vers l'est semble bien n'avoir marqué, au contraire, qu'une étape du recul du celtique vers l'ouest sous la poussée du roman, le terme de celtique couvrant ici aussi bien la langue des Gaulois armoricains que celle des Bretons immigrés. La dualité dialectale primitive, due au pourcentage différent de Bretons et d'Armoricains suivant les régions, se perpétuerait jusqu'à nos jours dans le fait que les bretonnants du Vannetais sont incapables de comprendre les parlers des côtes nord et ouest plus pénétrés d'apports insulaires. Une fois acculé dans la péninsule armoricaine, ce qu'indique la frontière linguistique du IX^e siècle signalée pour la première fois par A. de Courson, le celtique n'a trouvé de frontière relativement stable que derrière la vallée de l'Oust et le bassin de la Vilaine, dépendance naturelle du bassin de la Loire. L'occupation normande (918-936), due aux Normands de la Loire installés à Nantes, affecta surtout la côte sud, où les parlers celtiques se sont mieux maintenus : elle ne peut donc être tenue pour le facteur décisif du recul de la langue, qui semble relever plutôt du jeu normal de lois économiques et sociologiques toujours à l'œuvre sous nos yeux (cf. *infra*, p. 157-159).

Il est reconnu qu'aujourd'hui encore Redon, carrefour central des rivières navigables et flottables du bassin de la Vilaine, qui jouèrent autrefois un rôle considérable dans la vie de la région, subit davantage l'attraction économique de Nantes et des pays de la Loire que celle de Rennes. Une fois Redon romanisé, tout le bassin de la Vilaine

devait basculer dans le domaine roman, entraînant avec lui la région à l'est de la baie de Saint-Brieuc, mal reliée par terre au reste du domaine bretonnant. C'est donc le déploiement des affluents de la Vilaine en éventail vers le nord qui expliquerait le grand recul du celtique dans une région septentrionale apparemment plus riche en éléments bretons, et son faible recul dans une région méridionale demeurée apparemment plus gauloise.

Dans le nord s'est fait sentir aussi l'influence romanisante de Rennes le long de la vieille route de Saint-Brieuc par Dinan.

Si telle est la vérité, on devra conclure que Joseph Loth a bien grossi l'importance de l'immigration bretonne en lui attribuant tout ce qui, en Armorique, était encore survivance de la langue gauloise. L'on n'en comprendra que mieux la réflexion suivante de Louis Pape dans la plus récente synthèse sur l'archéologie de l'Armorique gallo-romaine : « Les témoignages archéologiques sur cette migration [de Bretons insulaires en Armorique] sont quasiment nuls » (*op. cit.*, p. 114).

Les médiévistes qui ont collaboré à cette récente *Histoire de Bretagne*, Pierre Riché et Guy Devailly, expriment une opinion qui renforce notre argumentation. « L'arrivée des Bretons en Armorique ouvre l'histoire médiévale de notre province. On aurait pu espérer que, malgré l'indigence des sources qui caractérisent le haut Moyen-Age, un tel événement aurait été consigné dans les annales de l'époque. Il n'en est rien, et c'est mystérieusement que les Bretons insulaires prennent pied sur la terre armoricaine, ou du moins sur une partie de cette terre » (p. 117). Plus loin ils ajoutent : « L'historien doit résister à l'attrait des récits que l'époque romantique et post-romantique a répandus, et doit essayer de faire le point à partir d'une documentation contrôlée. Mais, hélas, cette documentation est maigre. Pas une inscription — alors que pour la même époque le Pays de Galles nous a livré des inscriptions en

grand nombre, latines ou bilingues —, pas un reste archéologique, ne témoigne de l'arrivée des Bretons. Quant aux textes contemporains parlant des Bretons, ils sont rares et discrets » (p. 118).

« Mais en arrivant en Armorique [les Bretons] trouverent-ils, comme on le dit souvent, une terre déserte ? Essayons de répondre à cette dernière question. — C'est à la toponymie et même à l'onomastique, à partir de certains textes postérieurs, qu'il faut faire appel pour répondre à cette question » (p. 121).

D'après ce qu'on a lu plus haut (p. 55-57), on devine que si les historiens en sont réduits à s'éclairer par la toponymie et l'anthroponymie, en recourant à une doctrine héritée de Joseph Loth, ils ne résoudront pas de sitôt la contradiction entre l'indigence de leurs sources écrites et archéologiques, et la richesse d'information qu'on prétendra leur apporter à partir des noms de lieux et de personnes. Interpréter comme breton ce qui serait gaulois revient évidemment à dépeupler l'Armorique gallo-romaine pour la repeupler de Bretons insulaires. Il est à craindre que J. Loth n'ait pas soupçonné ce danger, dans sa conviction que le gaulois avait disparu, et qu'« à la trace des noms d'hommes et de lieux, nous pouvons suivre les émigrants lorsque les textes nous manquent » (*L'émigr. br.*, p. 185).

VIII. — Influences réciproques entre Loth et La Borderie.

C'est à Arthur de La Borderie, son aîné de vingt ans, que J. Loth avait emprunté l'idée que « les Bretons sont venus en Armorique, au milieu du v^e siècle, dans un pays presque désert » (*Emigr. br.*, p. xx). Au passage auquel il renvoie dans l'*Annuaire historique et archéologique de Bretagne, année 1862*, on lit en effet, p. 93 : « Un fait tout aussi certain, appuyé d'une tradition non moins générale,

non moins constante, c'est que les émigrés bretons trouvèrent dans notre péninsule de grands espaces vides, incultes, désolés. — L'habitation humaine est un accident dans ces déserts : la règle, c'est la ronce, le buisson, la forêt et son hôte, la bête féroce. Les indigènes épars dans ces solitudes ne forment plus ni peuple ni société : trop faibles et souvent trop isolés les uns des autres pour se prêter dans le danger mutuelle et efficace assistance, ils attendent secours de ces émigrés bretons, que la Providence envoie pour être le ciment, le lien, la pierre angulaire du nouvel édifice social qu'elle a dessein de relever sur notre sol. » Devant un tel texte, on se défend mal de l'impression que l'auteur se laissait parfois guider par son intuition plutôt que par l'examen objectif des faits.

Mais quand J. Loth assure que « M. de La Borderie... a conclu que le gaulois avait totalement disparu au moment de l'arrivée des Bretons » (*Emigr. br.*, p. xxi), il lui prête complaisamment ses propres idées. En se reportant à la référence, on peut vérifier que La Borderie croyait que les Bretons sont arrivés dans un pays parlant encore gaulois (cf *supra*, p. 47-48). Mais pour lui la minorité indigène était, devant les Bretons, si inférieure en nombre (un contre au moins trois³, précisera-t-il en 1905), qu'elle fut vite noyée, absorbée dans la masse des nouveaux venus, et bientôt réduite à délaissier son dialecte continental pour celui des insulaires. C'est en ce sens seulement que J. Loth peut lui faire dire « que le breton d'Armorique est de toutes pièces une importation insulaire » (*Emigr. br.*, p. xxi).

La thèse de Loth ne semble pas avoir, dans l'immédiat, fait changer d'avis à La Borderie sur la survivance du gaulois. A cette thèse La Borderie consacre dans la *Revue celtique* (VI, 1885, p. 460 sq.) un compte-rendu de vingt-deux pages où il précise en quoi ses idées ressemblent à celles de Loth, ou s'en distinguent. Il souligne avec satis-

3. *Histoire de Bretagne*, I, p. 249.

faction tout ce que son jeune collègue lui avait emprunté : « M. Loth ne prétend pas inaugurer un système nouveau, il adopte franchement le système breton⁴, le système de Lobineau — que je m'honore d'avoir remis en honneur » (p. 461). Il ajoute : « L'argument tiré par lui de la linguistique a une importance particulière, d'autant plus que nul ne pouvait le présenter avec plus de compétence. » Mais cet hommage ne l'entraîne nullement à s'aligner sur la position de Loth en ce qui concerne l'extinction du gaulois. Il la laisse même ignorer à ses lecteurs, mais se garde tout aussi bien de rappeler sa propre position de 1861. Il donne le change par une phrase admirablement équivoque, qui lui permet de ne pas se déjuger, tout en se réservant peut-être pour plus tard une meilleure occasion de ralliement, au moins apparent : « C'est la langue des émigrés venus de la Grande-Bretagne... qui a évincé, supprimé la langue des indigènes armoricains, — soit que cette langue fût le gaulois [avis de La Borderie], soit qu'elle fût le latin » [avis de Loth] (p. 462).

Plus tard⁵, il répète encore la même idée, pour ajouter cependant ce qui peut paraître un ralliement : « Mais, dans l'état actuel de la science philologique, il est certain que le langage parlé vers 460 dans la péninsule armoricaine n'était ni le gaulois ni un dialecte celtique quelconque ; c'était, comme par toute la Gaule, un latin plus ou moins déformé dit latin rustique ou langue romane.

4. Précédemment (p. 460) l'auteur avait distingué : 1° le système légendaire, ultra-breton, qui admet une conquête violente de l'Armorique dès 383, la destruction des indigènes, et l'historicité de Conan Mériadec et de sa dynastie ; 2° le système critique breton, le sien ; 3° « le système anti-breton : diminuant autant que possible l'importance de l'émigration bretonne en Armorique, la réduisant à un groupe insignifiant noyé dans la population indigène gallo-romaine, incapable dès lors d'imprimer à la péninsule le caractère breton et de l'empêcher de subir comme le reste de la Gaule, le joug des Franks ». La théorie de Loth est en réalité intermédiaire entre le « système critique breton » de La Borderie, et ce que ce dernier appelle « le système légendaire, ultra-breton », qui opte pour une conquête violente de l'Armorique par les Bretons, comme le fait Loth.

5. *Histoire de Bretagne*, t. I (1905), p. 249.

« Le pays occupé (en Armorique) par les Bretons était tout entier de langue romane (dit un des maîtres de la philologie celtique) ; *il ne peut rester sur ce point important le plus léger doute* » (souligné dans le texte). Et La Borderie renvoyait, en le citant textuellement, à J. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques* (page 22), ouvrage paru en 1892, qui lui aurait donc fait une impression plus forte que *L'émigration bretonne*. Cependant l'incidente initiale « en l'état actuel de la science philologique » permet de penser que la certitude absolue affichée par J. Loth pouvait n'être, aux yeux de La Borderie, que provisoire, c'est-à-dire douteuse.

IX. — *Un point de vue nouveau (1896-1900).*

Aux dernières années du XIX^e siècle, parmi les historiens et les linguistes, des idées nouvelles se faisaient jour au sujet des origines bretonnes. En 1896, Kuno Meyer publiait un mémoire sur les plus anciennes relations entre Goidels et Bretons, dont d'Arbois de Jubainville soulignait l'importance (*R.C.*, XVIII, 1897, p. 354-355). J. Loth consacrait de son côté un article aux incursions des Bretons insulaires en Irlande (*R.C.*, XVIII, p. 304-309).

En 1900, rendant compte (*R.C.*, XXI, p. 243-246) du tome II des *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* de l'abbé Duchesne, d'Arbois de Jubainville signalait la « doctrine nouvelle » de l'auteur sur la date initiale et les causes de l'émigration des Bretons insulaires et de leur installation en Armorique qui, selon l'opinion jusque-là admise, n'aurait guère commencé avant 460. Pour l'abbé Duchesne, « deux dénominations introduites en Armorique par les nouveaux venus, celles de *Dumnonia* et de *Cornubia*, paraissent indiquer que le gros de l'émigration provenait des pays occupés dans l'île par les *Dumnonii* et les *Cornovii*... Or, les *Dumnonii* et les *Cornovii* ne furent menacés

par les Saxons que dans le courant du VI^e siècle. Il est donc possible que l'émigration bretonne remonte partiellement du moins à une autre cause que celle qui est communément admise. La crainte des Scots et des Pictes aura eu ici son rôle à côté de l'invasion saxonne. Peut-être le déplacement des *Dumnonii* et des *Cornovii* est-il en rapport avec l'abandon de l'île par les troupes romaines, dont on sait que le départ s'est échelonné de 387 à 407.

Dans ce cas on revenait, pour le début de l'émigration bretonne, aux environs de l'an 400, non plus par le détour du fabuleux Conan Mériadec, mais en raison de l'occupation de toute la côte occidentale de la Grande-Bretagne par les Scots, terme qui désignait les Irlandais dans l'Antiquité. De cette occupation il reste de nombreux témoignages historiques et archéologiques au Pays de Galles, ainsi que chez les *Cornovii* et *Dumnonii* qui ont introduit en Armorique le nom de Cornouaille et celui de Domnonée, ce dernier y désignant toute la côte septentrionale. Or, il est facile de vérifier que l'ancienne Domnonée et la Cornouaille réunies possèdent environ 85 % des paroisses bretonnes au nom en *Plou-* et *Gui-*, qui passent pour les indices les plus sûrs de peuplement d'origine insulaire. ment nul » (*op. cit.*, p. 114).

La nouvelle doctrine trouva aussitôt un fervent adepte en la personne de Ferdinand Lot, qui la renforça (cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1900, p. 548) par des observations de grande valeur. « Divers textes irlandais et gallois attestent une assez longue domination des Scots dans toute la région occidentale de la Grande-Bretagne, en Albanie [nom ancien de l'Écosse], à l'ouest de la Severn (Pays de Galles actuel), dans la Domnonée (Devonshire et Cornwall) jusqu'à Glastonbury. Les Scots se maintinrent, on le sait, en Albanie... ; ainsi fut institué le royaume d'Écosse [de *Scot-ia*]. En Galles et en Domnonée, au contraire, les Scots furent expulsés, mais seulement vers le milieu du V^e siècle. Leur domination y laissa des traces

dans les inscriptions dites oghamiques, et aussi, à mon avis, dans les énormes *dun* ronds à triples remparts concentriques qui parsèment le Devon et le Cornwall. En effet, si la première émigration avait été occasionnée par les Angles et les Saxons, ce seraient les Bretons de l'est qui auraient subi le premier choc. Ils se seraient sauvés sur les côtes désertes entre l'Escaut et la Seine. C'est vers le Boulonnais que se serait porté le gros de l'émigration bretonne. Admettons même, chose fort peu compréhensible, qu'ils se soient dirigés de l'est de la Grande-Bretagne vers l'Armorique. Ils auraient introduit dans cette région leurs noms de peuple. Nous connaissons les noms des peuples de l'est et du centre de l'île. Or, c'est un fait déjà remarqué qu'on n'en trouve pas un seul en Armorique. Les parties les plus anciennement colonisées de la presqu'île, le nord et l'ouest, ont porté, au contraire, les noms de *Dumnonia* et *Cornubia*, et il n'est douteux pour personne qu'ils ne soient tirés des contrées similaires de l'île de Bretagne, Cornwall et Devon, pays situés vis-à-vis de l'Armorique et dominés précisément par les Scots aux IV^e et V^e siècles. Enfin, selon une observation déjà faite plus d'une fois, et notamment par M. J. Loth dans son excellent livre sur *l'Émigration bretonne en Armorique*, aucun des saints bretons établis en Armorique n'est venu de l'est ; presque tous sont originaires de l'ouest (Domnonée, Pays de Galles, Strathclyde), et quelques-uns sont irlandais. N'apparaît-il pas évident que l'Armorique a été peuplée par des Bretons de l'ouest et surtout du sud-ouest de la grande île ? Or, ceux-ci n'ont été en rapport avec les Saxons qu'au milieu du VI^e siècle. L'invasion germanique ne peut donc être cause d'un exode antérieur à elle de cent ou cent cinquante ans. Il est possible que des Bretons de l'est se soient réfugiés en Armorique, mais ils n'ont pas créé l'exode ; ils l'ont suivi. A cette émigration on ne peut attribuer d'autres causes, vers l'an 400, que les ravages des Scots sur les côtes de l'île et leur établissement violent sur toute la côte occidentale. » (Cf. carte p. 158.)

X. — Albert Travers (1906-1912).

En juin 1906 paraissait à Rennes une brochure de 106 pages intitulée *De la persistance de la langue celtique en Basse-Bretagne, depuis l'établissement des Celtes dans la péninsule armoricaine jusqu'à nos jours*. L'auteur, Albert Travers, ancien élève de l'École Polytechnique, n'était ni linguiste ni historien. Mais, au cours de longs séjours en Orient et en Extrême-Orient, il s'était intéressé aux problèmes linguistiques de ces pays. De cette expérience il pensait pouvoir légitimement tirer, par analogie, des conclusions de bon sens applicables au cas de la langue bretonne, malgré les lacunes certaines de son information historique et linguistique. Il fut donc quelque peu surpris de lire, sous la plume du barde Taldir, dans le numéro du 7 avril 1906 du journal *Ar Bobl*, une étrange présentation de la rapide romanisation de la Gaule, y compris l'Armorique, qui prenait manifestement son inspiration dans les travaux d'universitaires en renom. Or, « touchant l'ancienneté et la persistance » de la langue bretonne dans le pays où elle était encore parlée, il s'était « fait une opinion qui ne semblait pas être celle du vaillant barde breton, ni d'ailleurs de quelques historiens, ni surtout de linguistes » (p. 8). Ce dernier mot visait évidemment Joseph Loth. A. Travers voulait donc défendre son point de vue en montrant que la survivance du gaulois armoricain sous le nom de langue bretonne tenait « autant à des causes très normales qu'à l'obstination proverbiale de la population » (p. 9).

La brochure ne témoigne pas encore de l'information historique dont l'auteur fera preuve plus tard, au point d'ébranler quelques historiens. Son principal intérêt est de marquer le point de départ d'une polémique dont on peut suivre les phases dans les revues bretonnes de l'époque. Elle valut aussi à l'auteur une lettre de Frédéric Mistral,

dont nous reproduisons le texte avec l'aimable autorisation de Mme Uchard, fille d'Albert Travers.

Maillane (Provence), 15 sept. 1906.

Cher Monsieur,

Je partage entièrement votre opinion *De la persistance de la langue celtique en Basse-Bretagne*. Les inscriptions latines de l'époque romaine ne prouvent aucunement l'abandon de la langue naturelle des peuples conquis. Ce fait est commun à tous les pays occupés par les Romains. Les idiomes populaires de ces temps lointains n'étant pas arrivés à l'état de culture, de culture littéraire, les premiers civilisés par le latinisme durent employer dans leurs monuments lapidaires la langue des civilisateurs ou vainqueurs.

Bien que le provençal n'ait pas cessé jusqu'à nos jours d'être parlé par la généralité de nos populations, les inscriptions tumulaires et autres, à partir du xv^e siècle (union de la Provence à la France) sont presque toutes en français, et le provençal ne reparait sur les monuments que depuis la renaissance félibréenne. Je vous remercie pour l'envoi de votre brochure très claire et très intéressante.

Bien cordialement.

F. MISTRAL.

L'année suivante, A. Travers revenait à la charge avec une brochure sur *Les inscriptions gauloises et le celtique en Basse-Bretagne*.

Joseph Loth lui donna la réplique dans la *Revue celtique* (1907, XVIII, 374-403), dans le *Nouvelliste de Bretagne* (24 et 29 septembre 1908), et dans le *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine* (1908, XXXVIII, I, p. 301 sq.), bien qu'il lui répugnât, disait-il, « d'entrer en discussion avec un homme manifestement incompetent, en particulier sur le terrain où il se place, le terrain linguistique » (*Bull.*, p. 301).

C'est ce jugement qui laisse supposer que l'article de la *Revue celtique* également vise surtout A. Travers (qui n'y est pas nommé), car il commence ainsi : « Depuis que les études celtiques sont entrées dans une voie scientifique,

les écrivains compétents sont tombés d'accord que le breton était une langue insulaire importée de toutes pièces en Armorique et que la langue parlée dans la péninsule, à l'époque de l'émigration, était une langue romane. On peut, en effet, affirmer que... l'organisme entier du breton est le même que celui du cornique et du gallois... » (p. 374). Loth reprend ici l'argumentation précédemment développée dans *L'émigration bretonne* (1883) et dans *Les mots latins dans les langues brittoniques* (1892), tout en essayant de la renforcer par de nouveaux faits empruntés à la toponymie. Il s'appuie sur un vaste dépouillement du cadastre de la Haute-Bretagne autrefois bretonnante, dont on sait qu'il l'a fait faire, à partir de 1896, par les instituteurs et les secrétaires de mairie. « Ces documents, commune par commune, constituent déjà un répertoire important qui s'enfle de plus en plus, et aboutira peut-être à un ou deux volumes. Le lecteur y trouvera la preuve de ce que j'avance » (p. 178). L'article se termine ainsi : « Tels sont les principaux résultats de cette étude, hérissée de difficultés de toute sorte, extrêmement ardue, mais d'un intérêt capital, touchant au fondement même de l'histoire de la péninsule armoricaine. Une publication ultérieure, quand les matériaux si complexes à mettre en œuvre seront entièrement réunis, les précisera, et, je n'en doute pas, ne fera que les confirmer » (p. 403).

L'aveu essentiel à retenir ici c'est que, aux yeux de l'auteur lui-même, l'enjeu de cette étude touche « au fondement même de l'histoire de la péninsule armoricaine », ce dont nous conviendrons avec lui.

Loth a finalement renoncé, semble-t-il, à la « publication ultérieure » qui devait apporter à sa théorie une nouvelle confirmation. Peut-être s'est-il découragé devant la masse de la documentation à mettre en œuvre, et la difficulté d'en tirer des preuves plus convaincantes. Une étude minutieuse de cette documentation est actuellement en cours, en vue d'une thèse de doctorat que l'on pourra sans doute lire dans deux ou trois ans.

Dans le *Bull. de la Soc. arch. d'I.-et-V.* (1908, p. 301-306), J. Loth fit à A. Travers une réponse plus personnelle, de ton très vif par endroits, qui laisse mieux deviner la raison profonde de son article dans la *Revue celtique*. « Si l'œuvre de M. Travers ne pouvait faire grand bruit, l'auteur, en revanche, a fait autour de son premier opuscule un tapage étourdissant : il le fait vendre dans les gares, présenter à l'Association bretonne, à différentes revues, à l'Académie des Inscriptions, etc. » (p. 301). Loth s'inquiétait donc de l'impression produite sur une élite intellectuelle, voire même sur les membres de l'Institut, et la lettre précitée de Mistral prouve qu'il n'avait pas tout à fait tort. Il reconnaît d'ailleurs qu'« il y a, dans les deux opuscules, un appareil d'érudition de nature à troubler les lecteurs incompetents » (p. 302).

Devant ce contradictoire « qui occupe ses loisirs de directeur en retraite des postes et télégraphes à l'étude de questions historiques et linguistiques depuis longtemps jugées et tranchées, mais nouvelles pour lui » (p. 301), J. Loth se fait plus affirmatif que jamais. « Le fait de la disparition du celtique dans tout le reste de la Gaule au moment des émigrations bretonnes est indéniable... Y aurait-il eu une exception pour la péninsule armoricaine due sans doute à son éloignement?... Le sol de la parlie la plus occidentale de l'Armorique, le Finistère, est littéralement couvert des débris romains » (p. 303). Après avoir mentionné son article de 1907 dans la *Revue celtique*, que l'éditeur parisien Champion diffusa en brochure (réponse probable au « tapage étourdissant » d'A. Travers), il ajoute : « Je puis aller plus loin, et prouver *directement* et *mathématiquement* par l'étude des noms de lieux que la langue parlée à l'arrivée des Bretons était le roman » (p. 305). Ainsi, l'archéologie et la toponymie demeuraient pratiquement les seuls appuis de sa théorie.

Indice révélateur, sur le plan historique il éprouve le besoin d'atténuer la portée d'un texte de Tacite, *sermo*

haud multum diversus (*Agricola*, XI), allégué par tous ceux qui croyaient à la filiation possible du breton par rapport au gaulois. Il souligne les différences plutôt que la ressemblance qu'implique ce texte : « Laissons de côté les différences du gaulois et du celtique insulaire. Elles étaient vraisemblablement plus grandes que ne le laisse supposer une phrase de Tacite » (p. 303). Prise dans son sens obvie, cette phrase le gênait donc un peu. Nous verrons de fait que d'Arbois de Jubainville l'interprétait tout autrement que lui (Cf. *infra*, p. 71-72).

L'article de J. Loth se terminait ainsi : « Si M. Travers, contre toute évidence, s'obstine dans sa théorie, il a une excuse. C'est qu'il ignore les premiers éléments de l'histoire des langues romanes et l'A.B.C. du celtique... Que M. Travers, s'il veut discuter sérieusement, se mette à l'étude des langues romanes et celtiques. Dans dix ou vingt ans, nous pourrions causer » (p. 306). Il était à prévoir que M. Travers n'aurait pas cette patience.

Sa réponse parut d'abord dans la *Revue de Bretagne*, d'avril 1909 à août 1911. Puis, en 1912, elle fut diffusée en une brochure intitulée *Armoricains et Bretons* (VI — 140 p.), par le même éditeur parisien, Champion, qui avait édité à part l'article de J. Loth dans la *Revue celtique*. C'est un travail des plus intéressants à consulter, par les pièces nouvelles qu'il verse au débat, et par les pistes de recherche qu'il peut suggérer aux curieux. Mais l'auteur ne se hasarde pas dans les argumentations linguistiques et philologiques où Loth eût voulu l'entraîner. Il se cantonne, comme précédemment, dans un domaine purement historique, et dans les observations de bon sens. Certains de ses arguments ne manquent pas de force, comme on va le voir.

« Puisque ces « questions historiques et linguistiques étaient depuis longtemps jugées et tranchées », pourquoi M. Loth a-t-il éprouvé le besoin de les juger et de les trancher à nouveau ? Il semble qu'il y a là une certaine

contradiction » (p. 3). De fait, les affirmations tranchantes de J. Loth semblent moins révéler la sérénité du savant sûr de lui que l'inquiétude du chercheur devant une contestation sans cesse renaissante qui met en question la doctrine sur laquelle il a bâti l'essentiel de son œuvre. Le jour où il sera admis que la frontière linguistique du IX^e siècle ne pouvait être qu'une étape du recul du gaulois vers l'ouest, et non la ligne d'avance extrême du breton vers l'est, bien des interprétations relatives à la langue bretonne devront être révisées dans l'œuvre de Loth.

Toute la théorie de Loth repose sur un postulat implicite qu'on retrouve aussi sous la plume de Georges Dottin dans les termes suivants : « On peut opposer à M. Travers une objection irréductible, c'est que le bas-breton est identique au gallois de Grande-Bretagne, et, autant qu'on peut en juger par les inscriptions gauloises qui nous sont parvenues, qu'il est très différent du gaulois continental » (*Annales de Bretagne*, 1907, XXII, p. 346). On s'étonne que G. Dottin ait pu parler d'identité entre bas-breton et gallois insulaire, puis nier implicitement toute filiation possible du breton moderne par rapport au gaulois des inscriptions (de quelles régions ?) sans la moindre allusion à ce qu'une évolution normale aurait fait du gaulois quinze ou vingt siècles plus tard. Il a maintenu cette position dans *La langue gauloise*, p. 16 (Klincksieck, 1918).

Albert Travers ne manque pas de rappeler que sur ce point l'opinion de Dottin avait été fermement rejetée par d'Arbois de Jubainville, dont la compétence ne pouvait être niée : « M. Dottin pose en principe que le celtique continental au temps de Jules César et la langue parlée à la même époque en Grande-Bretagne étaient deux idiomes différents. Il ne tient pas compte de la conquête faite de la Grande-Bretagne par les Gaulois sur les Goidels, deux ou trois cents ans avant notre ère ; il ne pense pas à ce roi des *Suessiones*, *Deuiciacos*, dont le souvenir subsistait encore au milieu du 1^{er} siècle avant notre ère et dans le

royaume duquel la Grande-Bretagne était comprise (*De bello gallico*, 1. II, c. 4, § 7). A-t-il vu quelque part que Commios l'Atrébate, envoyé comme ambassadeur en Grande-Bretagne par Jules César, ait eu besoin d'un interprète comme il en fallait en Gaule à Jules César et à Quintus Titurius ? La comparaison de la nomenclature géographique de la Grande-Bretagne avec celle de la Gaule est décisive, elle établit que les Gaulois, conquérant la Grande-Bretagne sur les Gôidels, y ont apporté leur langue » (*R.C.*, XXVI, 1905, p. 278-279). Il ressort de ce texte que d'Arbois de Jubainville ne se sentait pas en droit de s'appuyer, comme le faisaient Loth et Dottin, sur la proche parenté évidente du breton et du gallois pour rejeter toute filiation possible du breton par rapport au gaulois.

Albert Travers rappelle encore (p. 23) que Camille Jullian non plus ne semblait pas d'accord avec J. Loth. Ecrivant une préface pour l'œuvre posthume de Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France* (1890), où l'auteur de *La cité antique* utilisait manifestement les arguments de Loth pour affirmer l'entière romanisation de l'Armorique au moment de l'arrivée des Bretons (tome I, *La Gaule romaine*, note 1, p. 132), C. Jullian déclarait : « C'est un devoir pour moi d'ajouter franchement que sur plus d'un point je ne puis partager l'opinion de l'auteur, par exemple sur la question... de la disparition de la langue celtique » (p. IX).

En 1920, dans le tome VI de son *Histoire de la Gaule*, p. 115-116, Camille Jullian avouait son scepticisme au sujet de la rapide extinction du gaulois en de nombreuses régions de France, et surtout en Bretagne : « L'opinion courante attribuée à l'immigration des temps mérovingiens tous les éléments celtiques de notre Bretagne (Loth, *L'émigration bretonne en Armorique*, 1883) : mais la preuve n'est point faite que toute trace gauloise eût disparu du pays ».

Devant de telles réserves, autant que devant certaines

affirmations trop catégoriques de J. Loth, on se défend mal de l'impression que ce dernier a trop vite présenté comme une certitude démontrée par lui une hypothèse que plusieurs autres avant lui avaient déjà envisagée. Et Albert Travers de lui appliquer une citation du grave *Journal des Débats* (15-11-1910) sur un défaut bien connu qu'engendre quelquefois l'enseignement supérieur : « Ils (ces professeurs) ont pu créer une orthodoxie universitaire, comme s'ils avaient reçu la vérité par révélation ; ils ont enseigné *ex cathedra*, assénant les formules, brisant les résistances. C'est bien l'objection la plus grave qu'on puisse leur adresser, et c'est contre elle qu'ils ont à se défendre. Pourquoi ont-ils fait à leur profit un monopole de la certitude ? ».

Le public cultivé ne semble pas avoir fait de prime abord un accueil chaleureux à la théorie de Loth. A. Travers en cite (p. 119) comme exemple « l'enquête entreprise, au nom et sous les auspices de l'Académie des sciences morales et politiques, touchant les *Populations agricoles de la France* et confiée à l'éminent économiste M. Henri Baudrillart. En ce qui concerne les *Populations rurales de la Bretagne*, ce savant, après avoir rendu hommage à la science déployée par M. Loth dans son ouvrage *L'émigration bretonne...*, se montre peu disposé à admettre ses idées sur l'importance des émigrations des v^e et vi^e siècles, la manière dont les émigrés se sont établis en Armorique et la langue parlée par les habitants de la péninsule armoricaine. En ce qui concerne notamment l'idiome parlé par les Armoricains, voici ce qu'écrit M. Baudrillart : « Nous touchons encore ici à une question difficile et controversée... On se demande si le breton ne se confondait pas presque avec le gaulois parlé par la population celtique antérieurement établie. Cette opinion a pu s'autoriser des paroles de Tacite... La question a été agitée dans les ouvrages de M. Aurélien de Courson... Elle reçoit une solution négative de la thèse de M. Loth. Quoi qu'il en soit, ce qui

semble ressortir de ces discussions, c'est que des rapports... très réels existaient entre le breton et le gaulois parlé en Armorique, rapports suffisants pour que le breton, tel que nous le connaissons, pût résister à l'invasion du latin... Ainsi... deux idiomes en une langue, voilà le fond désormais un et résistant ; il nous fera comprendre ce paysan breton dont la tenacité est un des étonnements de l'histoire » (*Revue des Deux-Mondes*, oct. 1884). Sans le dire expressément, H. Baudrillart rejetait donc la thèse toute récente de J. Loth.

Quarante ans plus tard, cette thèse ne ralliait pas encore l'unanimité des historiens. Le *Bulletin de la Société archéologique* du Finistère de 1924 publiait, de Camille Vallaux, *Quelques réflexions sur les origines du peuple breton et sur la persistance de la langue bretonne d'après les écrits d'Albert Travers*, avec une bibliographie de l'œuvre d'A. Travers. En voici la conclusion : « Ces règles de prudence... nous donneront des raisons de penser que depuis l'aube de l'histoire, le fond de la population de la vieille Armorique aux trois quarts isolée est demeuré le même ; il y a toutes chances pour qu'en tenant compte de l'évolution naturelle du langage, le fond de la langue soit demeuré le même aussi ⁶ ».

Le début de cette citation nous fait penser au passage

6. Joseph Loth tint à réfuter cet hommage à la valeur de l'œuvre d'A. Travers. On peut lire, sous la cote 158289/39 à la Bibliothèque universitaire de Rennes, une brochure de cinq pages intitulée *Quelques mots sur l'émigration bretonne en Armorique, en réponse aux quelques réflexions... par Camille Vallaux*. En voici la conclusion : « Il est profondément regrettable que des lettrés comme M. Vallaux remettent en question des choses depuis assez longtemps jugées et tranchées. Je ne me serais certainement pas donné la peine de faire ressortir la futilité de ces *Quelques réflexions* si elles n'avaient paru dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, ce qui pouvait leur donner en apparence quelque importance et troubler des lecteurs peu au courant des études linguistiques et historiques touchant au domaine celtique et, en particulier, à l'Armorique ». Mais on a vu qu'en 1920 Camille Jullian, qu'on ne pouvait soupçonner d'être peu au courant des études historiques touchant au domaine celtique, n'avait pas hésité à faire savoir que l'argumentation de Joseph Loth ne l'avait pas convaincu (cf. *supra*, p. 72).

suivant d'A. Travers, la critique la plus percutante par le style qu'il ait lancée contre la doctrine en vogue : « M. Loth met, il est vrai, certaines formes pour dépeupler la péninsule ; quant à l'historien breton (A. de la Borderie), son cœur est fermé à toute pitié, et il extermine la population d'une manière méthodique mais impitoyable. Par d'habiles gradations destinées à préparer l'esprit du lecteur, il arrive à le faire assister, sans trop de surprise, à la suppression des trois quarts des habitants de la presqu'île armoricaine, et, devant ses yeux, noie le reste dans le flot de l'inondation bretonne » (p. 19). Effectivement, bien des pages de La Borderie, et quelques-unes de J. Loth, ont la coloration « des récits que l'époque romantique et post-romantique a répandus » et contre lesquels la toute récente *Histoire de Bretagne* (1969) nous met en garde (p. 118).

A. Travers espérait que les progrès de la linguistique remettraient un jour en question la théorie de Loth. « Il est des sciences, et parmi les plus récentes la linguistique, qui progressent sans cesse et n'arrivent à accroître leur domaine qu'à travers mille vicissitudes et mille combats ; on peut donc toujours s'attendre, surtout quand il s'agit de questions controversées où chacun défend obstinément sa cause, à voir, tôt ou tard, reviser des doctrines jouissant d'une vogue passagère, et rétablir des faits consacrés par l'histoire pendant de nombreux siècles et aujourd'hui méconnus, par excès de science » (p. 105).

XI. — Nora Chadwick (1965).

En 1965, les *Proceedings of the British Academy*, volume LI, publiaient une étude de 54 pages denses de Nora K. Chadwick, intitulée : *The colonization of Brittany from celtic Britain* (p. 235-299). C'est une excellente mise au point, d'après les plus récentes recherches historiques et

archéologiques, du problème de l'émigration bretonne en Armorique. Nora Chadwick penche nettement pour la thèse déjà soutenue par Mgr Duchesne et Ferdinand Lot (cf. *supra*, p. 63-65), si différente de celle de Joseph Loth. Traduisons ou résumons quelques passages essentiels de son étude.

« L'infiltration (en Armorique) à partir de la (Grande-) Bretagne est généralement considérée comme ayant commencé au v^e siècle, plus spécialement dans la seconde moitié, comme ayant atteint son plus haut point au vi^e, et comme s'étant largement étendue sur le vii^e. Mon opinion personnelle est qu'elle a probablement commencé beaucoup plus tôt, au moins dès la fin du iv^e siècle, et peut-être dès la fin du iii^e » (p. 258).

Elle appuie son opinion sur des faits nombreux et précis. Elle rappelle d'abord le témoignage de la tradition historique irlandaise. Dans son *Glossaire irlandais*, Cormac mac Guilennain, mort évêque de Cashel (Munster) en 908, assure qu'« en des temps beaucoup plus anciens, il y avait eu des royaumes unis d'Irlande et de Bretagne, gouvernés par des rois irlandais, qui s'étaient maintenus au pouvoir longtemps après la venue de St Patrice » (p. 263). Cormac cite des forteresses royales des *Fils de Liathan* dans les « terres des Bretons corniques », ce qui semble désigner la péninsule domnonéenne. Ces fils de Liathan sont sans doute à identifier avec une tribu irlandaise bien connue des environs de Cork (*ibidem*).

D'après d'autres sources historiques, dont Nennius, les Fils de Liathan occupèrent aussi tout le sud du Pays de Galles, au nord du canal de Bristol, où leurs généalogies royales sont consignées dans les plus vieux documents (*op. cit.*, p. 264-268). « De nos jours, l'archéologie a établi un lien solide entre la tradition historique et le témoignage des noms de lieux. La reconstruction des ports côtiers de Cardiff à la fin du iii^e siècle est maintenant reconnue comme faisant partie d'un système de défense contre les

pirates irlandais dans le canal de Bristol » (p. 268). Dans tout l'ouest des îles britanniques, quelquefois assez loin à l'intérieur des terres, on a retrouvé des fortifications semblables, manifestement destinées à faire face à la piraterie irlandaise. Elles ne furent pas d'une efficacité durable : de fortes colonies irlandaises s'implantèrent un peu partout. Comme l'ont montré les travaux de K. Jackson, aux vi^e et vii^e siècles, l'irlandais se parlait encore au Pays de Galles et dans la péninsule domnonéenne (p. 267).

De tels établissements ne purent se faire « sans un déplacement considérable de populations, et sans dommage pour les princes bretons de l'ouest. Ils ont dû, en fait, exercer une influence décisive sur l'émigration en Armorique.

En outre, ils aident à rendre compte de trois faits importants que Gildas et son récit des invasions saxonnes laissent inexplicables :

1° Selon la tradition, la majorité des chefs de cette émigration semble être venue du centre-est du Pays de Galles, où la crainte des Saxons ne se fit nullement sentir.

2° Si les traditions de saints irlandais ne manquent pas, même pour la période la plus ancienne, la plupart des saints viennent du Pays de Galles.

3° Les faits linguistiques suggèrent que la majorité des émigrants venait de la péninsule que formaient le Cornwall et le Devon.

4° Enfin, le plus important de tout, c'est qu'aucun des premiers émigrés bretons ne semble venu de l'est, ou du sud-est, ou du centre-sud de l'Angleterre.

La conclusion inéluctable est certainement que les Bretons de l'ouest et du sud-ouest se trouvèrent, à partir du iii^e siècle, exposés à un danger croissant de la part de l'Irlande, danger qui devint considérable au iv^e siècle, si bien qu'ils prirent leurs bateaux pour aller chercher des conditions plus favorables au delà de la mer » (p. 268-69).

Quel accueil les nouveaux venus trouvèrent-ils sur l'autre rive de la Manche ? « Ma conviction personnelle, dit Nora Chadwick, est que l'ouest (de l'Armorique) fut délibérément abandonné aux immigrants bretons par les autorités romaines. Le fait que nous n'en ayons pas de témoignage direct est sûrement de peu d'importance si l'on considère à la fois la rareté des témoignages pour cette période dans son ensemble, et le fait que nous n'ayons aucun témoignage contraire. D'autre part, nous avons d'abondants exemples d'une telle politique en d'autres points de la périphérie de l'Empire à cette époque... Non seulement il est incroyable que les immigrants insulaires aient pu réussir autrement à dominer entièrement cette contrée où les Saxons échouèrent dans leur tentative de pénétrer en force, mais il est également incroyable que les Romains ne se soient pas opposés à leur installation, même en cette lointaine région frontière de la Gaule » (p. 257).

Après avoir parlé des sources historiques qui nous renseignent un peu sur cette immigration, l'auteur ajoute :

« L'origine monastique de ces sources autorise à croire qu'on a pu y exagérer la nature pacifique de la colonisation. Néanmoins, la véracité générale de cette tradition ecclésiastique est démontrée par les noms de lieux, qui sont d'origine ecclésiastique à un degré probablement inégalé en quelque autre pays que ce soit. Une proportion étonnamment large se compose de deux éléments désignant un lieu ou un établissement, ainsi *plou-*, *tref-*, *lann-*, *loc-*, auquel est ajouté le nom d'un vieux saint celtique. Ce qui est impliqué en de tels noms de lieux, et l'importance de l'élément ecclésiastique en général, suggèrent que, exception faite pour le Bro-Erech, la tradition laissée par la fondation de la colonie bretonne est très différente du tableau que nous brosse Joseph Loth d'une invasion par le feu et par l'épée. La rareté d'une occupation militaire primitive par la force est remarquable » (p. 275-276).

Il est un autre point essentiel où la théorie de Joseph

Loth est remise en question par ces nouvelles lumières sur l'immigration bretonne en Armorique. Si les premiers immigrants ont commencé à débarquer, non plus vers 460, mais dès 270 ou 300, il devient évidemment impossible de soutenir qu'ils auraient receltisé une Armorique déjà entièrement romanisée de langue. Dans la *langue gauloise*, Georges Dottin cite, pour diverses régions, des témoignages de la survie du gaulois qui s'étendent jusqu'au v^e siècle, et il conclut : « la substitution du latin au celtique fut donc lente : il est probable qu'elle était achevée au vi^e siècle » (p. 70).

Ainsi, en 1918, Dottin n'osait pas affirmer catégoriquement que le gaulois fût éteint au vi^e siècle, tandis qu'en 1883 Joseph Loth n'hésitait pas à assurer qu'au v^e siècle cette extinction était « dans la péninsule armoricaine, un fait accompli » (*Emigr. bret.*, p. 84). Il est vraisemblable que l'assurance affichée par Loth pour l'Armorique provenait en partie de l'absence de tout texte connu susceptible de le contredire formellement. Cependant, il avait été assez frappé par un témoignage de Saint Jérôme (347-420) qui « semble militer en faveur de l'existence du gaulois vers la fin du iv^e siècle, (texte) d'autant plus remarquable qu'il s'applique à un pays où les écoles romaines étaient très florissantes, au pays des Trévires » (*op. cit.*, p. 84). Or, on sait que la Rhénanie était, après le Midi, la région la plus romanisée de la Gaule. Il est impensable que le gaulois n'ait pas survécu bien plus longtemps dans la lointaine Armorique que dans une Rhénanie toujours garnie de légions romaines, et où Trèves joua à plusieurs reprises le rôle de capitale de l'Empire.

XII. — Kenneth Jackson (1953 et 1967).

Professeur de celtique à l'Université d'Edimbourg, l'un des celtisants les plus compétents de sa génération, Ken-

neth Jackson a publié deux gros ouvrages où il est amplement traité des origines de la langue bretonne. L'un s'intitule *Language and History in early Britain* (752 p. Edimbourg, 1953) et l'autre *A historical phonology of Breton* (904 p. Dublin, 1967). Le premier de ces ouvrages était en cours d'impression lorsque l'auteur eut connaissance de l'édition ronéotypée de mon *Histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique* (1951), dont une édition augmentée fut ensuite publiée aux Presses Universitaires de France (1963). Nous nous sommes rencontrés une première fois en 1951, et nous avons correspondu au sujet des divergences de nos conclusions sur certains problèmes. Chacun resta sur ses positions. Depuis, je dois l'avouer, les miennes ont continué à s'éloigner de celles de mon éminent collègue, dont les arguments essentiels sont empruntés à Joseph Loth.

Kenneth Jackson m'a dédié, en des termes très élogieux, son second ouvrage sur la phonétique historique du breton, et j'ai été extrêmement sensible à cette marque d'estime. Il ne retire, ni n'atténue ses critiques précédentes, mais il reconnaît que certains aspects de mes travaux lui paraissent aussi solides que nouveaux.

Nora Chadwick suit de près (*op. cit.*, p. 270-272) les péripéties de cette controverse de linguistes, tout en se défendant, comme historienne, d'y prendre parti. Il paraît cependant évident que, dans la mesure où son argumentation historique atteint celle de J. Loth, en attribuant aux débuts de l'immigration bretonne en Armorique une date antérieure de 150 ou 180 ans, elle renforce d'autant une thèse soutenant que le gaulois était encore la langue courante en Armorique lors des premiers débarquements de Bretons insulaires. Et comme elle reconnaît que les nouveaux venus s'installèrent surtout dans ce qui, d'après leurs pays d'origine, s'appela désormais la Domnonée et la Cornouaille, elle suggère par-là même au linguiste d'expliquer l'originalité si marquée du dialecte vannetais par un moindre

pourcentage d'éléments bretons que dans les autres dialectes. Elle cite ainsi les deux arguments essentiels de K. Jackson contre mon opinion :

1° « Il est hautement douteux (écrit Jackson) que le gaulois ait survécu où que ce soit aussi tard que le v^e siècle ; et pratiquement certain qu'il était éteint au vi^e siècle ; par conséquent, la possibilité que le breton ait été affecté par le gaulois ne peut en aucune manière être retenue » (*op. cit.*, p. 272).

Mais cet argument perd toute valeur si les Bretons ont pu commencer à débarquer dès la fin du iii^e siècle, comme l'admet N. Chadwick. D'autre part, il est aujourd'hui reconnu que le gaulois se parlait encore en Suisse alémanique lorsque les Alamans s'y sont installés au vi^e siècle⁷. L'Armorique était moins romanisée que l'Helvétie, placée sur le trajet direct de Rome au Rhin.

2° « Le vannetais et les autres dialectes forment une seule langue brittonique, comme le montrera bientôt une comparaison détaillée de la phonétique, de la morphologie, de la syntaxe et du vocabulaire des dialectes bretons entre eux et avec le gallois et le cornique » (*op. cit.*, p. 272). Mais une telle argumentation ne peut rien prouver contre une influence décisive du gaulois armoricain sur le vannetais, tout le monde reconnaissant que le gaulois était une langue brittonique si proche du brittonique insulaire que d'une langue à l'autre on se comprenait sans interprète au temps de César. Pourquoi n'en aurait-il pas été encore de même trois ou quatre siècles plus tard ? Tout le raisonnement est manifestement basé sur une exagération gratuite de la dif-

7. Dans ses *Etudes sur la formation diminutive dans les langues romanes* (Uppsala, 1957), Bengt Hasselrot semble admettre qu'en Suisse alémanique le gaulois ne s'est éteint qu'après l'an 800, ainsi qu'il ressort de ce texte : « La toponymie de la Suisse alémanique nous a conservé plusieurs très anciens noms en -tt attestés surtout dans l'Oberland bernois et autres régions germanisées entre 800 et 1000 (c'est-à-dire postérieurement à la seconde mutation consonantique, mais probablement avant l'extinction de la langue gauloise dans ces recoins alpestres) » (p. 40).

férence entre gaulois et brittonique insulaire, que d'Arbois de Jubainville avait jadis réfutée à l'aide d'arguments convaincants (cf. *supra*, p. 71-72).

XIII. — Léon Fleuriot (1964).

Il ne sera plus possible de parler de l'histoire de la langue bretonne, et surtout de sa période la plus ancienne, sans mentionner deux ouvrages fondamentaux de Léon Fleuriot, qui enrichissent considérablement nos connaissances en ce domaine : *Dictionnaire des gloses du vieux breton*, 372 p., et *Le vieux breton, éléments d'une grammaire*, X-440 p. (Paris, Klincksieck, 1964). Les deux ouvrages étaient achevés, et en cours d'impression, quand parut l'édition augmentée de mon *Histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique* (1963). Mettant en œuvre les méthodes les plus rigoureuses de la philologie classique, ils semblent avoir été rédigés dans une perspective très proche de celle de J. Loth. Cependant, on dirait qu'ayant eu connaissance de mon nouveau point de vue avant la parution de ses livres, l'auteur ait voulu rester neutre dans la nouvelle controverse suscitée par la répudiation ouverte de la doctrine de Joseph Loth. A la première page de son introduction au *Vieux breton* se lit en effet la note suivante, peut-être ajoutée au dernier moment :

« Subsistait-il en Armorique des restes de parlers gaulois quand les Bretons ont commencé à y débarquer ? L'hypothèse n'a rien d'in vraisemblable.

De toute façon, ces restes de gaulois étaient, soit peu importants, soit très proches du brittonique du v^e siècle, si bien que le breton continental restait au ix^e siècle presque identique aux autres langues brittoniques. Ceci n'est pas une hypothèse mais un fait. On verra dans ce travail d'assez nombreux exemples de similitudes entre l'onomas-tique gauloise et l'onomas-tique brittonique du Haut Moyen-

Age. Il existe beaucoup d'autres exemples qu'il n'a pas été possible de donner ici » (p. 9).

L'année suivante, l'étude de Nora Chadwick venait mettre, de manière imprévue, l'accent sur certaines faiblesses de la doctrine de Joseph Loth, et justifier par là même la prudence de ceux qui refusaient d'y lier la solidité de leurs propres constructions.

XIV. — Retour à l'opinion traditionnelle d'avant 1863.

Au sujet de la situation linguistique en Armorique lors de l'immigration bretonne, au sujet donc des rapports entre langue bretonne et langue gauloise, mon opinion personnelle s'est graduellement écartée de celle de Joseph Loth entre 1945 et 1965, à mesure que j'approfondissais l'étude de ces problèmes. Elle a été présentée, avec de nouveaux développements à chaque fois, dans mon *Histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique*, éditions 1951 et 1963, puis dans un article de la *Revue de linguistique romane* (XXX, 1966, p. 324-343), *La doctrine de Joseph Loth sur les origines de la langue bretonne*. Elle n'a pas tardé à recevoir, de la publication précitée de Nora Chadwick (cf. *supra*, § XII), un appui aussi imprévu que décisif à mes yeux : il est bien évident que si d'excellents spécialistes, tel Camille Jullian, n'ont jamais pu se résoudre à croire que le gaulois se fût éteint en Armorique avant 460, il ne s'en trouvera guère pour admettre qu'il y fût déjà mort en 300, époque à laquelle on sait qu'il était encore bien vivant ailleurs en Gaule. Aussi faudra-t-il désormais ruiner l'opinion de Nora Chadwick (et de Mgr Duchesne, et de Ferdinand Lot) avant même de penser à saper la mienne.

On notera que mon argumentation, toute linguistique, était indépendante de l'argumentation historique de Nora Chadwick, comme de celle d'Albert Travers un demi-siècle plus tôt. De l'œuvre de ce dernier je n'ai pris connaissance

qu'après 1951, grâce à sa fille, Madame Uchard, qui passe ses étés en Bretagne. Un ami commun⁸ lui fit connaître ma thèse, qui l'intéressa par sa convergence avec les idées de son père. Elle me fit donc parvenir les brochures de son père, qui m'aiderent à voir plus clair dans les controverses relatives aux origines de la langue bretonne. Je les ai mentionnées, en 1963, dans la réédition de ma thèse par les Presses Universitaires de France (p. 37 et 159).

Cette réédition, avec la suppression de quelques rares lignes, comporte de nombreuses additions, signalées à part, qui marquent la progression de ma pensée pendant les douze années précédentes. En 1951, j'admettais qu'en Armorique « le breton aurait supplanté le gaulois plutôt que le bas-latin », ce qui constituait déjà un abandon de la théorie de Loth, alors universellement admise. En 1963, j'étais convaincu que « le dialecte vannetais, surtout au sud du Blavet, est une survivance gauloise peu influencée par l'apport breton, et les autres dialectes un gaulois simplement plus marqué par la langue des immigrés d'origine insulaire » (p. 341).

De cette explication de l'originalité du vannetais par rapport aux autres dialectes bretons, on rapprochera la perplexité de Joseph Loth quand il s'agit de chercher outre Manche, comme l'y contraignait sa théorie, la région d'origine des Bretons qui auraient receltisé le Pays de Vannes, alors qu'il l'avait trouvée sans peine pour les Bretons débarqués en Cornouaille et en Domnonée. « Nous n'avons aucune indication nette au sujet des Bretons établis dans le Vannetais. Pour eux, non plus que pour les Bretons de Riothamos, on ne peut même recourir à une conjecture plausible. Il est évident que les premiers émigrants ont dû venir du sud-est. Si nous n'avons pas d'indice dans les noms de lieux, c'est que tout ou à peu près a disparu dans

8. Monseigneur Favé, évêque auxiliaire de Quimper et de Léon, alors curé-archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon, où Mme Uchard passe ses vacances.

la zone insulaire devenue anglo-saxonne. Le dialecte de Vannes est très différent des autres et paraît *a priori* indiquer un courant différent d'émigration » (R.C., 1901, XXII, p. 101).

Par ce texte, Loth semble admettre que les Bretons qui auraient receltisé le Pays de Vannes avaient pu contourner toute la péninsule armoricaine après être partis du sud-est de l'Angleterre. Peut-être est-ce prêter à des fugitifs un périple bien compliqué, quand on sait que les Dumnonii ont traversé la Manche au plus court, pour fonder la Domnonée sur la rive d'en face. Mais Loth admet aussi que la cause des différences entre le vannetais et les autres dialectes remonte à l'époque de l'émigration bretonne, en quoi on peut admettre qu'il avait vu plus juste.

Qu'on me permette de révéler ici par quel enchaînement imprévisible de recherches mes positions ont continué à s'éloigner des siennes sur beaucoup de problèmes. Depuis 1951, à la demande d'un doyen de la Faculté, j'ai aussi enseigné à Rennes, en plus du celtique, la phonétique générale, et développé un laboratoire de phonétique expérimentale hérité de Joseph Loth, qui enseigna les langues celtiques à la Faculté des Lettres de Rennes avant de le faire au Collège de France. Les élèves de phonétique n'étudiant par ailleurs ni le celtique ni les langues anciennes, pour ne pas les confiner dans les techniques arides de la phonétique expérimentale, j'ai peu à peu intégré au programme du certificat de phonétique des éléments de phonétique historique du français, de phonologie, de géographie linguistique, et de toponymie. Ce me fut une occasion d'approfondir et d'élargir mes connaissances en plus d'un domaine, d'étudier de près l'*Atlas linguistique de la France* de Gilliéron et l'œuvre des dialectologues français, puis des toponymistes. Ainsi prit corps graduellement une doctrine en partie personnelle, que j'enseignais, sans que j'aie trouvé jusqu'à présent le loisir de la mettre par écrit. Il manque donc, dans le développement d'une œuvre que

quelques spécialistes me font l'honneur de suivre avec intérêt, plus d'un maillon qui aurait dû précéder mon dernier livre, *Les noms de lieux celtiques* (1^{re} série).

Certains n'ont pas hésité à combler eux-mêmes ce qui semble leur avoir donné l'impression d'une lacune. « Nous énonçons ici des idées qui nous paraissent découler nécessairement des positions prises par cet auteur. Lui-même n'a pas abordé les questions que nous traitons ». Ainsi s'exprimait récemment à mon sujet un géographe, P. Bonnaud, en faisant à l'intention de ses collègues le point de la contribution que les linguistes, spécialement les dialectologues et les toponymistes, peuvent apporter à la solution de certains problèmes de géographie humaine (cf. *Norois*, janv.-mars 1969, p. 31 à 46). En fait, j'ai traité dans mon enseignement oral en Faculté quelques-uns des problèmes ainsi soulevés. L'intérêt que leur portent les géographes me sera une raison supplémentaire de publier un jour la solution que je crois devoir leur apporter⁹.

9. Le présent livre, sauf la préface, était déjà prêt pour l'impression lorsque P. Bonnaud, maître-assistant de géographie à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, me fit aimablement parvenir, outre l'article précité de *Norois* que je connaissais, un tiré à part de la *Revue d'Auvergne* (tome 89, n° 1, 1969), où il étudie, dans un article très documenté et fort suggestif (p. 1-38), « les problèmes du peuplement du Massif Central vus par un géographe ». Il y consacre une longue note (n° 29, p. 31-33) à mes travaux, qui l'intéressent par les « conséquences révolutionnaires » qui lui paraissent en découler pour l'interprétation des faits toponymiques utilisables pour l'histoire du peuplement.

Tout n'est pas éloge dans l'appréciation que P. Bonnaud porte sur ma première série de *Noms de lieux celtiques*, et j'apprécie d'autant plus l'éloge que je reconnais aussi le bien-fondé des critiques. Son grand mérite à mes yeux est d'avoir compris, sans que je l'aie encore publié nulle part, que je ne devais pas être d'accord avec certaines théories régnantes sur l'origine de la différenciation entre langue d'oc, langue d'oïl et franco-provençal. Je dois remettre à plus tard la publication de ce que j'ai enseigné pendant quinze ans sur ces problèmes.

P. Bonnaud fait confiance au « phonéticien averti » qu'il veut bien reconnaître en moi pour apporter de plus amples développements à la théorie, jugée essentielle, des différents traitements de la désinence gauloise -*ia* déjà esquissée. C'est un problème que je ne perds pas de vue, mais le schéma théoriquement prévu ne se remplit que lentement de formes anciennes. Voici, en attendant, un des exemples rencontrés. Le latin classique *granarium*, « grenier », a eu un équivalent hybride

Souvent, en commentant les cartes de l'A.L.F. de Gilliéron, j'ai eu l'occasion de souligner le rôle primordial de la Loire dans l'évolution de la structure linguistique de la France, c'est-à-dire dans la variation de cet équilibre toujours instable entre langues et dialectes ou patois en concurrence sur le territoire français : gaulois et latin, puis langue d'oc et langue d'oïl, dialectes normanno-picards, ligériens ou bourguignons, etc... Particulièrement favorable à la navigation sur les petites barques plates d'autrefois, grâce à sa faible pente et à une orientation privilégiée par rapport aux vents dominants du sud-ouest, la Loire a servi de grande voie de pénétration à tous les courants économiques, culturels et linguistiques.

La Loire aura donc été la principale voie de pénétration de l'influence romaine en Bretagne, et Nantes son premier et principal foyer de rayonnement. On pouvait le conclure des incurvations de la frontière linguistique du IX^e siècle interprétée, non plus comme limite de l'avance extrême du breton vers l'est, mais comme étape du recul du gaulois vers l'ouest derrière Nantes et Rennes. La chose est confirmée par l'archéologie gallo-romaine : « le mouvement de romanisation commence par la région nantaise, comme le montre l'étude de R. Cloastre sur la diffusion des poteries sigillées en Armorique » (*Histoire de Bretagne*, 1969, p. 110).

gallo-romain, l'ancêtre de *grange*, localement *granche* (Aube), dont les formes anciennes dans les chartes sont *grania*, *granea*, *grangia*, *grancia*, *grancea*, *grantia*, *granchia*, *granica*, *grangica* (Du Cange, *Glossarium*, éd. 1733, III, 939-940). Le latin classique *granea* désignait une bouillie de froment.

A titre de compensation, si l'on peut dire, sur le plan phonétique, cette deuxième série de *Noms de lieux celtiques* apporte des éléments de solution à un problème phonétique qui, à ma connaissance, n'avait pas encore été soulevé, celui de la persistance probable, en certains toponymes français du domaine de langue d'oc aussi bien que de langue d'oïl, d'une spirante vélaire gauloise sous la forme d'un *r*, ce qui remet en question l'origine de l'*r* uvulaire français, tout en éclairant des toponymes jusque-là mystérieux comme *Ners* ou *Conord* (cf. *infra* le chapitre intitulé de l'*r* gaulois à l'*r* français, p. 125-135).

Plus à l'est, Angers, grand carrefour fluvial, fut un foyer de romanisation encore plus puissant. Que la ville du Haut-Empire ait porté le nom mi-latin et mi-gaulois de Juliomagus, en face du nom purement gaulois de Nantes, Condevincon, n'est pas sans importance. C'est par Angers et la vallée de l'Oudon, et non par Nantes, que le courant de romanisation atteignit Rennes (cf. carte p. 158).

Depuis qu'elle a été remise en honneur par des arguments linguistiques nouveaux, la thèse de la survivance du gaulois en Armorique revient en faveur auprès des historiens. On a pu le constater, dès 1964, dans le paragraphe *langue* de l'*Histoire de Bretagne* d'Henri Waquet, remaniée et mise à jour par Régis de Saint-Jouan (P.U.F., *Que sais-je ?* n° 147). Mais on notera cette remarque finale de Régis de Saint-Jouan : « Cette manière de voir [de F. Falc'hun] a pu paraître heurter certain patriotisme local, ce qui la prive de recueillir une adhésion unanime » (p. 13).

Quel est donc ce patriotisme local qui prend ombrage de certaines opinions scientifiques émises au sujet du passé de la Bretagne ? On le comprendra mieux à la lumière d'une phrase écrite il y a plus d'un demi-siècle, et à laquelle les événements ont conféré une sorte de clairvoyance prophétique : « Ce qui, pour le présent, est navrant, c'est de se dire que cette doctrine [de J. Loth et d'A. de La Borderie] inconnue il y a à peine quelques années et si contraire à la vérité et à l'idée qu'on se fait du caractère chevaleresque et tenace des anciens Armoriciens, nous la devons à ceux dont les théories, parées du prestige de la science, auraient pour résultat, si elles venaient à triompher, de justifier les craintes de certains esprits timorés qui, bien à tort, croient voir la Bretagne se détacher peu à peu de la France » (A. Travers, *Armoriciens et Bretons*, p. 8).

C'est un fait que les théories de La Borderie et de Loth sur l'émigration bretonne, avec les poèmes les moins au-

thentiques du *Barzaz-Breiz* de La Villemarqué¹⁰, ont servi de base doctrinale à un nationalisme breton que les excès de la centralisation française ont conduit, de 1939 à 1945, à de graves égarements. La plupart des chefs, après l'échec d'une entreprise dont certains aspects culturels étaient et demeurent valables, ont reçu asile en Irlande, le seul pays celtique qui ait reconquis son indépendance. Il fallait connaître cette situation pour saisir la portée du texte suivant. « On pensera peut-être que la bombe jetée dans la linguistique celtique par le P. Falc'hun n'a ébranlé que quelques vitraux de bibliothèque et quelques chaises académiques, en France et à l'étranger. C'est que l'arrière-plan politique de la querelle bretonne est étrangement méconnu à Paris. On le connaît mieux à Dublin. Dans certains esprits passionnés, l'objectivité scientifique d'une thèse s'est trouvée transformée en manœuvre pour « vendre la Bretagne aux Français » : car, disent-ils, si les Morbihannais sont des Gaulois comme n'importe quels Français, que devient l'ethnie bretonne ? » (Aimé Michel, dans *Plannète* 29, juillet-août 1966, p. 169).

A des hommes moins préoccupés de fonder leur vie sur la vérité que de sauver une ethnie bretonne vue à travers certains poèmes pseudo-historiques du *Barzaz-Breiz* ou la théorie de Loth sur l'émigration bretonne, mes recherches paraissent évidemment sacrilèges. Je ne mets pas en doute l'esprit d'abnégation de ces compatriotes au service d'un idéal que je partage jusqu'à un certain point. Mais partir de données douteuses ou fausses pour résoudre un problème c'est se vouer à l'échec.

Il restait aux contradicteurs à me traiter de celtomane. Quelques-uns n'y ont pas manqué, sûrs d'avance de recueillir, hors de Bretagne, l'approbation d'esprits non moins passionnés, qui m'accuseraient aussi volontiers de manœuvres pour vendre la France (ou la Gaule) aux Bretons.

10. Voir plus loin, p. 137-146, l'étude intitulée *Arrière-plans du Barzaz-Breiz*.

La crainte de bien des linguistes est en effet de passer pour celtomanes¹¹ s'ils cherchent quelque lumière du côté du celtique pour la solution d'un problème difficile qui se pose aujourd'hui dans un ancien domaine celtique. L'ignorance des langues celtiques y aidant, on finit par proposer une solution latine ou germanique.

XV. — *Perspectives nouvelles pour la recherche toponymique.*

Un exemple instructif en sera fourni par les mots *fredon* et *fredaine*, dont l'étymologie embarrasse visiblement les linguistes. Le dictionnaire de Robert (1957), qui se contente de les déclarer tous deux d'« origine obscure », en fournit les définitions les plus précises, admirablement adaptées à l'étymologie celtique qui sera proposée plus loin ; donnons-en les citations essentielles :

FREDON (1546) : variation vocale exécutée sur une note et consistant à remplacer la note unique par un groupe de notes de valeur moindre. Les fredons étaient des improvisations de chanteurs, ne figurant pas sur la partition, et généralement exécutées au refrain.

FREDAINE (1420) : écart de conduite sans gravité, que l'on regarde généralement avec indulgence. Voir... *caprice, équipée, escapade, folie, frasque, fugue...*

11. « Les romanistes semblent avoir eu souvent à cœur, par réaction contre les excès des celtomanes, de réduire au minimum l'influence du celtique sur les langues romanes » (Dottin, *La langue gauloise*, p. 72, note 3). Dans ses *Études sur la formation diminutive dans les langues romanes* (Uppsala, 1957) Bengt Hasselrot écrit de son côté : « Les explications par un substrat celtique se heurtent à un double scepticisme : on se rappelle encore les exagérations commises par les celtomanes, et les théories linguistiques basées sur une influence de substrat ne sont plus acceptées à la légère » (p. 41). Il n'en opte pas moins fermement pour l'origine celtique des diminutifs en *-it*, *-et*, *-ot* des langues romanes (p. 26, 41).

12. Professeur à l'université de Bonn, Diez (1794-1876) est le fondateur de la linguistique romane. « Ses œuvres maîtresses, traduites en français, devinrent le bréviaire des romanistes français », dit de lui le Larousse en dix volumes (1961).

Du dictionnaire de Littré (1873), retenons seulement les lignes qu'il consacre à l'étymologie de chacun des deux mots :

FREDON. Diez¹² voit dans *fred-on* le radical *frit*, du latin *fritinnire*, gazouiller. On a aussi parlé du bas-latin *frig-dora*, nom d'une sorte de musique qui venait de *phrygium dorium*, mode phrygien et dorien.

FREDAINE : Origine inconnue. Faudrait-il y voir quelque rapport avec le bourguignon *vredai*, « aller çà et là », ou plutôt avec *fredon*, la *fredaine* étant à la conduite ce que le *fredon* est au chant ?

Le Larousse en dix volumes (1961) considère *fredaine* comme étant « l'ancien provençal *fraidin*, « scélérat », emprunté au gothique » ; mais de *fredon* il se contente de dire : « origine obscure ».

Dans le *Nouveau dictionnaire étymologique* (1964) de Dauzat, Dubois et Mitterand, on lit :

Fredaine, fém. de l'anc. fr. *fredain*, mauvais ; sans doute du germanique *fra-aidi*, « qui a renié son serment » (anc. haut all. *freidi*).

Fredon, sans doute d'origine méridionale, peut-être du latin *fritinnire*, gazouiller.

Quant à l'étymologie celtique de *fredon* et *fredaine*, elle est venue s'offrir d'elle-même au cours de recherches qui n'avaient apparemment aucun rapport avec un tel sujet. Revenant de visiter le site d'Amblainville (Oise), où l'on a voulu voir un nom de personne germanique (*Ambla* ou *Amblinus*), mais où j'avais soupçonné un nom celtique de la hauteur (cf. gallois *blaen*, sommet), je passais par Frouville (S.-et-O.). La présence d'un ruisseau au cours rapide dans un vallon assez encaissé m'y fit penser au breton *froud*, gallois *ffrwd*, « courant, torrent ». Rentré chez moi, je pus vérifier que Dauzat (*Dict. étym. des n. de lieux de France*) explique Frouville, comme Frouville-sur-l'Euron (M.-et-M.) par un nom d'homme germanique, *Frodo*, à cause de la forme ancienne *Frodonis villa*, 1091. Ce fut

le point de départ de nouvelles recherches, sur les formes anciennes et les sites, autour de la racine *froud*, bien attestée dans la toponymie bretonne, en particulier dans le Finistère, ainsi dans les nombreux *Frouit* et *Frouden*, et *Fromeur* (= *froud meur*), cf. *Nomenclature du Finistère*.

En vérifiant dans le *Geiriadur Prifysgol Cymru* le sens et les emplois du gallois *ffrwd*, je découvris son diminutif et singulatif *ffrydan* (qu'un Français, l'entendant prononcer, écrirait *fredane*), le pendant exact du breton *froudenn*. *Ffrydan* est signalé comme toponyme aux environs du lac de Bala. *Ffrwd* et *ffrydan* ont aussi en gallois un sens figuré.

Pour *froudenn*, ce qui surprend un bretonnant d'aujourd'hui, c'est de le rencontrer comme nom de lieu, car il n'a plus, dans la langue usuelle, que le sens, primitivement figuré, de caprice, fantaisie, lubie, extravagance. Comme tel, il a donné lieu à la formation de nouveaux dérivés, *froudenna* « faire des extravagances », et *froudennuz* « capricieux, fantasque » (cf. *Dict. breton-français* de Troude). Si le breton *froudenn* avait subi l'évolution *w > y* (c'est-à-dire *ou > œ*) constatée dans le gallois *ffrydan* à partir de *ffrwd*, nous aurions eu *frædenn*, c'est-à-dire pratiquement le français *fredaine*, dont le sens est si proche de celui de *froudenn*. Et c'est bien, pour la forme comme pour le sens, l'explication la plus satisfaisante de *fredaine*.

Considérons à présent qu'en France certaines racines toponymiques d'origine celtique, comme *dol* « méandre, prairie », se présentent indifféremment avec les désinences *-ain*, *-an*, *-on*, ainsi dans Dolaincourt (Vosges), Dolancourt (Aube), Dollon (Sarthe)¹³. Cela nous autorise à poser, à côté du breton *froudenn* et du gallois *ffrydan*, une variante phonétique ou morphologique en *-on*, le français *fredon*, qui serait, à côté du français *fredaine* et du breton *froudenn*, un troisième sens figuré du toponyme *ffrydan*.

13. Falc'hun et Tanguy, *Les noms de lieux celtiques*, 1^{re} série, p. 30-31.

Comme l'a fort bien vu Littré, le *fredon* est au chant ce que la *fredaine* est à la conduite : une improvisation, une fugue, que l'on peut bien comparer à une fantaisie, à un caprice, ce qu'exprime aussi le breton *froudenn*. Ainsi *fredonner* doit être également rapproché du verbe breton *froudenna*, malgré l'écart des sens.

Fredon, *fredonner*, *fredaine*, telle est donc la petite cueillette de mots français apparemment d'origine gauloise, faite au hasard des rencontres, au cours d'enquêtes sur le terrain à la recherche de noms (de lieux) celtiques de la colline ou du ruisseau. Pourquoi de telles trouvailles ont-elles été relativement rares chez les toponymistes ?

La réponse à cette question se trouve sans doute incluse dans le seul type d'explication proposé jusqu'à présent pour des noms de lieux comme Dolcourt, Amblainville, Frouville, Frocourt, etc., et quelques autres d'un modèle différent. Il était entendu que dans les noms en *-ville* et en *-court* le premier élément ne pouvait être qu'un nom d'homme, quelquefois latin, le plus souvent germanique (cf. *supra*, p. 17). Dans *Frocourt* (*Frotmarocurtis* en 875), sur un ruisseau à pente rapide au sud de Beauvais, on a donc vu le nom d'homme germanique *Frotmar*, alors que les formes du nom et le site évoquent irrésistiblement les *Frouit* et le *Fromeur* du Finistère (cf. chap. ix, III, 1^o et pl. 4).

Il est vrai que l'*Altd deutsches Namenbuch* de Förstemann (rééd. 1967) cite *Frodo* et *Frotmar* dans les *Personennamen* (col. 541, 544), *Frodenhusen* et *Frumereshusun* dans les *Ortsnamen* (I, col. 956, 958). L'identité apparente du premier élément de toponymes germaniques en *-husen*, *-heim*, ou *-torp* et de celui de toponymes français en *-court* ou *-ville* était considérée comme preuve suffisante que les toponymes français contenaient un premier élément germanique. Mais est-il certain que dans l'actuel domaine de langue germanique, en grande partie conquis sur des Celtes, on n'a point parfois trop vite interprété comme germaniques des éléments peut-être hérités d'une langue

antérieure ? Il est remarquable qu'une bonne partie des matériaux de l'*Altdeutsches Namenbuch* de Förstemann provient de l'ancien territoire de la Gaule, et même de la région parisienne, comme le prouvent les renvois fréquents au Polyptyque d'Irminon, inventaire des biens de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au temps de Charlemagne. Un examen des sites au nom à finale germanique ne serait sans doute pas superflu avant de trancher si tel nom de lieu dérive d'un nom de personne ou d'un nom commun.

La toponymie a pris naissance en France, comme discipline scientifique distincte, à l'occasion de controverses sur l'origine du droit de propriété individuelle du sol, conséquence lointaine du mouvement d'idées du XIX^e siècle autour des théories de Jean-Jacques Rousseau. Il est essentiel de replacer la première grande étude de toponymie française dans ce cadre historique pour voir comment, utilisée comme pourvoyeuse d'arguments en faveur d'une thèse d'histoire du droit, elle ne pouvait s'intéresser qu'à des noms de lieux dérivés de noms d'hommes supposés propriétaires. Elle a donc involontairement infléchi la toponymie vers la recherche *a priori* du nom de personne sous le nom de lieu, délaissant inconsciemment des pistes qui pouvaient conduire à une meilleure intelligence de l'influence gauloise sur la formation de la langue française.

Dans le cas de *fredaine*, on peut admettre que la forme gauloise qu'il continue devait être différente, bien que très proche, à la fois de l'ancêtre du breton *froudenn* et de celui du gallois *ffrydan*. Aussi ne peut-on en tirer argument en faveur de la survivance du gaulois en Armorique. Pour apporter cette preuve, il faudrait arriver à isoler en breton des éléments celtiques qui ne pourraient être d'origine insulaire. Un nouvel atlas linguistique de la Basse-Bretagne a inscrit ce problème au nombre de ceux qu'il essaiera de résoudre par ses prochaines enquêtes.

La toponymie de son côté ne semble pas dépourvue de moyens d'y contribuer. La Sioule est un affluent de l'Allier dont le nom évoque irrésistiblement, dans l'esprit d'un bretonnant, l'adjectif *sioul* : « silencieux ». Et le qualificatif convient bien à d'importantes sections de cette rivière de 150 km de long. L'adjectif est inconnu du gallois, mais il a en gallois un synonyme, *tawel* (dim. *tawelan*, dérivé *tawelog*) qui désigne ou qualifie plus d'un ruisseau au Pays de Galles¹⁴. On ne saurait donc s'étonner que les Gaulois aient également qualifié de *sioule* ou de *silencieuse* une de leurs rivières.

Il semble bien aussi que la racine celtique *cnoc-cnec*, ou *croc-crec*, « hauteur », soit représentée à travers toute la France, par des variantes et des dérivés ou composés qui se rencontrent également en Bretagne armoricaine, mais non dans les Iles Britanniques. Le sujet a déjà été esquissé dans un congrès scientifique¹⁵, et sera repris avec plus de détails et de précisions dans une série ultérieure de *Noms de lieux celtiques*. Il n'a nullement été creusé en vue de prouver que le breton contenait un fort pourcentage de vestiges gaulois. Mais une fois ces variantes françaises de *cnoc-cnec* étudiées à la lumière des sites aussi bien que des formes anciennes connues, on est naturellement porté à croire que les variantes bretonnes qui ont seules permis de leur trouver un sens satisfaisant doivent être elles-mêmes considérées comme du celtique continental et non du celtique insulaire, c'est-à-dire en fin de compte comme du gaulois armoricain.

C'est donc en se libérant à la fois de la doctrine de Joseph Loth sur les origines de la langue bretonne, et de

14. R.J. Thomas, *Enwau afonydd a nentydd Cymru*, Cardiff, 1938, p. 88-89.

15. Au 91^e Congrès national des sociétés savantes à Rennes en avril 1966. Voir F. Falc'hun, *Un nom celtique de la hauteur en France, cnoc-cnec ou croc-crec et ses dérivés et composés*, dans le Bulletin philologique et historique, 1966, p. 293-299. — Voir aussi dans le présent ouvrage, de l'*r gaulois à l'r français*, p. 125-135.

celle de d'Arbois de Jubainville sur les origines de la propriété foncière en France, qu'on ouvre à la toponymie française les voies les plus fécondes. Il en résultera sans doute un accroissement non négligeable de notre connaissance du vocabulaire et de la phonétique de la langue gauloise. Après quoi il n'est pas interdit de penser que certains problèmes relatifs à l'évolution du latin en Gaule au contact du gaulois, relatifs en fin de compte à la formation de la langue française, pourront et devront être abordés d'une manière nouvelle.

En somme, il se pourrait que le problème des origines de la langue bretonne ne puisse être remis en cause sans répercussion sur celui des origines de la langue française. Il semble en tout cas qu'un vaste et fertile champ de recherche s'ouvre dans cette direction.

Post-scriptum. Deux hameaux de Frouden existent dans le Nord-Finistère, l'un à Plouescat et l'autre à Bréles. Au Frouden de Plouescat, un ruisseau descend vers la plage par une cascade. Le ruisseau qui passe au Frouden de Bréles (*Froudan* en 1427) descend des hauteurs de Kerrohoc, en Lanrivoaré, par une série de cascades sous d'énormes rochers rappelant un peu ceux d'Huelgoat, mais dissimulés sous les taillis, et difficilement accessibles. Dans ces deux toponymes, Frouden signifierait donc cascade.

Chapitre III

PROBLEMES DE METHODE EN TOPONYMIE CELTIQUE

Depuis d'Arbois de Jubainville, le procédé peut-être le plus courant d'explication toponymique consiste à chercher le nom d'homme, gaulois, latin ou germanique, qui se rapproche le plus du toponyme étudié.

Amblaincourt (Meuse) et *Amblainville* (Oise) seront interprétés par un nom de personne germanique, *Amblane*, *Amblinus* ou *Ambolenus* suivant les auteurs, d'une racine germanique *amal-* représentée par le nom d'une famille de rois gots, les *Amali*.

Mais à *Amblainville* du moins, une autre explication se présente assez impérieusement à l'esprit du celtiste : la « ville du sommet » ; *am* serait la variante labialisée (devant *b*) d'un article déterminé *an* connu du breton et de l'irlandais ; *blain* serait un nom du sommet représenté en breton par *blein*, en gallois par *blaen*, et qu'on retrouverait dans les noms de commune de *Blain* (L.-A), *Blaincourt* (Aube, Oise) et *Blainville* (S.-M., M.-et-M.).

De fait, *Amblainville* est bâti au pied d'un promontoire d'où l'on domine un vaste horizon. L'explication phonétique est tout aussi simple par le celtique *an blain* que par le germanique *Amblane*, *Amblinus* ou *Ambolenus*. Et le sommet est là. Trouvera-t-on jamais la tombe de l'un de ces personnages, ou trace de son passage ? Convenons qu'on a

seulement remplacé une hypothèse germanique par une hypothèse celtique. Mais toutes les hypothèses ne sont pas d'égale valeur. La convergence de certaines vraisemblances entraîne une conviction proche de la certitude. A la vraisemblance phonétique qui lui est commune avec l'hypothèse germanique, l'hypothèse celtique ajoute une valeur descriptive aisément vérifiable sur place, et qui lui est particulière.

En faveur du sens de « sommet » de *blain* on peut encore citer *Montblainville* (Meuse), et surtout la *Montagne de Bleine*, point culminant (1 657 m) des environs de Thorrenc, au nord de Grasse (A.-M.).

En sens contraire, on pourrait invoquer la fontaine de *Blaine*, en Auxon, au pied de la forêt d'Othe (Aube). Mais le Pays de Galles connaît aussi plusieurs villages du nom de *Blaen-Avon*, « sommet ou haut de vallée » : les débuts de vallée sont souvent marqués par des sources. Autour de cette fontaine de *Blaine* on a recueilli des vestiges, conservés au Musée de Troyes, d'un important village gallo-romain qui se serait appelé *Blanum*¹. Ainsi, chose curieuse, un même mot celtique pouvait désigner à la fois un sommet de montagne et une fontaine dissimulée dans un repli de terrain (cf. planche 18).

On voit par là combien il serait dangereux de vouloir deviner le sens d'un nom de lieu d'après son seul contexte géographique, en lui supposant a priori une valeur descriptive. Pour dénommer n'importe quel lieu, l'esprit humain avait le choix entre une bonne douzaine de détails descriptifs, dont certains pouvaient être exprimés de plusieurs manières. La toponymie relèvera toujours de disciplines essentiellement linguistiques. Une bonne explication essaiera de s'appuyer sur une racine de sens connu, et des lois phonétiques et morphologiques précises.

1. Cf. *Dictionnaire topographique de l'Aube* (1874) et Alphonse Rose-rot, *Dictionnaire historique de la Champagne méridionale*, Langres, 1942-1948, p. 183.

Il n'est pas sûr cependant que les lois phonétiques de la langue commune doivent être appliquées de la même manière quand il s'agit de noms de lieux. La commune de Saint-Grégoire (I.-et-V.), aux portes de Rennes, possède deux gros hameaux, distants de deux kilomètres, dont l'un s'appelle la *Bretesche* et l'autre la *Bertèche*. Il s'agit évidemment de deux variantes phonétiques d'un même nom commun² primitif. A Saint-Grégoire, la clarté des relations sociales a exigé que *Bretesche* ait une variante *Bertèche*, car il fallait distinguer deux hameaux, et le sens primitif du mot importait peu. Mais on ne pourrait y supporter que *pressé* y ait une variante *percé*. La multiplicité des variantes phonétiques (pour désigner des lieux différents) sert la clarté en toponymie, tandis que dans la langue commune elle provoque la confusion.

Cette remarque permet de justifier la présence de plusieurs variantes phonétiques du même toponyme dans un domaine assez restreint. A fortiori la justifie-t-elle dans un domaine plus vaste. On ne verra donc pas d'inconvénient à reconnaître encore le même nom celtique du sommet dans *Amblans* (Hte-Saône) et dans la forêt d'*Amblonville*, sur une ligne de crête au sud-est de Verdun (Meuse).

Pour ce qui est de l'article gaulois, on le trouverait aussi dans *Andouillé* (I.-et-V., May.), *Andoliaco* en 802, par opposition à *Douillet* (Sarthe), *Doliacus* au IV^e siècle, tous deux dérivés d'un nom celtique du méandre, *dol* ou *dolen* en gallois, représenté aujourd'hui en France par *Dol-de-Bretagne* (I.-et-V.), *Dôle* (Jura), *Doullens* (Somme), *Dollon* (Sarthe), *St-Rome-de-Dolan* (Lozère). Le site de ces localités corrobore cette explication, qui convient encore pour *Dolo* (C.-du-N.), *Landaul* (Morb.), *Dolcourt* (M.-et-M.), *Dolancourt* (Anbe), *Doulaincourt* (Hte-M.). Phonétiquement valable, cette étymologie celtique par un nom commun

2. *Bretèche* est un terme d'archéologie désignant un type particulier de fortification, d'origine probablement bretonne.

unique offre aussi l'avantage de la simplicité sur les hypothèses latines ou germaniques qui recourent à des noms d'hommes parfois inventés pour les besoins de la cause, **Andullius* (gallo-romain), **Dullius* (latin), *Dolo* (latin ou germ.).

Les méthodes en vogue aboutissent parfois, il faut le reconnaître, à des résultats bien décevants. Comment croire à *Amblane* quand on contemple *Amblainville* du haut du *blaen* ou promontoire qui le surplombe. ou à **Andullius* devant le bel étang d'*Andouillé* (I-et-V.) qui occupe la moitié du *dol* ou méandre enserrant l'église ? L'attrait indéniable de la nouvelle hypothèse, l'explication par la géographie, milite en faveur de la méthode qui la propose.

Cette méthode a consisté, non pas à partir d'*Amblainville* ou d'*Andouillé* pour en rechercher l'origine possible, mais à partir de *blaen* et de *dol*, au sens bien connu en gallois, pour en rechercher les continuateurs et dérivés ou composés probables dans les pays anciennement celtiques. On a voulu étudier une racine toponymique celtique, de sens assuré, dans le domaine le plus vaste où elle a pu être en usage. Il existe, dans les pays restés celtiques de langue, des mots usuels encore compris de tous, et qui y sont d'usage courant comme noms de lieux. Un répertoire de ces noms de lieux a des chances de se révéler comme un bon instrument de recherche toponymique dans les pays qui furent jadis celtiques de langue, c'est-à-dire dans la majeure partie de l'Europe occidentale.

La méthode n'est pas exempte de difficultés ni de pièges. Comment un seul homme pourrait-il rassembler tout le matériel toponymique relatif à l'ancien domaine celtique, et s'y reconnaître dans les évolutions phonétiques propres à chaque région, ou dans les mélanges de langues qui ont pu y durer des siècles ? Il devra commencer par des sondages limités à quelques racines, en se disant que des erreurs seront inévitables dans les tâtonnements du début. A condition de se borner d'abord à des racines évoquant

des aspects indestructibles du paysage, comme la vallée, le méandre ou le sommet, il disposera d'au moins deux critères de contrôle, la phonétique et la géographie. Ce double contrôle ne peut qu'ajouter à l'autorité des solutions retenues. La linguistique elle-même gagne à se faire ainsi contrôler par la géographie, comme le montre l'identification de l'article gaulois dans certains toponymes jusque-là mystérieux.

L'existence de toponymes dérivés de noms d'hommes ne peut être mise en doute. Et il n'est pas téméraire de penser que la liste n'en est pas encore complète. Mais il est probable que les progrès de la toponymie feront aussi des coupes sombres dans la liste déjà établie.

Extrait³ de
Beiträge zur Indogermanistik und Keltologie
Hommage à Julius Pokorny pour ses 80 ans
Edité par Wolfgang Meid
Innsbruck 1967

Note. Né à Prague en 1887, Julius Pokorny a, depuis 1914, enseigné la philologie celtique aux Universités de Vienne, de Berlin, de Berne et de Zurich. Il a publié en allemand de nombreux et importants ouvrages qui font autorité sur le vieil-irlandais et l'indo-européen.

3. Cet extrait ne reproduit que les deux tiers du texte paru dans le volume d'hommage à J. Pokorny. Pour éviter des répétitions sans doute lassantes pour les lecteurs de la première série des *Noms de lieux celtiques*, on n'a conservé que les exemples indispensables à l'illustration des problèmes de méthode ici présentés.

Chapitre IV

GAULOIS ET GALLO-ROMAN DANS LA TOPONYMIE DE LA FRANCE

Etudier la stratification chronologique des noms de lieux revient à fixer la chronologie des uns par rapport à celle des autres, faute de points de repère précis qui permet de les dater de façon absolue. Très souvent, cette recherche de chronologie relative consistera à rechercher à quelle langue appartient un toponyme dans un pays où certaines langues se sont succédé dans un ordre connu.

En France, par exemple, on sait qu'avant la romanisation la langue gauloise fut parlée dans la majeure partie du pays, avant de disparaître à une époque demeurée imprécise, et qui varia sans doute beaucoup d'une région à l'autre.

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, on a cru communément que la langue bretonne continuait la langue gauloise dans la péninsule armoricaine, seulement plus ou moins teintée, suivant les cantons, d'apports dialectaux d'origine insulaire, introduits par les Bretons fuyant les invasions anglo-saxonnes.

Mais en 1863, changement soudain de perspective avec Aurélien DE COURSON : « Il me paraît donc infiniment probable que ce furent les clans fugitifs des V^e et VI^e siècles qui transportèrent dans la péninsule armoricaine les débris

de langue et d'institutions galliques qu'on y retrouve encore aujourd'hui¹. »

Les raisons avancées ne manquent pas de surprendre. A. DE COURSON emprunte à SISMONDI (1773-1843), historien à présent un peu oublié mais fort écouté en son temps, son explication de l'extinction du gaulois en France, qu'il n'appliquait d'ailleurs pas à la Bretagne armoricaine, car Sismondi considérait aussi le breton armoricain comme du gaulois moderne. Séduit par cette explication, qui s'appuyait essentiellement sur l'exemple de l'abandon des langues africaines par les noirs transplantés en Amérique comme esclaves, A. DE COURSON veut l'étendre aussi à la péninsule armoricaine, qu'il présente comme à la fois romanisée et dépeuplée à l'arrivée des Bretons. Il explique donc par l'immigration bretonne en Armorique, que SISMONDI semblait avoir ignorée, une receltisation du pays. Mais si A. DE COURSON n'avait pas lu SISMONDI, et n'avait pas été si frappé de ce parallélisme, à vrai dire contestable, entre la situation des Gaulois romanisés et celle des noirs transplantés en Amérique comme esclaves, il est vraisemblable qu'il n'en serait pas venu à expliquer par une complète receltisation la survivance d'une langue celtique en Basse-Bretagne, et qu'il se serait rangé à l'opinion jusque là traditionnelle.

Joseph LOTH n'a fait que reprendre la théorie d'Aurélien DE COURSON, en s'attachant surtout à éclairer le fait de l'immigration bretonne en Armorique, mais sans apporter de preuve plus convaincante de la disparition préalable du gaulois².

Ce débat peut paraître de mince importance en toponymie, puisqu'il est admis que le brittonique insulaire était tellement proche du gaulois qu'au temps de César on se comprenait sans interprète d'une rive à l'autre de la Man-

che : que le breton soit du pur brittonique insulaire ou du gaulois armoricain teinté de brittonique, il n'en éclairerait donc ni mieux ni moins bien les toponymes français d'origine gauloise.

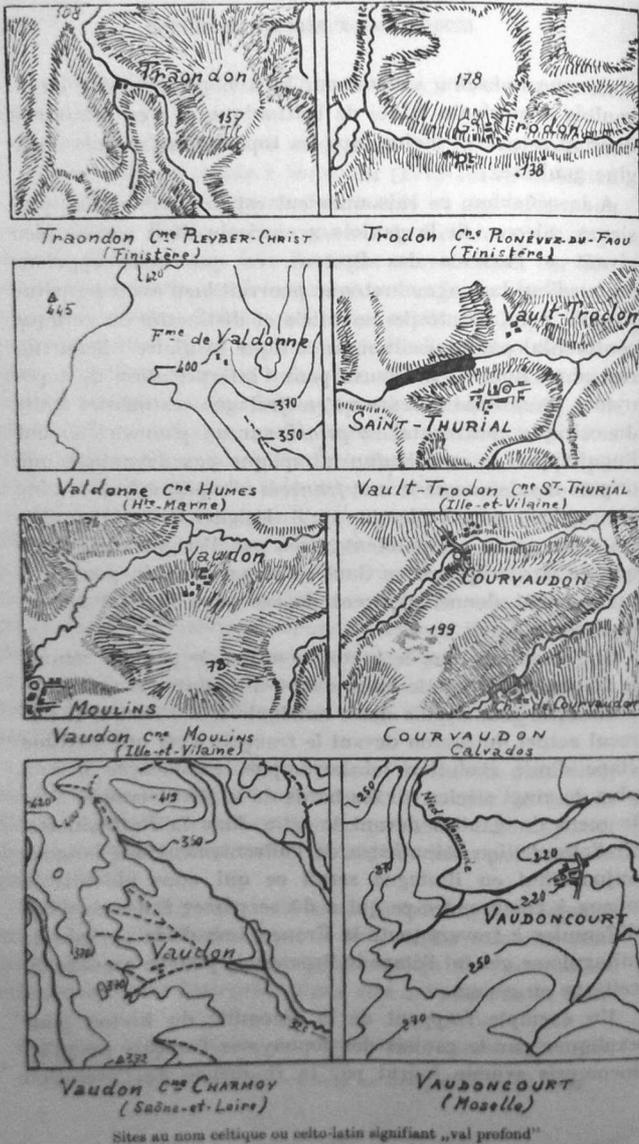
A la réflexion, ce raisonnement est discutable pour plusieurs raisons. Si le gaulois armoricain était encore bien vivant à l'arrivée des Bretons, ce que nous appelons aujourd'hui la langue bretonne pourrait bien avoir perpétué jusqu'à nous des traits essentiels et distinctifs du celtique continental par opposition au celtique insulaire : il fournirait alors une clé précieuse pour l'interprétation de toponymes présentant ailleurs qu'en Bretagne ces mêmes traits du celtique continental. *A priori*, sur un plan strictement linguistique, le mot *breton* n'implique pas davantage une origine insulaire que le mot *français* n'implique une origine germanique pour la langue qu'il désigne. Historiquement, les deux mots se justifient assez par l'origine des chefs qui, en Armorique et en Gaule, s'emparèrent du pouvoir à un moment donné, et firent de ces pays la Bretagne et la France.

Si l'on admet que le breton continue le gaulois comme le français continue le latin, c'est-à-dire avec pas mal d'apports étrangers depuis deux millénaires, il s'ensuit que le recul actuel du breton devant le français n'est que l'ultime étape d'une évolution ininterrompue, commencée il y a plus de vingt siècles sur les bords de la Méditerranée, avec le recul du gaulois devant le latin dans la Narbonnaise. Et l'observation minutieuse de l'affrontement des langues aujourd'hui en Bretagne serait ce qui nous aiderait le mieux à comprendre ce qui a dû se passer à des époques différentes à travers toute la France, lors de la période de bilinguisme qui fut l'étape indispensable pour le passage du celtique au roman.

Un exemple frappant de la fécondité du breton pour expliquer par le gaulois des toponymes français jusqu'ici incompris semble fourni par la fréquence de l'évolution

1. Aurélien de Courson, Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne, p. CCXXVII des *Prolégomènes*, Paris, 1863.

2. Joseph Loth, *L'émigration bretonne en Armorique*, Paris, 1883.



$n > r$ qui est attestée aussi bien dans les toponymes gaulois de France (*Lingones > Langres*) qu'en français (*ordinem > ordre, diaconum > diacre*) et en breton (*tnou > trou* « vallée », *cnech > crec'h* « colline »). Puisqu'en toponymie bretonne tant d'anciens *tnou*, forme commune au gallois, sont devenus des *trou, tro, traou, traon, tran, tron*, puisque tant d'anciens *cnech* (vieux-breton *cnoch*, gallois *cnwch*, vieil-irlandais *cnoc*) sont devenus des *creh, crec'h* ou *creac'h*, pourquoi ne pas rattacher aux mêmes racines des toponymes français au sens mystérieux (*Trôo, Crocq, Cré, Crocy, Crécy*) quand ils désignent manifestement des sites de même nature ?

Des toponymes hybrides, mi-celtes et mi-latins, et remontant manifestement à une période de bilinguisme, incitent d'ailleurs à s'engager dans cette voie. Ou plus exactement, dès qu'on s'engage dans cette voie, on s'aperçoit que des toponymes jusque là mystérieux s'éclairent sur le terrain comme des toponymes hybrides remontant à une période de bilinguisme.

L'un des exemples les plus convaincants est fourni par le *Vault-Trodon*, nom d'un hameau de Saint-Thurial près de Rennes, situé dans un vallon très encaissé : le second élément du nom est manifestement identique aux *Tro-don, Traou-don* et *Traon-don*, « val profond », de Basse-Bretagne³. *Vault-Trodon* conserve donc, juxtaposés, le mot celtique *Tro*, d'un plus ancien *tnou* « val », et sa traduction romane *Vault* (pour *vau* ou *val*).

Interprété de cette manière, le mot donne aussi la clé du sens de *Vautron*, nom d'un hameau de Sablonnières (Seine-et-Marne) près du Petit Morin, dans lequel les deux syllabes du mot semblent répéter la même idée en deux langues différentes. Il éclaire encore le sens de *Vaudon*, nom d'un hameau de Moulines en Ille-et-Vilaine, et d'un autre de Charmoy en Saône-et-Loire : ce serait un synonyme hybride

3. Cf. F. Falc'hun, *Les noms de lieux celtiques*, Rennes, Ed. Armoricaines, 1966, p. 47.

de *Valprionde* (Lot) et de *Parfondeval* (Aisne, Orne), mais où l'idée de profondeur serait exprimée par l'adjectif celtique *don*. Dans *Valdonne* (Bouches-du-Rhône), *donne* serait le féminin de *don*, conformément au genre de *vallis* en latin ; il y a aussi une ferme de *Valdonne* à Humes (Haute-Marne).

Si ces prémisses sont exactes, il deviendra difficile de maintenir pour *Courvaudon* (Calvados) et *Vaudoncourt* (Meuse, Moselle, Vosges) l'explication par le nom d'homme germanique *Waldo*⁴, du moins s'il s'y trouve un vallon, qui, par comparaison avec d'autres du voisinage, peut être qualifié de profond. Dans ce cas, l'hypothèse invérifiable par nature en l'absence de document écrit, l'explication par un nom d'homme, devrait être abandonnée au profit de l'hypothèse où la valeur descriptive reconnue au toponyme se prête à une vérification sur place. L'application systématique de cette méthode entraînerait la révision de pas mal d'interprétations de toponymes qu'on rattache à un nom d'homme, latin, germanique ou gaulois.

En certains cas, sa mise en œuvre sera plus délicate, parce que la valeur descriptive du toponyme était liée à un élément éphémère du paysage, monument, plante ou animal, aujourd'hui disparu. Dans ce cas, la vérification sur place sera impossible, et il faudra s'appuyer sur des vraisemblances d'un autre ordre. En voici trois exemples.

1. — Au sud de Laval, la commune de HOUSSAY, en bordure de la Mayenne, touche à l'ouest à celle de QUELAINES, dont les formes anciennes sont *Colonica* 837, *Colonias* 1097, *Colonis* 1217, *Queleniis* et *Colene* XIII^e siècle, sans compter *Keultain* 1342⁵. Quelaines ne s'explique guère de façon satisfaisante par les formes anciennes *Colonica* ou *Colonias*, qu'on peut soupçonner de n'être que des latinisa-

4. Cf. Dauzat et Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Paris, Larousse, 1963.

5. L. Maître, *Dictionnaire topographique de la Mayenne*, Paris, Impr. Nationale, 1878.

tions approximatives d'un vieux mot indigène aux sons très voisins. Mais lequel ? Sur la commune de Quelaines, en bordure de la route droite qui relie le bourg à celui de Houssay, se trouve aujourd'hui une ferme nommée « Les Houx », ce qui se traduirait en breton par *Quélen* (voir les hameaux de ce nom dans les Nomenclatures des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan), dont le dérivé *Quélenec* est encore plus employé en toponymie.

Il paraît légitime de supposer que le correspondant gaulois du breton moderne *Quélenec* a désigné autrefois le territoire conjoint de Quelaines et de Houssay. Dans une partie du domaine, il aura été traduit par Houssay, et dans l'autre latinisé sous la forme *Colonica*, ce qui a permis de distinguer deux noms de paroisses. Puis, dans la paroisse qui a conservé le nom celtique, sur le dérivé *Quélenec* a prévalu le radical *Quélen*, d'où Quelaines, qui aura été traduit à son tour dans le nom de ferme « Les Houx ».

Le houx abonde en sous-bois dans les forêts de la Haute-Bretagne voisine. Mais le territoire de Quelaines et de Houssay, très anciennement défriché sans doute, est surtout constitué de champs fertiles : un passage rapide n'a pas permis d'y remarquer le moindre buisson de houx.

Plus au nord, dans la commune d'Argentré, à l'est de Laval, trois fermes s'appellent « Le Houx », « Les Hous-saies » et « La Quelinière ». Il est fort probable que la Quelinière contient le nom celtique du houx, pourvu d'une désinence romane : ce serait donc un synonyme des nombreux *Quélenec* de Basse-Bretagne, ce qui n'implique d'ailleurs pas une origine bretonne.

2. — La Blaise, qui prend sa source dans la forêt de Senonches, se jette dans l'Eure au nord de Dreux, après avoir traversé une région où se remarquent encore d'importants débris des vastes forêts d'autrefois. Son parcours est jalonné en particulier par le bourg de Louvilliers-les-Perche et par celui de Blévy, à l'est duquel, derrière l'ex-

trémité nord de la forêt de Châteauneuf, se trouve le gros hameau de Criloup, qui doit bien conserver le souvenir de la présence du loup en ces forêts. Loup se dit *blaidd* en gallois, et en breton *bleiz* ou *blei* suivant les dialectes. Traduisons Blévy par *vicus* ou « bourg du loup », Louvilliers par *villare* ou « ferme du loup », Blaise par « rivière du loup » (cf. *Le Loup*, nom d'un torrent alpin à l'ouest du Var), et nous obtenons, avec *Criloup* (pour *Crie-loup*, qu'on rapprochera des nombreux *Chanteloup*), quatre toponymes rappelant la présence du loup en ces régions depuis l'époque gauloise (Blaise) et gallo-romaine (Blévy) jusqu'assez tard dans la période romane (Louvilliers) et française (Criloup). La présence d'importants débris de forêts et de quatre toponymes qui évoquent si naturellement le nom brittonique ou latin du loup, rendait moins vraisemblable l'explication de Louvilliers par un nom d'homme germanique⁶.

3. — Au sud-ouest de Dijon, dans un ensemble forestier que traverse l'Ouche, se remarquent les noms de commune Arcey (*Arceis* 1017), Urcy (*Urseciso* 1163-1178, *Ulsis* 1248, *Urcis* 1301) et Arcenant (*Arcegnanum* 877). Il est tentant de reconnaître dans ces toponymes deux fois le nom celtique (*artos*) et une fois le nom latin (*ursus*) de l'ours, jadis hôte habituel de presque toutes les forêts françaises. Arcey remonterait à *artiacos*, « endroit fréquenté par les ours », et Arcenant à *Artiæ-nantos*, « vallée de l'oursière » ; ce seraient des noms purement celtiques, et les formes les plus anciennement attestées, tardives à vrai dire, ne démentent pas une telle origine. Au contraire, Urcy supposerait un ancien **urs-iacos*, c'est-à-dire le nom latin de l'ours pourvu d'une désinence celtique, ce qui en ferait un nom gallo-romain, au sens strict, sans doute formé à une époque postérieure, de bilinguisme. Etant donné le contexte géographique où se groupent ces noms de lieux,

6. Dauzat et Rostaing, ouvrage cité.

l'explication par le nom de l'animal paraît plus vraisemblable que l'explication par un nom d'homme, qui eut les préférences de Dauzat⁷. De même, en Ardèche, au nord d'Issarlès, la proximité du hameau des *Arcis* et du ruisseau d'*Orcival*, ou du « val de l'ours », incite à voir dans *Arcis* un ancien *art-iacum* dérivé du nom celtique de l'ours, plutôt que d'un nom d'homme latin (*Arcius*, *Arsius*) ou gallois (*Artius*).

**

Ce ne sont là, en fin de compte, que des hypothèses proposées à la place d'autres hypothèses. Mais elles semblent offrir l'avantage de mieux s'adapter au cadre géographique où se rencontrent les toponymes étudiés, et de mieux les situer dans un contexte historique conforme au passé connu du pays. Elles procèdent aussi d'une méthode qui pourrait se révéler féconde pour une meilleure exploration de ce domaine si vaste et encore si mystérieux de la toponymie pré-romane de la France.

Extrait des
*Proceedings of the Ninth International Congress
of Onomastic Sciences* (p. 203-210)
University College, Londres, juillet 1966
publiés par le
Centre International d'Onomastique de Louvain

Note. Dans la reproduction de cette communication, une quinzaine de lignes ont été omises, pour éviter la répétition de ce qu'on a déjà pu lire aux paragraphes I et III du chapitre II (opinion de Dom Tailandier et d'Hersart de la Villemarqué) du présent ouvrage.

7. Dauzat et Rostaing, ouvrage cité.

Chapitre V

BLAINE, NOM PREROMAN DE LA HAUTEUR, DE LA SOURCE ET DU RUISSEAU (Voir au chap. IX les planches 15-19)

Il est étrange, à première vue, qu'un même mot puisse désigner à la fois une montagne, une fontaine et une rivière. Mais tel semble bien être le cas en France pour un vocable apparemment pré-latin, *Bleine* ou *Blaine*. On le rencontre dans le nom de la montagne de *Bleine*, point culminant (1 657 m) des environs de Thorenc (Alp.-Mar.), dans le nom de la fontaine de *Blaine* en Auxon (Aube), et dans le nom de deux rivières, appelées la *Blaine*, dont l'une prend sa source à Courlaoux (Jura), et l'autre à Saint-Christophe-en-Brionnais (S.-et-L.). A la réflexion, le lien entre les trois sens se laisse deviner. Tout ruisseau sort d'une source, et les sources abondent au pied des montagnes. La fontaine de Blaine à Auxon, qui alimente le ruisseau de Sivrey, hameau voisin, jaillit en bordure des hauteurs de la forêt d'Othe (A. Roserot, 1942-48).

Il s'agit probablement de l'équivalent gaulois d'un terme commun à toutes les langues brittoniques : breton *blein*, cornique *blyn*, gallois *blaen*. Le sens premier semble être celui de sommet. La fontaine, au pied de la montagne, est aussi le sommet du ruisseau qui en sort.

Dans une bonne partie du domaine bretonnant, *blein* est devenu *lein* (V. Henry, 1900) par l'intermédiaire de la forme mutée *vlein*. Dans les nomenclatures départementales (I.N.S.E.E., 1953, 1954) des lieux habités de Basse-Bretagne, on peut relever : dans les Côtes-du-Nord, *Bléno* et les *Blains* « les sommets », *Lein-ar-Miné* « le sommet de la montagne » ; dans le Finistère, *Blain-Balanec* « le sommet de la genêtaie », *Lein-ar-Roz* « le sommet de la colline » ; dans le Morbihan, *Leign-er-Lann* « le sommet de la lande ».

Le dictionnaire de l'Université du Pays de Galles (R. J. Thomas, 1950) reconnaît à *blaen* trois sens essentiels qui sont ainsi traduits en anglais :

1. *End, point, tip, apex, summit*. Tel est le sens dans des toponymes comme *Blaen-y-Mynydd* « le sommet de la montagne », *Blaen-canog* « le sommet de la colline », *Blaen-plwyf* « le haut de la paroisse ».

2. *Source or upper reaches of river or stream*. C'est le sens de beaucoup le mieux représenté dans la toponymie galloise (Ordnance Survey), en des composés dont le second élément signifie rivière ou vallée : *Blaen-afon*, *Blaen-awen*, *Blaen-cwm*, *Blaen-dyffryn*, *Blaen-ffos*, *Blaenant* ou *Blaenant*. Souvent aussi le second élément est le nom d'une rivière donnée : *Blaen-Cothi*, *Blaen-Twrch*, *Blaen-Camddwr*.

3. *Extremity, confines, limits, remotest regions, uplands*. Dans ce sens, le mot s'emploie surtout au pluriel, cf. *Blaenau Ffestiniog* « les Hauts de Ffestiniog », célèbres par leurs carrières d'ardoise.

Au premier de ces sens, celui de sommet, de hauteur, se rattache manifestement le nom de la montagne de *Bleine* à Thorenc, et celui du col de *Blainon*, un diminutif, en Saint-Etienne-de-Tinée (Alp.-Mar.). Mais le mot peut s'appliquer à un relief moins accusé. L'église de *Blain* (L.-A.) (*Blaen*

castrum au XI^e s.) est bâtie sur un petit promontoire qui domine la vallée de l'Isac. *Blan-la-Motte* (Tarn) se dresse sur les premières pentes d'une colline en bordure de la vallée du Sor. *Blennes* (S.-et-M., *Blenna* XI^e s.), sur l'Orvanne, s'adosse à une hauteur de 150 m. Sur une colline d'Epiry (Nièvre), le hameau de *Blain*, ancienne paroisse (*Blayn* 1287, de *Blano* 1478), domine le ruisseau de la Colancelle.

Une association fréquente est celle de *Mont*, ou d'un terme équivalent, à *Blain*, *Blin* ou *Blennes*. Ainsi dans *Montblainville* (Meuse, *Monblainville* au X^e s.) ; le bois de *Montblainville*, à l'ouest, couvre des hauteurs qui dominent le bourg de 50 m. *Montaigu-le-Blin* (Allier) s'étage sur les pentes d'une colline dépassant 300 m. *Montaigu-le-Blanc* (Creuse) possède le point culminant de la région, où se dressent les ruines d'un ancien château ; la graphie *Blan* serait sans doute plus étymologique. On est tenté de faire une observation analogue pour *Montaigu-le-Blanc* (P.-de-C.).

Les communes de la Ferté-Gaucher (S.-et-M.) et de Lises (S.-et-O.) possèdent chacune un hameau de *Montblin* dans un site de hauteur, et un hameau disparu de *Montblain* est mentionné à Verneuil-l'étang (S.-et-M.). Un Ru (ruisseau) de *Montblennes* sort de la forêt de Crécy (S.-et-M.). *La Motte-Blin* est le nom d'une maison forestière de Compiègne (Oise). A Saint-Pierre-des-Champs (Aude), on mentionne une ferme de *Blanes* (Ville de *Blanis* 1234-1494) près de la source d'un ruisseau qui descend de la *Serre de Blanes* (541 m), à l'est de laquelle on note le *Pech de Blanes* (527 m).

En d'autres toponymes, la racine *blain* est précédée d'un élément qui semble continuer un article déterminé gaulois correspondant au br. *an*, gall. *y*, irl. *an*. *Amblainville* (Oise) s'étale au pied d'un promontoire abrupt d'où l'on domine un vaste horizon. Les formes anciennes (J. Depoin, 1895-1909) sont *Umblevilla* 1099, *Umblenvilla* 1099-1125, *Umbleinvilla* et *Embleinvilla* 1135, *Ombleinvilla* v. 1184. Il

semble légitime de traduire : « la ville du sommet, du promontoire ». *Hablainville* (M.-et-M., *Hablenville* 1314) occupe une position comparable, au pied d'un observatoire (347 m) en bordure de la forêt des Hauts-Bois. *Damblainville* (Calv.), au pied des Monts d'Eraines, a pour formes anciennes *Amblanivilla* (1128) aussi bien que *Damblainvilla* (1088) : bien qu'attesté dans la forme la plus ancienne, le *d* a dû être ajouté au nom primitif.

Les formes anciennes de *Painblanc* (C.-d'Or ; P. Canat de Chézy, 1894 ; A. de Charmasse, 1865 ; Dautat et Rostaing, 1963) suggèrent d'y voir la même racine. L'un des cartulaires (P. Canat de Chézy, 1894) ne parle que de *Prato Ambleno* (877-879) ou de *Pre Anblen* (1090), et l'autre (A. de Charmasse, 1865) de *Panblain* (1253), *Painblaim* (1262) ou *Painblayn* (1287) ; on peut considérer *Plainben* (1201) comme une faute de copiste. *Ambleno* contient encore l'article gaulois, et *Painblayn* un premier élément qu'on identifiera au br. et gall. *pen* avec le sens de « extrémité, bout », très usuel dans la toponymie bretonne aussi bien que galloise. *Painblanc*, — la graphie *Pain Blanc* n'apparaît qu'en 1450 (Dautat et Rostaing, 1963) —, s'adosse à une colline non loin du point culminant (568 m) de la région.

La parfaite correction, du point de vue celtique, de *Anblen* en 1090, et de *Painblayn* en 1287, ainsi que la substitution d'une forme à l'autre, ne s'explique guère sans une survivance tardive du gaulois, en cette région. Supposer une longue coexistence de deux synonymes n'autoriserait pas une conclusion différente. On dirait des formes de moyen-breton.

Les fermes ou hameaux du nom de *La Bleynie* se caractérisent aussi par des sites de hauteur. On en trouve quatre en Dordogne, à Alès-sur-Dordogne, Bars, Brassac et Urval. Les formes anciennes, du XIII^e s., sont *Blainia* ou *Bleynia*.

Au deuxième sens du gallois *blaen*, celui de source ou cours supérieur d'une rivière, il convient de rattacher *Blaine* comme nom de source ou de rivière. On remarquera que dans le dernier cas, il s'agit toujours de petite rivière, affluent ou sous-affluent d'une autre. *La Blaine* qui vient de Courlaoux se jette dans la Saône ; *la Blaine* de Saint-Christophe-en-Brionnais se jette dans l'Arconce, affluent de la Loire. On dirait que *Blaine* ne pouvait désigner que le tronçon d'une rivière le plus proche de sa source, ce qui laisse supposer que nous nous trouvons en présence du vestige d'un nom composé gaulois du type gallois *Blaencwm* ou *Blaen-nant*, mais où le second élément serait tombé.

Cette hypothèse est confirmée par l'hydronyme *Blanry*, nom d'un ruisseau affluent du Petit-Gland à Watigny (Aisne). Les formes anciennes sont *rivus de Blaingnis* en 1260, *Blanc-Rieu* ou *Blanc-Rieux* en 1612. Le *Blaingnis* de 1260 permet de considérer le *Blanc* de 1612 comme une francisation arbitraire d'un vieux mot incompris, sans doute un *Blaigny* (cf. infra), ancien *Blaniacum*, synonyme de *Blan* ou *Blain* (voir plus haut le cas de *Painblanc*). *Rieu*, *rioux* et *ry* seraient la traduction romane du second élément encore attesté dans les toponymes gallois en *Blaen* (*Blaen-Afon*, *Blaen-Nant*, etc...).

En d'autres cas, c'est le premier élément des toponymes en *Blaen-* qui semble avoir été traduit, d'où les noms de lieux en *Somme-* terminés par un nom de rivière, comme *Sommaisne* (Meuse), *Sommauthe* (Ardenne), *Sommevoire* (Hte-M.), *Somme-Yèvre* (Marne), près de la source de l'Aisne, de l'Authie, de la Voire, de l'Yèvre. *Sommant* (S.-et-L.), sur un ruisseau non loin de sa source, serait un ancien *Blaen-nant*, où la traduction de *Blaen* aura été l'occasion d'une fausse coupe de *nant* (cf. aussi la graphie *Blaenant* en gallois, et l'évolution *nant* > *ant* en breton).

A côté de ces deux demi-traductions, *Sommeval* (Aube) a l'air d'une traduction complète et correcte d'un synonyme

gaulois du gallois *Blaen-dyffryn*. *Dyffryn*, de *dwfr-hynt* « chemin d'eau », est un nom commun de la vallée, auquel on peut rattacher en France *Douvrend* (S.-M.) et *Douvrin* (P.-de-C.).

Blain se trouve également associé au nom roman de la source dans *Fontblain*, nom d'un ruisseau affluent de la Queugne en Vesdun (Cher), et d'un hameau près du signal de Saint-Amand-Montrond (Cher) au bas duquel un vallon prend naissance. A Savigneux (Ain), un hameau et un ruisseau s'appellent aussi *Fonbleins* ou *Font-Bleins*.

Quand au troisième sens de *Blaen*, employé au pluriel (*blaenau*) pour désigner des « hautes terres », on pourrait le chercher à *Blanot* (S.-et-L.), dans les Monts du Mâconnais, en bordure de la forêt de Goulène, entre des hauteurs culminant à 573 m et 579 m. La forme ancienne, de 929, est *Blanuscus*. A Dauzat (1963) y voit le nom d'homme gaulois **Blanus* avec la désinence ligure *-uscum*. On pourrait aussi légitimement supposer une latinisation arbitraire d'un gaulois **Blanou* correspondant au gallois *Blaenau*, ou admettre que le gaulois a emprunté la racine *Blan* au ligure : la montagne de *Bleine* (A.-M.) se trouve dans une région qui passe pour être demeurée ligure.

Blanot (C.-d'Or), à mi-distance entre Saulieu et Autun dans une région de hauteurs, a pour formes anciennes *Blaanou* 1273, *Blanoux* 1372, *Blano* 1377. L'agglomération est sur un ruisseau, mais elle a pu constituer autrefois le cœur de cette région montagneuse, tout comme *Blaenau Ffestiniog*, au fond de sa vallée, attirera la population qui vivait de l'exploitation des carrières des montagnes voisines.

Blanot est encore le nom d'un hameau de Charancin (Ain), à l'altitude de 650 m., au voisinage de hauteurs de 1 000 m à 1 237 m. Les formes anciennes sont *Blannoz* ou *Balannot*, en 1345.

Il serait fastidieux de passer en revue tous les *Blaincourt*, *Amblaincourt*, *Ablancourt*, *Blainville*, *Blainvilliers*,

Villeblain ou *Villamblin* que l'on trouve en France comme noms de commune ou de hameau. La plupart des formes anciennes connues s'accrochent de l'étymologie ici proposée, et s'appliquent à un site adéquat. Mais il vaut la peine d'examiner les dérivés en *-(i)acum* de *blaen*, qui semblent avoir eu le même sens.

Hamblain-les-Prés (P.-de-C.), à l'altitude de 44 m., au pied d'une hauteur de 70 m et à la source d'un ruisseau, a comme formes anciennes *Hamblain* ou *Hambleng* 1098, *Hamblen* 1102, *Hamblein* ou *Hambliniacum* 1201. Le site correspond bien au sens déjà vu de *blain*, et les formes anciennes nous offrent un dérivé en *-iacum* interchangeable avec un *blain* (cf. supra le cas de *Blanry*).

Un domaine de *Blain* est signalé dans la commune d'*Humbligny* (Cher), laquelle a pour formes anciennes, entre 1092 et 1310, *Ebliniaci*, *Hubligniacum*, *Oblini*, *Humbligniacum*. Le point culminant de la région se situe dans la forêt d'Humbligny. C'est ce que rappelle sans doute aussi bien le nom du domaine de *Blain* que l'élément *Bligny* du nom de la commune, précédé d'un article gaulois à la forme plus hésitante que dans *Amblainville*, *Villamblin* ou *Amblaincourt* (cf. planche 18).

Sur les pentes de la forêt d'Othe, dans la région où nous avons déjà rencontré la fontaine de Blaine, *Bligny-en-Othe* (Yonne), dans un vallon, sur un ruisseau qui prend sa source 1 km. plus haut, a pour formes anciennes *Blangei* xi^e s., *Blangneius* 1155, *Blanniacum* v. 1163. Nous y trouvons un exemple de l'évolution d'un *a* en *i* sous l'influence d'un *i* suivant, fait très courant en brittonique.

Un exemple encore plus clair est fourni par *Bligny* (Aube), situé à 228 m d'altitude au pied d'une butte de 315 m, et à la naissance d'un ruisseau qui tire la majeure partie de son eau de la Fontaine d'Amour, près de l'agglomération. Les formes anciennes sont *Blaniacum* 664, *Bleigni* 1145, *Blainni* 1146, *Bleneium*, *Blegneium* ou *Bleneium* 1172, *Beligniacum* 1222. On remarquera l'évolution

graduelle de l'a de *Blan* vers *i*, puis le développement tardif d'un *e* épenthétique dans le groupe *bl*.

Blanniacum ou *Blaniacum* est aussi la forme la plus ancienne de *Blannay* (Yonne) en 1103, de *Blagnac* (Hte-G.) en 1152, de *Blagny-sur-Vingeanne* (C.-d'Or) en 630 (mais *Belligny* en 1608), de *Blaignac* (Gir.) en 1135, de *Bleigny-le-Carreau* (Yonne) en 1146. Tous ces sites s'accommodent de l'un ou de l'autre, ou de plusieurs, des sens du gallois *blaen*, et le relief y est assez accusé, sauf à *Blagnac* près de Toulouse, simple ondulation de terrain entre la Garonne et deux ruisseaux : mais *Blagnac* a aussi comme forme ancienne *Balneacum* (cette dernière précision est due à l'obligeance de M. Broëns, de Barcelone).

A *Saint-Martin-de-Blagny* (Calv.), le *Dict. top.* indique un fief de la *Motte de Blagny*. A Puligny (C.-d'Or), le hameau de *Blagny*, sur les pentes d'une hauteur qui culmine à 460 m, domine le bourg d'une centaine de mètres. A Chevières (Is.), le château de *Blagnieu* domine d'autant la vallée voisine. Le hameau de *Bleigny* à Coulangeron (Yonne), sur les pentes d'une hauteur, marque le départ d'un vallon et d'un ruisseau. *Bligny* (Marne), ancien *Bleniacum* ou *Blaingneium* en 1197-98, à mi-pente d'une colline, domine l'Ardre de 30 m. *Bligny*, hameau de Briis-sous-Forges (S.-et-O.), connu par son sanatorium, domine une vallée d'une soixantaine de mètres.

Le *Blenay*, hameau de Magny-Cours (Nièvre), *Amblenayum* en 1336, s'accroche aux premières pentes d'une colline, au bord d'une petite vallée où la carte d'Etat-Major indique une fontaine. *Porcieu-Amblagnieu* (Is.), *Ambleyneu*, *Amblenniaci* ou *Amblaniacum* du XIII^e au XV^e s., se trouve à la source d'un ruisseau entouré de hauteurs accusées. *Ambleny* (Aisne), adossé à une hauteur sur le bord d'un ruisseau, a pour formes anciennes *villa Amblolaci* 1089, *Ambleneius* 1143, *Ambliniaci* 1184, *Amblonacus* 1189, *Ambleneius* 1143, *Ambliniaci* 1184, *Amblonacus* 1189, *Amblenyacus* XII^e s. *Amblolaci* est sans doute une faute

pour *Amblonacus* qu'on retrouve un siècle plus tard.

Ces deux dernières formes posent le problème de l'évolution possible de *blan* en *blon* en certaines régions. De fait, *Blonville* (Calv.) s'est écrit *Bluvilla* 1108, *Blondivilla* 1190 ou *Blanvilla* 1320. *Amblonville*, ferme et ruisseau de Rupt-en-Woevre (Mos.) que bordent des hauteurs, a pour forme la plus ancienne *Amblennaisvilla* 1095, à côté de *Amblonisvilla* 1100-1207.

La Suisse possède une bourgade de *Campo Blenio* à la confluence de trois hautes vallées. Peut-être avons-nous en France d'anciens *Campum Blani* dans *Camblanes-et-Meymac* (Gir.) sur une butte qui domine la Garonne de 40 m ; dans *Camblain-l'abbé* (P.-de-C.), *Camblinium* v. 1106, près d'une butte de 150 m ; dans *Camblain-Châtelain* (P.-de-C.) au pied d'une colline à pente raide.

L'interprétation courante de ces noms de lieux n'est pas celle ici proposée. On les rattache habituellement à un nom d'homme, gaulois ou germanique. Au départ de cette tradition se trouve H. d'Arbois de Jubainville qui, dans ses *Recherches* (1890), eut l'idée de recourir à la toponymie pour défendre contre Fustel de Coulanges une théorie contestée sur l'origine du droit de propriété individuelle du sol en France. Mais seuls pouvaient le servir les noms de lieux dérivés de noms d'hommes. Il considère *Blanot* (S.-et-L.), ancien *Blanuscus*, comme « dérivé du nom servile *Blanus*, d'origine grecque et qui veut dire « chassieux ». De ce nom a été tiré un gentilice, *Blanius*, dont l'existence est démontrée par le nom de lieu *Blaniacus*,... *Blagny* (C.-d'Or) » (p. 598). Toute la méthode de l'auteur est incluse dans cette citation.

Elle parut si sûre à Holder que, six ans plus tard, il rattachait les anciens *Blaniacum* à un **Blanius* dont l'astérisque avouait pourtant qu'il n'était nulle part attesté, à la différence d'un féminin *Blannia*.

D'autres n'ont eu qu'à pousser plus loin l'application de la théorie pour expliquer *Amblaincourt*, *Amblainville*,

etc..., par les noms de personne germanique *Ambla* (f.) ou *Amblinus* (m.), la racine germanique *amal* figurant dans « le nom d'une famille de rois gots, les *Amali* » (Dauzat, 1963).

Si la toponymie en France n'était pas née dans le cadre d'une controverse à allure polémique entre deux grands historiens, elle aurait sans doute pris une autre orientation. Le principal auteur de cette communication a vécu au pied de la montagne de *Bleine*, puis non loin de la fontaine de *Blaine*, après avoir enseigné le gallois pendant des années. Aussi lui a-t-il été impossible d'entrer dans les vues de d'Arbois de Jubainville au sujet de **Blanius* et de l'origine des anciens *Blaniacum*.

* *Blanius* a peut-être existé, aussi bien que *Blannia*, et que *Pontius*, et *Silvius*, et *Sylvia*. Mais rattacher *Pontac* et *Pontiacq* (B.-Pyr.) à **Pontus* et *Pontius* plutôt qu'au pont qu'on peut y voir, expliquer les anciens *Silviacum* par *Silvius* plutôt que par *silva*, et les *Blaniacum* par **Blanius* plutôt que par un correspondant gaulois du br. *blein* et gall. *blaen*, est un choix arbitraire, qui remonte en droite ligne à une controverse où la toponymie a été utilisée de manière intéressée.

L'explication par le site est pour le moins aussi défendable.

BIBLIOGRAPHIE

- H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (1890), *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France (période celtique et romane)*, E. Thorin, Paris.
- P. CANAT DE CHÉZY (1894), *Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-les-Chalon*, Chalons-sur-Saône, pp. 90, 91.
- A. DE CHARMASSE (1865), *Cartulaire de l'église d'Autun*, A. Durand, Paris, pp. 266, 183, 338.

- A. DAUZAT & CH. ROSTAING (1963), *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Larousse, 17, rue Montparnasse, Paris.
- J. DEPOIN (1895-1909), *Cartulaire de l'abbaye Saint-Martin de Pontoise*, Pontoise, 5 fascicules, p. 32, 63, 74, 154.
- N.D. FUSTEL DE COULANGES (1^{er} avril 1889), *Revue des questions historiques*, p. 349.
- V. HENRY (1900), *Lexique étymologique des termes les plus usuels du breton moderne*, J. Plihon et L. Hervé, Rennes, p. 182.
- A. HOLDER (1896), *Alt-celtischer Sprachschatz*, Teubner, Leipzig.
- I.N.S.E.E. (1953, 1954), *Nomenclature des hameaux, écarts, lieux-dits du Finistère, des Côtes-du-Nord, du Morbihan*, Direction régionale, 25, rue Brizeux, Rennes, 6 volumes.
- ORDNANCE SURVEY, *one-inch map of Great-Britain*, sheet 139 (Cardigan) et 140 (Llandovery).
- R.J. THOMAS (1950), *Geiriadur Prifysgol Cymru, a dictionary of the Welsh language*, Gwasg Prifysgol Cymru, Cardiff, rhan V.
- A. ROSEROT (1942-1948), *Dictionnaire historique de la Champagne méridionale (Aube) des origines à 1790*. Langres. Imprimerie Champenoise.

Extrait des Actes du

Dixième Congrès International des Sciences Onomastiques
Vienne, septembre 1969

Disputationes ad montium vocabula, aliorumque
nominum significationes pertinentes (tome I, p. 371-78)

Verlag der Wiener Medizinischen Akademie

Chapitre VI

DE L'R GAULOIS A L'R FRANÇAIS (Cf. chap. IX, III, 2°, planches 5-14)

De nombreux noms de lieux de France proviennent tout droit du gaulois, et perpétuent donc jusqu'à nos jours des vestiges de prononciation gauloise.

L'r gaulois était-il apical, dorsal ou vélaire dans les formes les plus anciennes de *Paris*, *Reims*, *Bourges*, *Nevers* ? Cette manière d'aborder le problème ne permet sans doute pas de le résoudre. Parmi la descendance actuelle des Gaulois qui parle français, beaucoup de ruraux roulent encore les *r*, tandis que la plupart des citadins s'efforcent de les prononcer à la parisienne, du dos et non du bout de la langue.

Sur la prononciation de l'r gaulois nous serions mieux renseignés par d'anciens noms de lieux gaulois dans la forme moderne desquels un phonème apical, dorsal ou vélaire autre que l'r serait aujourd'hui continué par *r*.

I. — Evolution en *r* d'un phonème apical.

Il est hors de doute qu'un certain nombre d'*n* gaulois (ou brittoniques) sont aujourd'hui représentés en français par *r*, ainsi dans *Ling(o)nes* > *Langres* et *Lund(i)num* > *Londres*. Cet *r* continuant un *n* eut obligatoirement à l'ori-

gine la même zone d'articulation que lui. Ce fut donc d'abord un *r* roulé du bout de la langue, même s'il est ensuite devenu dorsal ou vélaire.

La même évolution atteint certains mots d'origine latine, ou apportés par le latin, comme *ord(i)nem* > *ordre*, *diac(o)num* > *diacre*. On peut attribuer à une habitude de prononciation gauloise cette évolution du latin en Gaule. Et cette évolution avait peu de chance d'aboutir si le gaulois n'avait pas possédé un *r* apical, roulé du bout de la langue.

Une évolution *n* > *r* dans les groupes *cn*, *gn*, *tn*, caractérise aujourd'hui le breton armoricain par opposition au gallois. Le breton oppose *krec'h* « colline », *gran* « je fais », *traon*, *tron*, *traou* ou *tro* « vallée », au gallois *cnwch*, *g(w)naf*, *tnou*. Est-ce là un vestige d'une opposition plus ancienne entre brittonique continental ou gaulois et brittonique insulaire ?

Cette façon de poser le problème semble impliquer que le breton actuel serait une continuation du celtique continental, c'est-à-dire du gaulois d'Armorique. Mais une telle opinion ne peut se soutenir dans son sens le plus strict, qui nierait tout lien de filiation entre breton armoricain et celtique insulaire. Le fait d'une importante émigration de Bretons insulaires vers l'Armorique gauloise avant le VII^e siècle est une donnée trop incontestable de l'histoire pour que ses implications linguistiques puissent être méconnues. On admet que ces nouveaux venus étaient celtophones. Le point controversé est de savoir s'ils se sont mélangés en Armorique à des Gaulois encore fidèles à leur langue ancestrale, mais parlant sans doute un dialecte celtique un peu différent du leur, ou bien à des Gaulois déjà entièrement romanisés. Joseph Loth avait fait prévaloir la seconde opinion dans les milieux scientifiques.

Ses arguments, revus de près, n'ont pas emporté la conviction de l'auteur de la présente étude, qui juge plus raisonnable de voir dans le breton actuel un mélange de celti-

que insulaire et de gaulois armoricain, au dosage variable suivant les dialectes¹ : la toponymie prouvant l'installation en force des nouveaux venus sur les rives de la Manche, en face de leur île natale, les particularités linguistiques de la côte méridionale, apparemment moins bretonisée, pourraient mieux s'expliquer par un héritage gaulois.

Cette façon de voir, très défendable par des arguments historiques, justifie certains rapprochements entre toponymes français d'origine gauloise et toponymes bretons assez différenciés par rapport à leurs équivalents insulaires. Il n'est donc pas interdit de rechercher si certaines évolutions phonétiques qui ont pu passer pour bretonnes ne seraient pas les témoins d'évolutions plus largement répandues dans toute l'ancienne Gaule.

C'est du moins ce que peuvent laisser penser divers toponymes qu'il n'est pas téméraire de considérer comme des variantes modernes de ce nom celtique de la vallée attesté par le gallois et le vieux-breton *tnou* : on le retrouverait en France dans *Tréo* (Loir-et-Cher), *Treux* (Somme), *Trun* (Orne) et peut-être le nom commun *trou* ; en Italie du Nord, ancienne Gaule Cisalpine, dans *Traona* et *Valle d'Antrona* ; en Celtie germanisée dans *Traun*, nom de deux rivières². La nasale qui apparaît en France dans *Trun*, en Italie dans *Traona* et *(An-)trona*, en Allemagne dans *Traun*, en Basse-Bretagne dans *Traon* et *Tron*, serait un report de la nasalité de l'*n* primitif changé en *r*.

Un autre exemple remarquable d'évolution *n* > *r* est fourni par la racine celtique *cnoc*, *cnec*, « hauteur, montagne, colline », en vieil irlandais *cnocc*, en gallois *cnwc* et *cnwch*, en moyen-breton *knech*.

Le groupe *kn* ne s'est pas maintenu en breton moderne. Le plus souvent il a évolué en *kr*, d'où les innombrables

1. Falc'hun, *Histoire de la langue bretonne*, 1963, P.U.F. (p. 341-345).
2. Falc'hun et Tanguy, *Les Noms de lieux celtiques*, 1^{re} série, 1966, Editions Armoricaines, Rennes (p. 51, 117).

Crec'h, *Créac'h*, *Kergrec'h* et *Pencreac'h* de la toponymie bretonne. Mais assez fréquemment aussi, il a reçu une voyelle intérieure de timbre variable, *o*, *a*, *e*, *i*, d'où *Connay* (d'un ancien *Conech*), *Canac'h*, *Quénah*, *Quinipily* (ancien *Quenech-bili*). Et parfois le *c* initial est tombé, ce qui donne une variante *Nec'h* à côté de *Quénech'h* et de *Crec'h*.

Tous ces traitements phonétiques semblent avoir affecté la racine *cnoc*, *cnec* sur le territoire de l'ancienne Gaule.

Peut-être retrouve-t-on cette racine à l'état pur dans la variante *Qnocq* (1501) du nom de l'ancien manoir de *Quenocq* en Leubringhen (Pas-de-Calais), et dans *Knokke*, nom d'une plage à dunes aux confins de la Belgique et des Pays-Bas.

Le Connex, sommet alpin de 1 364 m. au sud-ouest de Vizille (Isère), nous offre sans doute le plus bel exemple de disjonction du groupe *cn* par un *o*. On peut en rapprocher le *Grand Caunet* et le *Petit Caunet*, deux hauteurs au nord-ouest de Ceyreste (Bouches-du-Rhône). Il existe une commune suisse de *Lacconnex* au sud-ouest de Genève (*Laconay*³ en 1225). La Basse-Cornouaille (Fin.) possède une paroisse de *Plo-gonnec* et sept hameaux appelés *Kergonnec*.

Le vocalisme en *a* est plus fréquent. Il est probable que d'anciens *c(a)nec* ou *c(a)noc* se dissimulent aujourd'hui, à travers toute la France, sous des noms de commune ou de hameau tels que *Cany*, *Canny*, *Canet*, *Cannet*, *Canot*, *Cannot*, *Caneau*, *Canau*, *Cannau*, *Canou*, dont l'immense majorité occupe des sites de hauteur.

Quant à la variante de *cnec* ayant perdu son *c* initial, comme les *Nec'h*, *Nay*, *Naye*, *Né*, ou *Née* de Basse et de Haute-Bretagne, on peut la reconnaître dans les *Rochers de Naye*, pic de 2 042 m à l'est de Montreux en Suisse, ou dans le nom des communes françaises de *Nayemont* (Vosges), *Nay* (Basses-Pyrénées, Manche) et *Ney* (Jura).

3. Knapp et Borel, *Dictionnaire géographique de la Suisse*, 1903, Hattinger, Neuchâtel.

Enfin, l'ancien *n* de *cnoc*, *cnec*, serait aujourd'hui continué par *r* dans *Le Crocq* (Oise), *Crocq* (Creuse), *Le Passage du Croc* et *Le Col du Grand Cros* dans les Alpes, et dans *Cré-sur-le-Loir* (Sarthe), ancien *Crovio* (d'un plus ancien *Cnoh-io* ?) d'après Grégoire de Tours.

Les variantes *canec*, *conec*, *nec* et *crec* d'une ancienne racine *cnec* semblent avoir eu des dérivés en *-iacum*. Citons *Canisy* (Manche, *Caniciacum* en 1056), deux *Mont-Canisy* dans le Calvados ; *Canissac*, village aveyronnais ; *Canezac*, hameau du Tarn ; *Connezac* (Dordogne) ; *Nécyc* (Orne) ; enfin les nombreux *Crécyc(-au-Mont)*, *Crécycy*, *Cressac*, *Cressat*, *Cressy*, *Creysac*, *Crissay*, *Crissey*, *Crissé*, répandus à travers toute la France. De la variante *cnoc* > *croc* dériveraient les *Crossac*, *Crocyc*, *Croissy*, anciens *Crociacum* ou *Crossiacum*.

La plupart des toponymistes, s'inspirant de la doctrine de d'Arbois de Jubainville, voient dans ces noms de lieux en *-acum* des dérivés de noms d'hommes en *-ius*. Ainsi, les *Crécyc*, *Crécycy*, etc., seraient des dérivés du nom d'homme gaulois latinisé *Crixsius*, du gaulois *Crixos*, les *Croissy* des dérivés de l'hypothétique nom d'homme gaulois latinisé *Crossius*.

Phonétiquement, on peut aussi bien les expliquer comme des dérivés en *-iacum* du nom commun *cnoc*, *cnec* « hauteur », en admettant une évolution *cn* > *cr* antérieure aux premiers textes les mentionnant, c'est-à-dire au VII^e siècle. Cette évolution pourrait être encore plus ancienne, si le *Cro-dunum* de Narbonnaise dont parle Cicéron (*Pro Fonteio*, 9, 19, d'après Holder), parfois identifié avec Gourdan (Haute-Garonne), est un ancien *cnoc-dunum*, « forteresse de la colline ».

Tous ces exemples ne sont d'ailleurs pas nécessaires pour faire admettre l'existence d'un *r* apical en gaulois. L'évolution *Lingones* > *Langres* y suffirait. Mais si les groupes *cn* et *tn* aboutissaient en gaulois à des groupes *cr* et *tr* en des mots aussi usuels que le sont en d'autres langues celtiques

les noms de la colline, *cnoc* ou *cnec*, et de la vallée, *tnou*, on comprend mieux certains aspects de l'évolution du latin en Gaule, ainsi *diaconum* > *diacre* et *ordinem* > *ordre*.

II. — Evolution en r d'une spirante vélaire.

Dans une pièce de théâtre passée au début de 1968 à la télévision française, un acteur, imitant une prononciation du français par un touriste suédois, faisait entendre *barrage* pour *bagage* quand il parlait de ses valises : son *g* intervocalique entre deux *a* étant spirant et non occlusif, un francophone dont l'*r* est dorsal ou vélaire ne pouvait interpréter ce *g* que comme un *r*, d'où le quiproquo. Des faits analogues s'observent en breton, et ont pu se manifester lors du passage du gaulois au roman.

Le breton possède deux spirantes vélaire, l'une sourde et l'autre sonore, toutes deux souvent confondues sous le même signe orthographique *c'h*, et un *r* qui est vélaire en certains parlars. Dans ces parlars, locuteurs et auditeurs distinguent mal entre spirante vélaire sonore intérieure et *r* intérieur, entre spirante vélaire sourde et un *r* qui peut également s'assourdir en finale absolue ou au contact d'une consonne sourde ; sans compter que la distinction entre la sonore *[h]* et la sourde *[x]* n'est pas toujours très nette. Il en résulte des confusions possible entre *h*, *x*, *r*, *rh*, *rx*, etc.

On en trouve le témoignage dans plusieurs cartes de l'*Atlas linguistique de la Basse-Bretagne*⁴. Ainsi, la carte 6, « d'ici », note */dorame/* (point 50) à côté */dohamen/* (p. 44). Les mots contenant un groupe *lh* sont particulièrement instructifs, grâce à la métathèse que pratiquent certains parlars, ainsi *alhouez* « clé », c. 3 ; *gwalhi* « laver », c. 286 ; *kelh* « cercle », c. 370. Pour *alhouez*, on

4. Pierre Le Roux, *Atlas linguistique de la Basse-Bretagne*, 6 fascicules, 1924-1963, Paris, Champion.

relève */arxlüe/* (p. 63) à côté de */ahlüe/* (p. 64) ; pour *gwalhi*, */gwahlein/* (p. 71), */gwarlein/* (p. 68) et */gwaxlein/* (p. 83) ; pour *kelh*, */kerl/* (p. 44, 51) et */klerx/* (p. 16, 17, 20).

Des confusions identiques s'observent assez souvent, à Brest, dans les copies de thème breton d'étudiants cornouaillais (de la région comprise entre Carhaix, Quimper et Quimperlé), dont quelques-uns ont de la peine à distinguer entre les finales de *ér* « air », *erh* ou *erc'h* « neige », et *neh* ou *nec'h* « hauteur ».

Les chansons populaires sur feuilles volantes offrent de multiples témoignages de confusions semblables⁵. Ajoutons-y l'exemple suivant : un chant du Barzaz-Breiz⁶ signalé comme recueilli en Haute-Cornouaille fait rimer *ler* « cuir » avec *lec'h* « place, lieu », alors que toutes les autres rimes y sont correctes (p. 416).

La toponymie apporte aussi son contingent d'exemples, puisés dans les *Nomenclatures des hameaux, écartis et lieux-dits* des départements bretons. Selon celle du Finistère, on trouve en Cornouaille un hameau de *Coat-an-Nec'h* « le bois de la colline » à Collorec, et, à une trentaine de kilomètres plus au sud, un hameau de *Coataner* à Scaër, et un autre à Douarnenez. Il s'agit du même toponyme qui reparait, dans les Côtes-du-Nord, dans le nom de la *Forêt de Coat-an-Hay*, et, avec l'article *an* en moins, dans le nom des hameaux de *Coat-Nay* et *Coat-Nec'h*. La graphie *Neh* ne se rencontre pas isolément comme toponyme ; mais elle est incluse dans le diminutif *Néhan*, second élément de *Couesnéhan*, hameau morbihannais. Le même diminutif se présente sous un travestissement dans *Néant-sur-Yvel* (Morbihan).

Si l'on compare la Haute-Bretagne francisée à la Basse-

5. Falc'hun, *Le Système consonantique du breton*, 1951, Plhion, Rennes (p. 50, 60).

6. Hersart de la Villemarqué, *Barzaz-Breiz. Chants populaires de la Basse-Bretagne*, 1867, Perrin, Paris.

Bretagne encore bretonnante, on est amené à expliquer *Pennère* et *Pennet* comme *Pen-Nech*, *Pen-Né* et *Pen-Nay* « sommet de la colline » (il existe un *Mont Pennay* alpin, 1 371 m, au nord-est de Chambéry), et le *Néard* (ou le *Niard*, selon les cartes), village juché sur une colline de Plélan-le-Grand (I.-et-V.), par le *Néac'h* (variante de *Nec'h*) des *Penn-an-Néac'h* finistériens. Dans *Nermont*, à Saint-Coulomb (I.-et-V.), *mont* serait la traduction de *ner* = *nech* (cf. planches 11-14).

Des noms identiques ou semblables à ces toponymes bretons se rencontrent, à travers toute la France, dans un contexte géographique qui autorise leur interprétation par une variante *nec* > *neh* > *ner* ou *nè* de la racine celtique *cnec* « hauteur ». Les *Néewiller* du Bas-Rhin s'écrivaient aussi *Nehwiller*. Dans la Manche, *Saint-Jacques-du-Néhou* s'accommoderait fort bien de la traduction « Saint-Jacques-des-hauteurs », -ou étant considéré comme une désinence de pluriel celtique, comme dans le *Moulin-du-Neyhou* de Maël-Pestivien (C.-du-N.). C'est le *h* des anciens *Neh-willer* alsaciens, des *Néh-ou* normands, du *Neyh-ou* breton, qui se retrouverait sous forme de *r* dans *Ners* (Gard), *Nerville* (Seine-et-Oise), *Nerpol* (Isère), comme dans les *Coataner* (= *Coat-an-Nec'h*) finistériens. Le bourg de *Ners* (Gard) s'étage au flanc d'un promontoire remarquable, et les habitants prononcent bien |*nèh*|. *Nerville-la-Forêt* se dresse sur une hauteur en bordure de la forêt de l'Isle-Adam. *Nerpol* (Isère), *Nerpou* au XIII^e siècle, qui s'expliquerait le plus régulièrement du monde comme un ancien *neh-pagum*, méritait en tout cas de porter un nom signifiant « le pays des collines ».

Les sommets pyrénéens du *Pène Nère* (2 050 m, au nord de Cauterets) et du *Soum de Nère* (2 401 m, entre Cauterets et le Pic du Midi de Bigorre) pourraient bien être des cousins gaulois, et des synonymes, des *Pennère* et *Pen-Nec'h* bretons. La racine *neh* semble expliquer bien d'autres noms de sommets pyrénéens, comme le *Pic d'Anéou*, 2 179 m

(= an Néh-ou ?) à l'ouest du Somport, le *Pic de Barané*, 1 977 m (= Barr-an-Nèh ? « le sommet de la montagne ») au sud-est d'Argelès-Gazost. Dans ces toponymes pyrénéens, les romanistes expliquent habituellement *Nère* par le latin *nigrum* « noir », et *Né*, *Néou*, par le latin *nivem* « neige ».

D'autres variantes du celtique *cnec* > *cneh* ou *cnoc* > *cnoch* peuvent se cacher sous des toponymes français dont l'*r* continuerait un *h* celtique.

Le moyen-breton *knech* est aussi représenté dans la toponymie moderne par *Quénéac'h-Du*, *Quénarc'h-Du* (Fin.) « la colline noire », *Quénah-Guen* (Morb.) « la colline blanche », *Quénard* (C.-du-N.), *Quinard* (I.-et-V.). Ou encore par *Caner* pour *Canec'h* à Brévidy (C.-du-N.). Ou aussi par les *Canac'h* de Laniscat et Saint-Nicolas-du-Pélem (C.-du-N.), auxquels correspondent les *Canard(s)* de Lanfains et Le Gouray dans la partie francisée du même département.

Il n'est pas impensable que dans *Conore* ou *Connore* en Peyrilhac (Haute-Vienne), dans les *Conords* en Vensat (Puy-de-Dôme), l'*r* continue la spirante vélaire de *conoch*, forme attestée par le Cartulaire de Redon⁷, et variante probable du *cnoch* du même document.

Si l'*r* de tous ces toponymes continue une ancienne spirante vélaire celtique issue de *c*, il est évident qu'il a d'abord figuré un *r* postérieur, dorsal ou vélaire.

Bien d'autres toponymes français d'origine jugée obscure pourraient être mis en rapport avec cette racine celtique *cnoc*, *cnec*, et le problème de la continuation possible d'une spirante vélaire gauloise par un *r* français. Ils ne fourniraient sans doute pas de conclusion plus assurée. Les exemples précités ne constituent pas non plus la preuve absolue d'une évolution *h* > *r* dans le passage du gaulois au roman. Mais, appuyés sur des toponymes bretons appa-

7. Aurélien de Courson, *Cartulaire de Redon*, 1863, Paris.

remment identiques, où cette évolution $h > r$ ne peut être mise en doute, ils forment un faisceau de faits convergents de nature à justifier une conclusion proche de la certitude.

Une telle affirmation n'étonnera pas un phonéticien expérimentateur, habitué à observer dans ses enregistrements l'évolution inverse $r > h$ dans l'assourdissement de l'*r* français en position finale, ou au contact d'une consonne sourde. Il y a un quart de siècle, un hebdomadaire parisien, rendant compte d'un spectacle de cirque, décrivait les effets comiques qu'un clown tirait de sa guitare : « *ma guitâh..., ma guitâââhh...* » : à mesure que l'*a* s'allongeait, l'*r* final s'assourdissait, et sonnait comme un *h*. Vers la même époque, les manuels de prononciation allemande à l'usage des Français leur conseillaient volontiers de prononcer le *ch* de *Achtung* « attention » comme l'*r* de *artiste*.

Ces faits laissent entrevoir, dans certains cas, une équivalence pratique, $r = h$, d'où résulte une convertibilité, une évolution virtuelle en deux sens, $r > h$ et $h > r$. Cette double évolution, le français actuel, ne prononçant pas l'*h*, ne peut que l'ignorer. Mais que survienne le contact avec une langue étrangère ayant des spirantes vélares, et la convertibilité apparaît dans les deux sens : l'*r* sourd du français *artiste* devient le *ch* de l'allemand *Achtung*, et l'*h* sonore (pour *g*) du français *bagage* prononcé par un Suédois devient l'*r* sonore du français *barrage*. La convertibilité semble donc pouvoir naître d'une situation où se trouvent en contact deux langues de structure phonétique différente.

Tel dut être le cas en Gaule lorsque des scribes de culture uniquement latine fixèrent par écrit, et latinisèrent un tant soit peu, des toponymes prononcés devant eux par des celtophones, ou conformément à la tradition celtique. Si d'anciens *Néah* et *Canah* de Haute-Bretagne s'y écrivent aujourd'hui *Néard* et *Canard*, dans un milieu francisé depuis des siècles, il est fort compréhensible que des variantes phonétiques du même toponyme, *neh* et *conoh*,

soient aujourd'hui continués dans l'ancienne Gaule par *Nère* ou *Ners*, *Conords* ou *Conore*.

En fin de compte, si l'on explique *Tréo* et *Trun* par un équivalent gaulois du brittonique *tnou*, et *Ners*, *Nerville* par un équivalent gaulois du moyen-breton (*k*)*nech*, on admet par là-même que deux façons d'articuler l'*r* français, l'une apicale et l'autre dorsale (ou vélaire), sont plus anciennes en France que la langue française elle-même, puisqu'elles seraient l'héritage d'une langue pré-romane.

Extrait de
Hommage à Pierre Delattre
Indiana University, Bloomington, U.S.A. 1970

Note. Pierre-Charles Delattre (1903-1969), né à Roanne, est un phonéticien qui a passé sa vie d'enseignant aux Etats-Unis, dans les Universités du Wayne (1925-1940), de l'Oklahoma (1940-1947), de la Pennsylvanie (1947-1953), du Colorado (1953-1964), puis de Californie à Santa-Barbara (1964-1969). Auteur de six livres et de cent vingt articles scientifiques, il a puissamment contribué au renouvellement de la phonétique expérimentale.

Chapitre VII

ARRIERE-PLANS DU BARZAZ-BREIZ

Un Congrès de littérature comparée en Bretagne, consacré à l'étude des rapports entre littérature savante et littérature populaire, ne pouvait guère se dispenser d'évoquer le problème du *Barzaz-Breiz* qui, depuis 1839, n'a cessé d'intéresser et parfois de passionner l'opinion bretonne. Après un siècle de discussions, l'unanimité n'est pas encore faite à son sujet, et je doute qu'elle soit à la veille de se faire.

C'est que le *Barzaz-Breiz* n'est pas seulement une œuvre maîtresse de la littérature bretonne. C'est aussi la première manifestation littéraire d'un nationalisme breton lié à l'éveil du nationalisme en Europe au XIX^e siècle, surtout entre 1830 et 1848¹. Ce nationalisme est à l'origine de l'unification de l'Italie et de l'Allemagne, de la guerre franco-allemande de 1870, et aussi de deux guerres mondiales qui ont ruiné la suprématie européenne dans le monde tout en y semant partout le ferment du nationalisme. C'est dire que l'idéologie qui a inspiré le *Barzaz-Breiz*, le nationalisme à base culturelle et linguistique, est

1. Pour être bien compris, le *Barzaz-Breiz* doit être replacé dans le cadre européen qu'ont décrit Georges Weill dans *L'Europe au XIX^e siècle et l'idée de nationalité*, et Van Tieghem dans *Le Romantisme dans la littérature européenne* (Collection Evolution de l'Humanité).

plus vivante que jamais dans le monde d'aujourd'hui, dans la Bretagne celtique comme dans le Canada français, la Belgique flamande ou wallonne, ou même la Suisse romande, comme les journaux nous l'ont appris ces temps derniers.

Le regain d'intérêt pour le *Barzaz-Breiz* est directement lié à l'usage politique qui en a été fait en Bretagne depuis un demi-siècle, et surtout à l'occasion du dernier conflit mondial, usage que la belle thèse de F. Gourvil a rappelé par une citation discrètement anonyme². Il est en effet dans la nature des choses que tout heurt des nationalismes français et allemand ait aujourd'hui en Bretagne celtique une répercussion inévitable, car ces heurts ont eux-mêmes une origine celtique, peut-on dire.

Rendant compte d'un récent ouvrage allemand de Jean de Vries sur les Celtes et les Germains, Pierre-Marie Duval, dans le dernier numéro des *Etudes Celtiques*³, dit de l'auteur : « Il constate tout d'abord que le problème celtogermanique a été faussé dès le XIX^e siècle, à cause des influences nationalistes subies par les historiens français et allemands : au cours de l'ouvrage, il souligne à plusieurs reprises que l'écran ainsi dressé entre les deux peuples remonte en réalité à César, qui a poussé au noir la barbarie des Germains en l'opposant à la civilisation celtique. »

A César qui a aussi fixé sur le Rhin, pour plus de quatre siècles, une frontière jusque-là mouvante entre Celtes et Germains. Dans son *Histoire de la Gaule*, Camille Jullian, qui avait été à l'école des géographes allemands, rappelle qu'un grand fleuve est moins une frontière naturelle que la

2. Francis Gourvil, *Hersart de la Villemarqué et le Barzaz-Breiz*, Rennes, 1960 (chez l'auteur, 24, rue de Brest, à Morlaix, Finistère). La citation de la p. 556 « Il ne faut pas que de tels drames puissent se reproduire en Bretagne dans une jeunesse à qui on aura caché la vérité à laquelle elle a droit » est extraite des *Cahiers du Bleun-Brug*, n° 7 (3^e trimestre 1958), p. 14, et porte ma signature.

3. Jean de Vries, *Kelten und Germanen*, Berne et Munich (Bibliotheca germanica), 1960. Compte rendu par P.-M. Duval, dans *Etudes Celtiques*, 1962, n° 19 (X, 1), p. 297.

grande artère centrale d'une région naturelle. C'est vrai du Rhin, autant que de la Seine ou de la Loire : la construction de l'Europe qui s'édifie sous nos yeux nous le rappelle tous les jours.

C'est donc de façon assez artificielle que César avait immobilisé sur le Rhin la frontière de la Gaule à une époque où les Germains, ayant fini de conquérir la rive droite, entamaient aussi la conquête de la rive gauche. L'occupation des Champs Décumates (74-260) sur la rive droite marqua pour un temps, sous l'Empire romain lui-même, cette unité naturelle du bassin rhénan. Leur évacuation fut le prélude de la complète germanisation de tout le bassin sur les deux rives dès l'écroulement de l'Empire romain.

C'est la Renaissance d'abord, et la lecture de César, puis l'*Histoire de France* de Mézeray à partir de 1643, qui ont peu à peu habitué les Français à considérer le Rhin comme la frontière idéale et naturelle de leur pays, parce qu'elle avait été autrefois la frontière de la Gaule. Marcel Reinhard l'a montré assez clairement dans son *Histoire des Histoires de France*⁴.

Mais lorsque la France se détourna de l'Italie pour se consacrer désormais à la conquête des anciennes frontières de la Gaule, qui furent atteintes puis dépassées sous la Révolution et l'Empire, elle se heurta à des peuples que séparait d'elle une barrière linguistique et culturelle, inexistante à cet endroit dans l'antiquité gauloise et gallo-romaine.

Des guerres de la Révolution et de l'Empire naquit ainsi en Europe une idéologie nationaliste où les problèmes linguistiques et culturels se liaient étroitement aux problèmes politiques. L'unification politique s'y accompagne souvent désormais d'une politique scolaire d'assimilation culturelle

4. C'est le titre du premier chapitre de l'*Histoire de France* en deux volumes de la collection in-quarto Larousse : voir surtout p. 11-12.

et linguistique, et l'existence d'une langue et d'une culture originales serviront de fondement à des revendications d'ordre politique. Et c'est ici que nous retrouvons notre *Barzaz-Breiz*.

Trois conflits où le heurt des nationalismes français et allemand a joué un rôle de premier plan ont provoqué l'effondrement de la suprématie européenne dans le monde, sans apporter de solution à certains problèmes européens qui ne pouvaient en trouver dans la ligne de cette idéologie trop étroitement nationaliste. Le problème des nationalismes celtiques est de ceux-là.

Les contradictions du *Barzaz-Breiz*, avec son mélange de faux fabriqués de toutes pièces et de poèmes d'une authenticité indiscutable et facilement démontrable, ne sont que les reflets de l'insuffisante cohérence de l'idéal de l'auteur lui-même, que l'on peut aujourd'hui illustrer d'une façon tragique. Six de ses petits enfants sont morts sous l'uniforme français pendant la première guerre mondiale. Mais la seconde guerre mondiale a vu mourir pour la Bretagne d'autres Bretons qui se considéraient comme la descendance spirituelle de La Villemarqué et de son *Barzaz-Breiz*. Les seconds ne manquèrent pas non plus de courage devant la mort. Mais, dans leurs prisons, certains de ces jeunes ont pleuré, à cause de la propagande mêlée de mensonges qui les avait conduits là. C'est ce qui m'a décidé, par deux fois déjà⁵, et sans prétendre apporter grand chose de nouveau sur le *Barzaz-Breiz* lui-même, à dénoncer l'usage du faux en matière de folklore sous prétexte de servir une « bonne cause ».

La Villemarqué, pas plus que Gobineau, ne peut être

5. La première fois, ce fut dans les *Annales de Bretagne*, LVI (1949), p. 76-92, par un article intitulé *L'auteur du Barzaz-Breiz*, protestation indirecte contre la mise en scène de certains faux du *Barzaz-Breiz* agrémentés de tirades anti-françaises, à l'occasion de fêtes folkloriques où cela provoquait des « mouvements divers » (comparer avec F. Gourvil, *op. cit.*, p. 532). La deuxième fois, ce fut dans les *Cahiers du Bleun-Brug*, n° 7 (3^e trimestre 1958).

rendu responsable de l'usage qui a été fait de son œuvre. A l'époque où il la préparait, et la publiait pour la première fois, il semble avoir considéré ces coups de pouce à la vérité comme un jeu inoffensif, sans doute parce qu'il le voyait assez largement pratiqué autour de lui, et jugé par le public avec une certaine indulgence⁶. Un ouvrage récent vient de nous rappeler une fois de plus, et par des exemples vraiment ahurissants pour nous aujourd'hui, que la Monarchie de Juillet fut un âge d'or pour les faussaires en tous genres⁷. Les scandales qui éclatèrent ne manquèrent pas de rendre l'opinion plus sévère pour les supercheres littéraires elles-mêmes, volontiers considérées jusque-là comme des peccadilles.

Un professeur à la Faculté des Lettres de Caen, Julien Travers, crut pouvoir en pleine Sorbonne, à un Congrès de sociétés savantes en 1866, avouer un faux qu'il avait fabriqué de toutes pièces en 1826, à l'âge de 24 ans. Mais Henri Martin, à ce moment candidat à l'Académie française, l'avait utilisé comme document historique, parce qu'en 1833 Le Roux de Lincy l'avait, en toute bonne foi, introduit dans un recueil de *Chants historiques français*. L'aveu semble avoir coûté cher à Julien Travers, et peut-être à Henri Martin, qui n'entra à l'Académie que douze ans plus tard⁸.

Le fait prouve, semble-t-il, que Julien Travers n'avait pas bien mesuré l'ampleur du changement intervenu dans le comportement de l'opinion publique depuis sa jeunesse. La Villemarqué semble s'être mieux rendu compte de l'importance de ce changement. Il se défendit surtout par

6. On peut en juger par le cas de Prosper Mérimée ; cf. la communication de M. Maixner. L'exemple de Mérimée a pu influencer La Villemarqué quelques années plus tard.

7. Voir *Les faux dans les archives et les bibliothèques*, par Gilbert Ouy, p. 1367-1382 de *L'histoire et ses méthodes* (Encyclopédie de la Pléiade), 1961.

8. Voir Augustin Thierry (jeune), *Les grandes mystifications littéraires*, Paris, 1913, et un article de Paul Meyer dans la *Revue critique* du 21 avril 1866.

le silence quand la multiplication de cas analogues encouragea quelques-uns à soulever aussi le problème de l'authenticité du *Barzaz-Breiz*.

Ce problème n'a guère de mystères pour ceux qui ont pu comparer entre eux les trois états successifs de l'œuvre d'après les éditions de 1839 et 1845, et l'édition *ne varietur* de 1867. Du vivant même de La Villemarqué, J. Loth a porté sur cette œuvre un jugement auquel les meilleurs critiques ne pourraient apporter que des retouches mineures, concernant la distinction entre poèmes fabriqués, poèmes démarqués et poèmes plus ou moins arrangés⁹. Quelques-uns de ces poèmes, il faut le reconnaître, sont à peine retouchés, et c'est un plaisir d'y trouver, dans le texte breton de la première édition, des formes tellement dialectales que l'*Atlas linguistique de la Basse-Bretagne* permettrait à lui seul d'en localiser la source à quelques kilomètres près, des formes que La Villemarqué n'aurait pu emprunter à aucun ouvrage de l'époque.

Mais plusieurs de ces formes appartenant à de petits sous-dialectes ont été éliminés dès l'édition de 1845, dont on sait que le texte breton a été révisé par l'abbé Henry, excellent bretonnant. Ce dernier a corrigé les grandes fautes de mutations consonantiques qui déparaient le texte breton de beaucoup de poèmes de la première édition. Il a pu corriger beaucoup d'autres fautes, et sans doute aussi normaliser certaines formes trop dialectales des poèmes authentiques.

Il n'y aurait plus grand monde en Basse-Bretagne, du moins parmi les bretonnants d'une instruction simplement moyenne, à croire à la parfaite authenticité du *Barzaz-Breiz*, si on le rééditait tel qu'il parut en 1839. Le breton des textes fabriqués les trahit aussitôt comme dûs à un auteur qui traduit du français à coups de dictionnaire sans connaître même les règles les plus élémentaires de la gram-

9. *Chrestomathie bretonne*, 1890, note 2, p. 360-361.

maire bretonne. Les textes fabriqués qui font leur première apparition en 1845, tel le fameux *Tribut de Nominoé*, révèlent une plus grande maîtrise aussi bien dans le maniement de la langue bretonne que dans la composition littéraire du modèle français lui-même.

A partir de ce moment, il semble bien que La Villemarqué se soit lassé de son jeu. On est porté à croire qu'il s'opéra en lui une sorte de conversion liée à son mariage, en 1846, avec Mlle Clémence Tarbé des Sablons, fille d'un conseiller à la Cour de Cassation, dont l'influence aura quelque peu atténué ce qu'il y avait d'outrancier dans les manifestations de son patriotisme breton. Il a pu écrire en 1860, et très sincèrement sans doute, dans un de ses ouvrages sur les *Romans de la Table Ronde* : « [Je suis] ... heureux d'avoir éclairé peut-être d'un jour nouveau l'histoire de l'influence que notre glorieuse France a exercée à toutes les époques et dans tous les pays sur les idées comme sur les faits¹⁰. » C'est un texte qui rend un son assez différent de certains de ses écrits de jeunesse et de ses poèmes nationalistes d'avant son mariage.

S'il a complaisamment relevé, dans l'édition de 1845, les éloges de la critique pour certains poèmes de sa composition parus dans le *Barzaz-Breiz* de 1839, il n'a pas fait la moindre allusion, dans l'édition revue et augmentée de 1867, à l'éloge dithyrambique par George Sand de son *Tribut de Nominoé*, placé par elle au-dessus de l'œuvre d'Homère lui-même¹¹.

Cette évolution de La Villemarqué, sous l'influence probable de sa femme, nous aide à comprendre que le même homme nous apparaisse sous un visage assez différent, suivant qu'on regarde le portrait que nous en a tracé son fils d'après les archives familiales, ou celui que nous a révélé la thèse de M. Gourvil dans le jeune auteur du

10. Texte cité, p. 135, dans *La Villemarqué, sa vie et ses œuvres* (Champion, 1926), ouvrage publié par le fils de l'auteur du *Barzaz-Breiz*.

11. Voir, dans l'ouvrage précité, note 9, son appréciation, p. 80.

Barzaz-Breiz. Mais le vieillard que fréquenta et que vénérât le jeune abbé Duparc, plus tard évêque de Quimper, ne se laisse pas non plus deviner dans le portrait du jeune homme que nous livrent les mémoires de Lady Guest, où il est question de lui à l'occasion de son voyage au Pays de Galles en 1838.

Ce n'est pas que la transformation ait été rapide et radicale. La Villemarqué, bien que devenu membre de l'Institut, avait encore de la peine à comprendre toutes les exigences d'une science impartiale, objective et sereine.

Mais les reproches justifiés adressés à son *Barzaz-Breiz* ont fait oublier le reste de son œuvre scientifique, considérable pour l'époque, et dont presque toute la substance valable a passé dans l'œuvre de ses disciples et continuateurs, comme Ernault et Loth lui-même. Un spécialiste trouve encore profit à la parcourir, car il a, d'une manière personnelle, abordé de multiples problèmes à une époque où il était en France le premier et l'unique représentant des études celtiques. L'étendue et la variété de ses lectures surprennent toujours, et plus d'un chercheur y trouverait des pistes fécondes à explorer.

J'en donnerai comme exemple, en terminant, ma récente surprise en relisant, après une bonne trentaine d'années, un *Essai sur l'histoire de la langue bretonne* qu'il publia en 1847¹².

En 1951 j'ai moi-même publié une *Histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique*¹³, où j'émettais des doutes sur la complète extinction du gaulois en Armorique au moment de l'arrivée des Bretons, de 450 à 650 environ. C'était remettre en cause l'opinion universellement admise depuis la thèse de Loth sur *L'émigration bre-*

12. En tête de la réédition, revue et augmentée par lui, du *Dictionnaire français-breton* de Le Gonidec, chez Le Prud'homme, à Saint-Brieuc ; voir surtout les pages XIX et XX.

13. Une édition revue et augmentée de cet ouvrage a été publiée en 1963 par les Presses Universitaires de France.

tonne en Armorique, de 1883¹⁴. Tout récemment, je suis arrivé, par une voie nouvelle et d'une manière assez imprévue pour moi-même tout le premier, à la conviction que le breton est bien, pour l'essentiel, une continuation directe du gaulois d'Armorique, où l'apport brittonique insulaire a seulement renforcé certaines divergences dialectales.

Or, c'est aussi en gros la thèse que défend la Villemarqué dans son *Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, mais en l'appuyant sur des textes anciens dont les uns semblent avoir été ignorés des celtistes postérieurs, ou volontairement écartés par eux, et les autres, pour ce qui est de la valeur de leur témoignage, minimisés à l'extrême.

On conçoit qu'après la querelle du *Barzaz-Breiz*, où il se trouva dans une situation indéfendable, la Villemarqué ait renoncé à faire prévaloir son opinion sur celle de celtistes plus jeunes, mais pas toujours mieux informés, qui l'avaient manifestement pris en défaut.

Peut-être en est-il résulté que la linguistique bretonne se soit fourvoyée, après lui, dans une impasse dont elle aura mis un siècle à sortir. Pour dire franchement mon

14. Des travaux de Loth en particulier, on a conclu que l'immigration bretonne en Armorique a contribué à rompre l'unité linguistique de la Gaule, faite ou refaite par le latin après l'extinction du gaulois. Les perspectives changent, pour les origines de la langue bretonne, si elle est une continuation directe de la langue gauloise. Elles changent aussi pour les origines de la langue française : il ne serait pas surprenant qu'une étude plus minutieuse des dialectes bretons nous révèle un jour ce qu'a été l'influence du substrat gaulois qui du latin a fait le français. C'est sans doute parce qu'on a nié, sans preuve suffisante, la filiation du breton par rapport au gaulois, qu'on a cherché du côté du superstrat germanique l'explication de tant de différences entre le français et les autres langues romanes. Ces superstrats germanique et breton ont été utilisés, lors du dernier conflit mondial, comme justification de revendications politiques, et c'est par là que l'influence des erreurs de Joseph Loth a renforcé celle des supercherries du *Barzaz-Breiz*. La filiation du breton par rapport au gaulois fut communément admise jusqu'au milieu du siècle dernier. Voir F. Falc'hun, *Une controverse sur les origines de la langue bretonne*, p. 178-184 des *Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1962 (11, rue de Royan, Brest), *Le breton, forme moderne du gaulois* dans les *Annales de Bretagne*, décembre 1962, p. 413-428, *Celtique continental et Celtique insulaire en breton* dans les *Annales de Bretagne*, LXX (1963), p. 425-454, et *Histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique*, P.U.F., 1963.

opinion, je crains que, depuis un demi-siècle en particulier, nationalisme breton et nationalisme français ne s'affrontent sur un problème culturel, celui de la langue bretonne, en s'appuyant sur ce qu'il y avait de moins valable à la fois dans l'œuvre de La Villemarqué et dans celle de Joseph Loth : les supercheries de l'un, et les erreurs de l'autre dans le domaine historique et linguistique.

La Villemarqué, qui ne fut pas seulement un grand poète, aurait eu davantage d'autorité pour défendre ce qui me paraît être la vérité s'il n'avait pas, au départ, compromis sa réputation de savant par des supercheries au service d'un patriotisme breton plus ardent qu'éclairé.

Après avoir dénoncé le danger de ces supercheries pour la santé intellectuelle et morale d'une jeunesse bretonne plus curieuse que jamais du passé de son pays, il m'est agréable de terminer par un hommage à la science de La Villemarqué sur un problème fondamental où linguistes et historiens auront sans doute tout à gagner à se remettre à son école.

Extrait des
*Actes du Sixième Congrès National
de Littérature Comparée,*
Rennes, 1963 (p. 135-42) - Didier 1964

Chapitre VIII

ESSAI SUR LA MINORITE LINGUISTIQUE DE BASSE-BRETAGNE

Le destin des langues minoritaires en France reste marqué par un brusque changement de l'attitude du pouvoir à leur égard sous la Révolution française.

Controverses doctrinales sous la Révolution

Dans une première phase, d'esprit fédéraliste, le pouvoir central se servit des langues minoritaires pour faire pénétrer l'idéologie révolutionnaire dans le peuple des provinces les plus périphériques.

Puis, à partir de 1793 et du triomphe des Montagnards (centralisateurs) sur les Girondins (fédéralistes), fut définie une politique scolaire qui eut pour but de franciser les populations périphériques, au lieu de traduire à leur intention la législation nouvelle dans leurs « idiomes ». On craignait, par le recours aux langues régionales, de susciter ou d'entretenir des littératures qui eussent porté atteinte à une conception nouvelle de l'unité nationale, dont l'utilisation de la langue française devenait le symbole. On crut

donc sage d'organiser leur étouffement graduel, par l'école en particulier¹. Telle fut la doctrine officielle des pouvoirs publics en France jusqu'à la loi du 7 janvier 1951, qui donna pour la première fois un très modeste statut légal à l'enseignement des langues régionales.

Le poids des facteurs économiques

Cependant, des facteurs économiques et certains aspects d'une évolution naturelle de la civilisation entraînaient déjà une décadence des langues régionales que la pression gouvernementale n'a fait qu'accélérer. La multiplication des moyens de communication, et des facilités nouvelles de voyage pour tous, exigeaient, de qui voulait en profiter, la connaissance d'une langue de grande diffusion. Les défenseurs des petites langues régionales qui ont parlé de maintenir leurs compatriotes dans leur monolinguisme ancestral se sont heurtés partout à la résistance des plus humbles, pour qui la connaissance d'une langue de grande diffusion est devenue une nécessité vitale : il faut parfois aller très loin, s'expatrier, pour trouver un gagne-pain.

En France, la pression des facteurs économiques au détriment des langues régionales s'amplifie sans mesure au moment même où la pression gouvernementale, devenue anachronique, s'atténue un peu. Sans doute les deux faits sont-ils liés : on se rend compte en haut lieu qu'il devient inutile, et peut-être dangereux, de contrarier plus longtemps des populations qui, laissées libres du choix de certains moyens, auront déjà beaucoup de peine à sauvegarder leurs traditions culturelles dans le tourbillon niveleur de la vie moderne.

1. Cf. Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, tome IX, *La Révolution et l'Empire*, première partie, *Le français langue nationale*, Armand Colin, rééd., 1967.

En Basse-Bretagne, le problème linguistique a été compliqué par l'interférence de facteurs religieux, politiques et même scientifiques.

Le facteur religieux en Bretagne celtique

Religieux d'abord. La langue bretonne a été celle de la prédication et celle du catéchisme là où le peuple lui est demeuré fidèle. Jusqu'à la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, le clergé, en vertu du Concordat de 1802, recevait un traitement de l'Etat. Mais en pays bretonnant, l'immense majorité du clergé avait été privée de traitement un an plus tôt, pour avoir refusé de se plier à un ordre gouvernemental qui lui prescrivait l'usage exclusif de la langue française dans le catéchisme et la prédication. Le gouvernement, qui payait le clergé, voulait qu'il servit à quelque chose d'utile selon les vues officielles du moment : contribuer à la francisation d'une région non francophone. Le clergé, se rendant compte qu'il aurait réduit son audience en ne se servant que d'une langue encore peu familière aux populations rurales, refusa, et fut privé de traitement pour « abus de la langue bretonne ». Les circonstances firent ainsi du clergé le principal et pratiquement le seul défenseur de la langue bretonne. De là ce slogan longtemps répété avec conviction : « le breton et la foi sont frère et sœur en Bretagne ».

Au lendemain de la première guerre mondiale, les brassages dus à la guerre, la situation nouvelle créée par le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, puis la fermentation d'idées nouvelles venues des Etats-Unis d'Amérique (programme de paix du président Wilson) et les autres de Russie soviétique (attitude du communisme devant les minorités linguistiques), modifièrent rapidement le climat traditionnel de la lutte pour la survie de la langue bretonne.

Tous les hommes valides avaient été arrachés à leur foyer pendant quatre ans, et quelques-uns pendant six ou sept ans. Le temps de parfaire leur connaissance pratique du français pour ceux qui le savaient mal. Beaucoup gardaient mauvais souvenir des ennuis qu'une connaissance trop rudimentaire du français leur avait valu dans la vie militaire. Plusieurs résolurent d'épargner à leurs enfants les souffrances morales de toutes sortes qui, d'après leur expérience militaire aussi bien que scolaire, étaient liées à l'usage de la langue bretonne. Le moyen choisi fut de ne plus leur parler que français. C'était précisément le résultat visé de longue date par les milieux officiels, en vue d'assurer l'extinction rapide de la langue bretonne.

Pendant que cet usage s'étendait dans le peuple entre les deux guerres mondiales, pour se généraliser au lendemain de la seconde, une réaction inverse naissait et se développait dans certains milieux intellectuels, par souci de dignité personnelle ou collective en face des tracasseries anti-bretonnes, par attachement à la personnalité culturelle de la Bretagne sentie désormais comme une exigence morale. Ces intellectuels restèrent donc fidèles à la langue bretonne, ou l'apprirent, et la transmirent à leurs enfants.

Mais la pauvreté de la langue traditionnelle en termes intellectuels autres que religieux ne manqua pas de leur poser des problèmes. Il fallait l'enrichir dans tous les domaines de l'activité de l'esprit, et la doter d'une littérature moderne. Ce fut l'œuvre à laquelle s'attela en particulier la jeune équipe rassemblée autour de la revue *Gwalarn*, aidée par quelques aînés comme Ernault, Vallée, Meven Mordiern.

De ces nationalistes bretons de l'école de *Breiz Atao*, plusieurs étaient des indifférents au point de vue religieux, quelques-uns, et des plus influents, des adversaires déclarés de l'idéal chrétien.

Dans les milieux marxistes, rebelles par définition à tout un aspect du christianisme, se développa un mouvement

parallèle inspiré du fédéralisme culturel de la Russie soviétique, en opposition, sur le problème des langues minoritaires, avec le jacobinisme traditionnel des milieux de gauche en France : ce mouvement se groupa autour de la revue *Ar Falz*.

Pendant ce temps s'éclaircissait et s'éteignait le vieux clergé concordataire qui, une génération plus tôt, avait lié son sort à celui de la langue bretonne. Le clergé des générations nouvelles se sentait plus libre sur ce point. Il devait d'ailleurs adapter son ministère à une population qui évoluait indépendamment de lui dans le sens de la francisation. De voir des adversaires déclarés de leurs convictions religieuses parmi les nouveaux défenseurs de la langue bretonne ne manqua pas d'écarter certains prêtres d'une cause pour laquelle leurs aînés avaient accepté de tels sacrifices. Enfin l'apostolat moderne, depuis la création de l'action catholique spécialisée, exigeait des moyens nouveaux, en particulier des revues adaptées aux différents milieux, aux différents âges. Paris en offrait de toutes faites, en français naturellement. Pour de multiples raisons, rien de comparable ne pouvait exister en breton. Le devoir d'état qui, une ou deux générations auparavant, avait lié le clergé de Basse-Bretagne à la langue bretonne, le liait cette fois à la langue française, par l'indispensable usage de moyens modernes d'apostolat. La direction des œuvres du diocèse de Quimper, sous l'impulsion du chanoine Favé, édita bien des brochures en breton à l'intention de la jeunesse rurale. Mais elles ne pouvaient satisfaire à tous les besoins que couvrait la diversité des publications parisiennes. Elles cessèrent bientôt de paraître.

L'anticléricalisme des dirigeants de *Breiz Atao*, s'ajoutant à celui du gouvernement français, avait mis le plus grand désarroi dans l'armée des prêtres défenseurs de la langue bretonne. Le plus influent de ces dirigeants, réfugié depuis la dernière guerre en Amérique du Sud avec quelques-uns de ses protecteurs des années 1939-1945, évo-

quait récemment la « concurrence... qui mit aux prises de 1924 à 1927 les doctrines de *Breiz Atao* avec celles du *Bleun Brug* (mouvement catholique) », et n'hésite pas à écrire qu'« aujourd'hui les jeunes... ont compris qu'il faut être dans l'Eglise contre la Bretagne ou pour la Bretagne et hors de l'Eglise » (*La Bretagne réelle*, 15-2-1967). Il n'en fallait pas tant pour que beaucoup de prêtres, sincèrement attachés à la langue bretonne, y renoncent dans leur ministère devant les attaques conjuguées des nationalistes français et des nationalistes bretons, et devant l'indifférence de leurs fidèles entraînés par un irrésistible courant de francisation. La réforme liturgique introduite par le concile de Vatican II arrive un peu tard pour changer le cours des choses : dans l'immense majorité du pays bretonnant, c'est le français, et non le breton, qui a pris la place du latin dans la liturgie.

Les causes politiques

Les causes politiques de décadence de la langue bretonne sont essentiellement liées aux différents conflits franco-allemands depuis un siècle. Le fin mot de l'opposition gouvernementale à l'enseignement de la langue bretonne dans les écoles de Basse-Bretagne au lendemain de la dernière guerre tenait dans cette directive du Ministère de l'Education Nationale aux autorités académiques de Rennes : « Ne pas laisser se créer en Bretagne de précédent pour la réintroduction de l'enseignement de l'allemand en Alsace ». Redevenue française en 1918 puis en 1944, l'Alsace, dans l'optique des maîtres du moment, devait être dégermanisée, pour éviter que son dialecte germanique ne fût remplacé par l'allemand, risque considéré à Paris comme aussi grave qu'une réannexion à l'Allemagne. Pour enlever à l'allemand toute chance de prendre dans la vie familiale la place du dialecte, il fallait lui

interdire l'entrée de l'école. Mais comment justifier une telle mesure en Alsace, si en Basse-Bretagne le breton était enseigné dans les écoles, et le basque dans celles du Pays Basque ? Tout se tient dans le système universitaire français, conçu par Napoléon pour façonner les esprits suivant les exigences du pouvoir.

Mais les faits font déjà craquer cette logique anachronique. Dans l'Europe du Marché Commun, le bassin rhénan est une réalité économique incontestable, et de poids. Il est de langue germanique : qu'on le déplore ou s'en réjouisse, on ne peut que l'admettre. L'Alsace française en fait partie au même titre que la Sarre ou le Pays de Bade. Et elle ne veut pas d'un déracinement culturel qui la désaccorderait d'avec le cadre économique que la géographie lui impose. Déjà une abondante main-d'œuvre alsacienne est employée par l'industrie allemande. On ne saurait empêcher en Alsace la réception de la radio et de la télévision allemandes.

Ainsi, les facteurs économiques qui se liguent ailleurs en France contre les petites langues régionales favoriseraient plutôt en Alsace la permanence d'une personnalité culturelle germanique. La politique scolaire d'assimilation linguistique, née dans un contexte historique tout différent, s'y heurte de front aux graves impératifs économiques de de notre temps. Elle y sera sans doute abandonnée, ou sensiblement assouplie en faveur d'un bilinguisme organique plus conforme aux aspirations et aux besoins de la population.

En Basse-Bretagne, un tel bilinguisme organique, également souhaité par beaucoup, ne pourrait être organisé sur un modèle alsacien, du fait de la disparité des langues en présence. La littérature bretonne ne peut se comparer à la littérature allemande. La langue bretonne ouvre sur un univers restreint. Si améliorée soit-elle, elle est encore loin de répondre aux nouveaux besoins intellectuels de la masse rurale qui lui était demeurée fidèle jusqu'à présent,

et qui, de guerre lasse, l'abandonne à son tour depuis une génération.

Cet abandon s'est trouvé accéléré de façon dramatique depuis la dernière guerre, pour de multiples causes au nombre desquelles on ne doit pas omettre l'alliance de certains nationalistes bretons avec l'occupant. Il s'ensuivit à la libération une vague de représailles qui engloba aussi bien le mouvement culturel que le mouvement politique breton, les décimant l'un et l'autre. Le mouvement culturel lui-même reste aujourd'hui très divisé, à cause d'options différentes de ses dirigeants sous l'occupation, et du rejet absolu par les uns d'une réforme orthographique intempestive qui ne dut ses chances qu'à l'intervention de l'occupant.

Néanmoins, on peut affirmer que la cause de l'enseignement de la langue bretonne gagne du terrain en Bretagne et dans l'ensemble de la France. Des mesures sont à l'étude qui pourraient, dès la rentrée d'octobre 1967, faire à l'enseignement des langues et cultures régionales dans les établissements du premier et du second degré une place plus large que celle prévue par la loi de janvier 1951. Des commissions créées dans chaque Académie sur la demande du Ministre de l'Éducation Nationale, se sont mises à l'œuvre au début de 1967 pour faire au pouvoir des propositions précises concernant les programmes et les manuels. Ceux qui ont suivi de près les travaux de ces commissions nourrissent l'espoir d'aboutir cette fois à des résultats plus sérieux que par le passé.

Problèmes scientifiques

Ajoutons enfin, pour comprendre la situation actuelle, quelques facteurs d'ordre scientifique, spéciaux au problème culturel breton. On a enseigné, jusqu'en 1863, que la langue bretonne était un mélange de gaulois armoricain

et de celtique insulaire apporté par des Bretons fuyant les invasions anglo-saxonnes. Puis prévalut la théorie, enseignée par Joseph Loth, que la langue bretonne était du pur celtique insulaire introduit de toutes pièces dans une Armorique gauloise entièrement romanisée, mais quasi déserte. Tout récemment, l'actuel titulaire de la chaire de celtique de Rennes, signataire de ces lignes, a repris à son compte, mais par des arguments tout nouveaux, la thèse traditionnelle d'avant 1863.

En particulier, il explique par un dosage différent du vieux fonds gaulois armoricain et de l'apport insulaire les différences dialectales qui sont à l'origine des difficultés orthographiques actuelles. Il propose aussi d'éclairer par le celtique, par un gaulois très proche du breton, quantité de noms de lieux français que l'on essaie d'expliquer tant bien que mal, et plutôt mal que bien, par un nom d'homme germanique ou latin. Il en résulterait que les Français seraient moins germains et moins latins qu'ils ne croient, et les Bretons moins différents des autres Français qu'on ne leur avait fait croire.

Naturellement, il ne manque pas de nationalistes de l'un et l'autre bord pour suspecter dans ces travaux une arrière-pensée politique de réconciliation sur une base prétendue historique. De telles accusations montrent à quel point les nationalismes antagonistes éprouvent le besoin de justifications scientifiques, et s'appuient souvent sur des hypothèses historiques dont le bien fondé n'a jamais été établi de façon rigoureuse.

Mais la linguistique nous fait plonger dans un passé très différent de notre temps, ignorant en particulier nos nationalismes à motivation linguistique. Cependant, elle nous révèle aussi que les concurrences entre langues sont vieilles comme le monde et que leur issue a toujours dépendu, dans une certaine mesure, de facteurs économiques. C'est une leçon à méditer par tous ceux qui ont pris

à cœur la défense de la personnalité culturelle des minorités linguistiques. On ne peut rien bâtir de durable sans tenir compte des lois permanentes de l'Histoire.

Extrait des Actes de la
Conférence européenne des minorités linguistiques
Oslo 1967

Lingual Minorities in Europe (p. 118-126)

Edited by Einar Holmestad and Arild Jostein Lade
Det Norsk Samlaget, Oslo 1969

Chapitre IX

CE QUE DISENT LES CARTES

Il est connu que la présentation cartographique¹ aide à mieux comprendre un ensemble de faits localisables sur le terrain. Nous le vérifierons par l'étude de la distribution de toponymes relatifs à l'immigration bretonne d'abord, ensuite de caractéristiques dialectales qui en gardent le souvenir probable, enfin de toponymes vraisemblablement sans rapport avec elle.

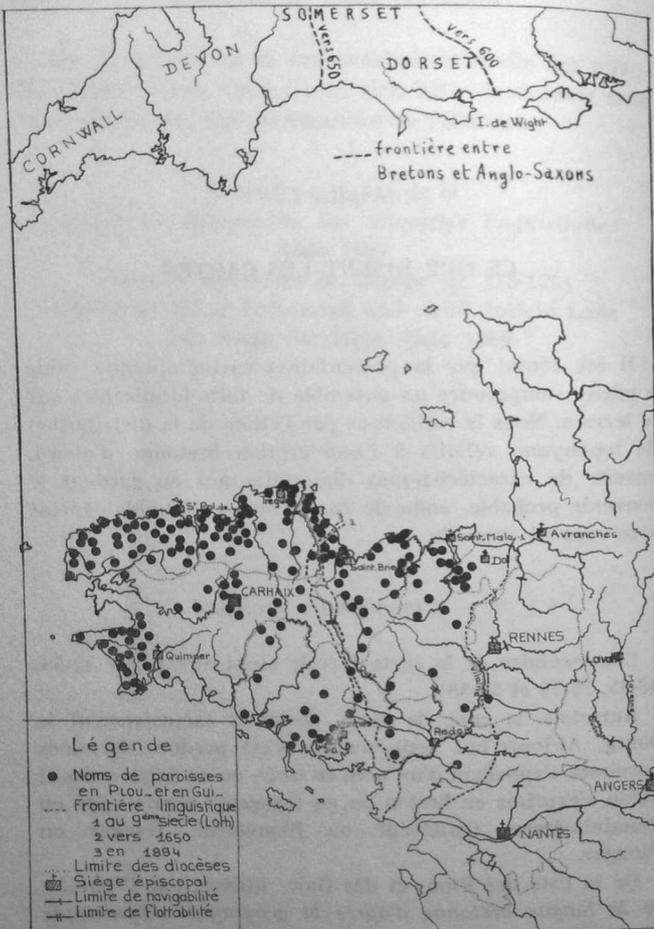
I. — L'immigration bretonne

Commentaire de la carte 1 (voir aussi aux pages 52-59, 63-65, 75-79 et 83-88).

Autrefois, le *guic*, de *vicus*, désignait exclusivement le bourg. Aujourd'hui cette nuance s'est perdue. Certaines paroisses s'appellent d'un nom en *Guic*- ou en *Plou*- suivant qu'on s'exprime en breton ou en français : Gwitalmézé ou Ploudalmézeau, Gwitévédé ou Plouvézédé, Gwikar ou Plougar.

De la liste des *Plou*- et des *Guic*- utilisée par *l'Histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique* (p. 347-349), trois noms ont été rayés : Plancoët (synonyme

1. On appellera carte la figuration d'un domaine géographique continu (cartes 1-3), et planche la juxtaposition de plusieurs petites cartes (planches 4-19). Une même numérotation englobera les 19 cartes et planches de ce chapitre, la planche du chapitre IV (p. 106) restant hors série.



CARTE 1

L'immigration bretonne : données toponymiques

de Plaimbois (Doubs), c'est-à-dire « bois en terrain plat » et Pleine-Fougères, qui sont de faux Plou-, et Guiscriff (Morbihan), qui ne serait pas un vrai Guic-.

On remarquera la concentration des Plou- sur les côtes nord et ouest, de la Rance à l'Odet, et leur rareté sur la côte sud, à l'exception d'un paquet au nord du golfe du Morbihan. Un autre paquet s'observe autour de Carhaix. Il semblerait que les Bretons, une fois solidement installés sur la côte de Dinan à Quimper, se soient d'abord emparés de Carhaix, capitale des Ossismes, puis de Vannes, capitale des Vénètes. Des trainées de Plou- relient à Vannes la région de Carhaix et la baie de Saint-Brieuc.

Les six évêchés de fondation bretonne, Quimper, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol, se situent sur les côtes à forte densité de noms en Plou-, mais les trois évêchés de fondation gallo-romaine assurée, Vannes, Rennes et Nantes, dans des régions conquises par les Bretons à date historique connue, et comptant peu ou pas de Plou-.

Le seul examen de la carte laisse penser que si des Bretons du Cornwall et du Devon, pressés par des envahisseurs, ont traversé la Manche au plus court pour se réfugier dans la Cornouaille et la Domnonée armoricaines, il est peu vraisemblable que d'autres Bretons, fuyant pour la même raison l'est de l'Angleterre, aient contourné le Cotentin et toute la péninsule armoricaine pour venir, au terme d'un long périple compliqué et dangereux, chercher refuge chez les Vénètes et les Namnètes de la côte atlantique. Dans ce cas d'ailleurs, on aurait dû trouver leurs établissements plus nombreux sur la côte sud et dans le bassin de la Vilaine, si facilement pénétrable aux petites barques d'autrefois.

La dialectologie suggère pareillement que la pénétration bretonne vers la côte sud s'est faite par l'intérieur à partir du Tréguier et du pourtour de la baie de Saint-Brieuc. Un pays pratiquement vide de Plou- entre Quimper et Pontivy semble avoir emprunté au Tréguier et à la région briochine des traits dialectaux, phonétiques et morphologiques, d'origine insulaire (cf. cartes 2 et 3).

II. — Distribution de caractéristiques dialectales vraisemblablement héritées des immigrants bretons

Les cartes 2 et 3 indiquent, d'après l'*Atlas linguistique de la Basse-Bretagne* (en abrégé A.L.B.B.), la répartition actuelle de traits dialectaux qu'on a quelque raison de considérer comme des surimpressions d'apports d'origine bretonne insulaire sur le vieux fonds gaulois armoricain. Expliquons d'abord pour quelles raisons certains de ces faits ne peuvent être correctement interprétés que comme des surimpressions d'apports insulaires sur un fonds de gaulois armoricain.

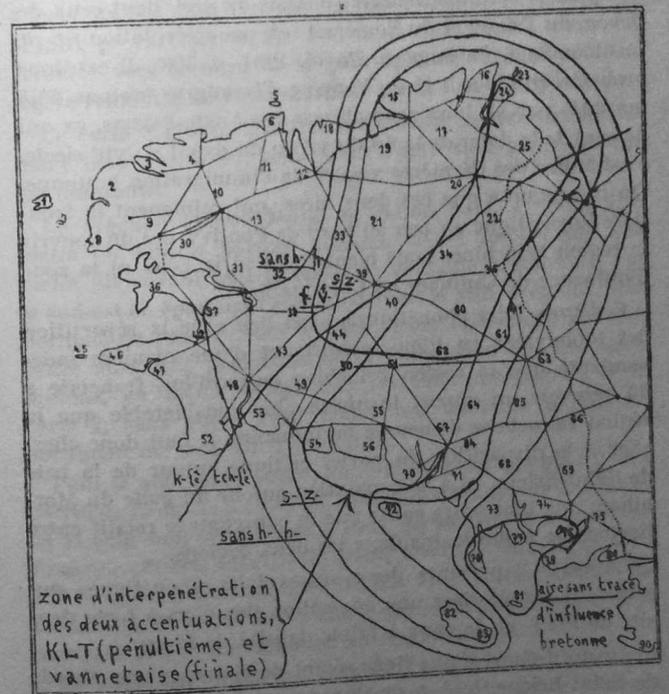
Il est bien connu, depuis la multiplication des atlas linguistiques sur le modèle de l'*Atlas linguistique de la France* (A.L.F.) de Gilliéron, que les nouveautés linguistiques, les formes les plus évoluées, se propagent à partir des capitales et des régions centrales, en refoulant les archaïsmes vers la périphérie.

Par rapport à *had* « semence », *heiz* « orge », *houarn* « fer », *hir* « long » et *hent* « route », la prononciation sans *h-*, *ad*, *eiz*, *ouarn*, *ir* et *ent*, est évidemment plus évoluée, donc plus récente. En vertu des lois de la dialectologie, nous nous attendrions à la trouver dans la région centrale. Or, c'est l'inverse qui se produit. C'est la prononciation évoluée sans *h-* qui est attestée dans les péninsules de l'ouest habituellement archaïsantes, et la prononciation archaïque avec *h-* dans toute la région centrale. Comment expliquer cette anomalie ? Par la réintroduction, dans une Armorique gauloise ayant laissé tomber l'*h* gaulois (provenant de *s*), de cet *h* initial à partir d'un autre pays celtique qui l'avait conservé, comme la Grande-Bretagne (cf. H.L.B., p. 209-214, et fig. 22).

Il est évident que si l'Armorique n'avait plus connu que les noms latins de la semence, de l'orge, du fer ou de la route, elle n'aurait pas systématiquement importé deux

variantes insulaires de leurs équivalents celtiques, pour leur donner une répartition aussi anormale que celle que nous constatons. On comparera avec la chute de l'*h* initial latin dans la prononciation du français, ainsi dans *l'honeur* ou *l'habitude*, et le maintien d'un *h* initial germanique d'introduction plus tardive, ainsi dans *la honte*, ou *la haine*.

Que le gaulois eût perdu l'*h* initial est encore suggéré par le *v* sonore de *Douvrend* (S.-M.) et *Douvrin* (P.-de-C.) en face de l'*f* sourd du gallois *dyffryn* « vallée », de *dwfr-hynt* « route d'eau », et par *Irancy* (Yonne, sans doute de *Hir-*



CARTE 2

Faits phonétiques d'origine vraisemblablement insulaire

Antiacum « Longueval ») en face du gallois *Hir Nant* (se rappeler l'évolution *nant* > *ant* en breton et en beaucoup de toponymes français d'origine gauloise comme *Ance*, *Ancy*, *Ansac* ou *Ansacq*, à côté de *Nance*, *Nancy*, *Nantiat* ou *Nanthiat* (de *Nant-ia* et *Nant-iacum*).

Deux autres faits phonétiques dont l'aire septentrionale coïncide avec celle de la prononciation en *h-* peuvent être considérés comme d'origine insulaire : la sonorisation de *f* et de *s* initiaux devant voyelle (cf. H.L.B., p. 211-212, et fig. 4 et 22). Or, ce sont là des traits aujourd'hui caractéristiques de certains dialectes anglais du sud, dont ceux du Devon, du Dorset et du Somerset (cf. pour l'évolution *f* > *v*, L. Bloomfield, *Le langage*, Payot, 1961, p. 303). Il est donc probable qu'il s'agit là de l'apport d'immigrés bretons déjà marqués par un long contact avec les Anglo-Saxons, ce qui permet de le dater de la fin du VI^e ou du début du VII^e siècle, c'est-à-dire des dernières vagues de l'immigration bretonne. On remarquera que ces deux aires, qui rejoignent la frontière linguistique un peu au nord de Pontivy, ont dû couvrir la région briochine, mais n'entament ni le Léon ni la zone d'influence de Quimper en Cornouaille.

Ces trois faits phonétiques, sans lien avec la répartition des toponymes en Plou-, confirment d'une manière indépendante que la région briochine aujourd'hui francisée a dû recevoir un apport insulaire plus considérable que la région vannetaise demeurée bretonnante. Il faut donc chercher à la disparition du parler celtique autour de la baie de Saint-Brieuc, et à son maintien autour du golfe du Morbihan, une tout autre cause que le pourcentage relatif entre Bretons et Armoricaïns dans les deux régions.

La carte 2 présente deux autres faits phonétiques qui semblent caractériser une opposition des pays à forte densité de Plou- et de ceux à faible densité de Plou-.

Au nord-ouest d'une ligne allant de Quimper aux abords de Saint-Brieuc, le *k* reste dur devant *i* et *e*, tandis qu'au sud-est il se mouille, pour aboutir éventuellement au son

tch : *kig* « viande » se prononce *tchedj* dans une partie du Vannetais (cf. H.L.B., p. 187-189 et fig. 14).

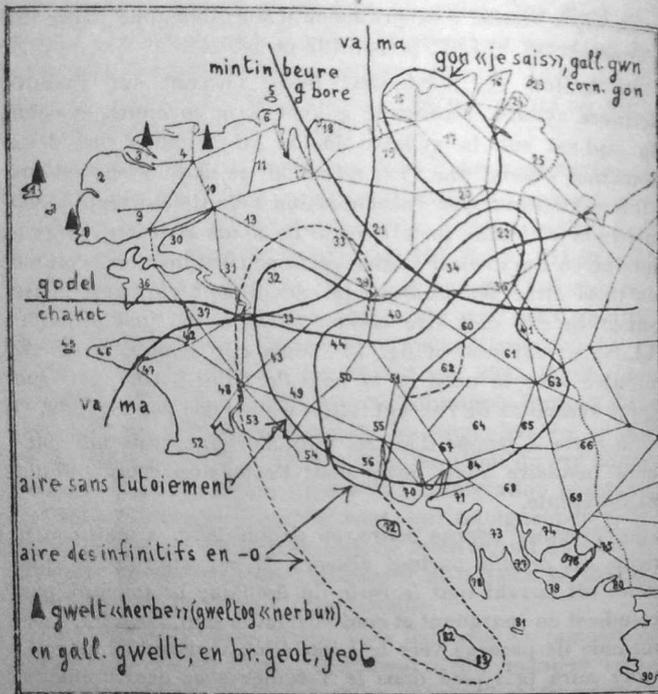
Le breton du nord-ouest porte l'accent sur l'avant-dernière syllabe, comme le gallois et le cornique, et celui du sud-est sur la syllabe finale. Aux confins des deux domaines s'étend une zone mixte où les deux accentuations s'interpénètrent. Que l'accentuation pénultième règne dans la région à la plus forte densité de noms en Plou-, et prédomine en des aires d'origine certainement insulaire comme les trois aires phonétiques précédemment étudiées, laisse penser qu'elle doit être elle-même d'origine insulaire (cf. H.L.B., p. 151-180, et fig. 10). Mais elle semble avoir été refoulée vers le nord et la baie de Saint-Brieuc par une légère remontée de l'accentuation vannetaise par Pontivy.

La carte 3 groupe d'autres faits d'origine vraisemblablement insulaire aussi, mais dont l'extension géographique est différente.

Le Tréguier oppose *beure*, en gallois *bore*, « matin », à *metin* ou *mintin* partout ailleurs. Il est improbable que *metin* ait envahi tout le reste du domaine bretonnant par le sud-est en épargnant et contournant le seul Tréguier, voie normale de passage vers le Léon. Plus vraisemblablement, *beure* aura pris pied dans le Tréguier avec des immigrés bretons, en même temps que les faits mentionnés à la carte 2, sans guère avoir élargi son domaine depuis au détriment du mot d'origine latine.

Pour le nom de la poche, toute la côte nord oppose *godel*, dérivé de l'anglais (et gallois) *cod*, à la multiplicité des noms de la côte sud, semblables à ceux qu'on trouve ailleurs en France : *chakot*, *saket*, *sah*, *poch*, *taset* (cf. H.L.B., p. 291-292 et fig. 41). Comme dans un cas vu précédemment, l'introduction de *godel* serait due à des immigrés bretons déjà marqués par le contact avec les Anglo-Saxons.

Le possessif « mon, ma, mes » est *va* à l'ouest d'une ligne allant de la baie de Plestin à la baie d'Audierne. Ailleurs s'emploie une forme *ma* ou *men* qui a gardé non muté l'*m*



CARTE 3

Faits lexicologiques et morphologiques
d'origine probablement insulaire

initial du pronom *me* « moi ». Le gallois dit *fy* (prononcer *væ*). Dans le domaine bretonnant, la forme la plus évoluée, *va*, occupe donc la situation périphérique, où l'on s'attendrait à trouver la forme la mieux conservée, ce qui conduit à l'expliquer par un apport insulaire dans un domaine armoricain qui avait partout conservé l'*m* initial dans cet emploi du génitif du pronom personnel.

« Herbe » se dit *gwelt* en gallois, *gwels* en cornique, et *geot* ou *yeot* en breton moderne. Le breton se distingue du

celtique insulaire par un traitement différent de la consonne initiale, et de *l* devant *t*. Mais *gwelt* est conservé à Ouessant, et en trois toponymes de la côte léonaise : *Kervelt* à Plouguerneau, *Kerveltoc* à Tréfléz, qui supposent *Kervgelt* et *Ker-gweltoc*, et à Plouarzel *Goaltoc'h*, nom de rocher, déformation probable de *Gweltoc* « herbu ». Ces toponymes, dont la parenté avec *geot* ou *yeot* n'est pas sentie, font penser à des survivances de formes d'origine insulaire dans un parler où la phonétique armoricaine l'a finalement emporté.

D'autres faits laissent croire à une dilution de la morphologie insulaire dans la morphologie armoricaine.

Seul le Tréguier conserve une petite aire où « je sais », *gon*, se dise comme en cornique ; le gallois dit *gwn*. La forme usitée ailleurs remonte partout à un prototype *gwez-an* ou *gwez-on* (cf. H.L.B., p. 238-239 et fig. 32).

Les infinitifs en *-o*, majoritaires en gallois, ne se rencontrent plus que dans une aire en régression vers le sud de Carhaix : encore assez abondants de Concarneau à Corlay, ils se font rares entre Quimper et Carhaix. Ils ont dû arriver par le Tréguier et le Goëlo, d'où ils ont complètement disparu (cf. H.L.B., p. 232-234, 241-245 et fig. 30 et 32). La désinence armoricaine correspondante était *-a*, du moins chez les Ossismes. Comparer le br. *karga* « charger », l'occitan *carga*, et le gallois *cario*. Le vannetais *kargein* suppose un ancien *kargi*, dont dérive aussi le *charji* de certains dialectes romans (cf. carte *charger* de l'A.L.F.).

Une aire où le tutoiement est inconnu en breton est aussi en régression évidente entre Quimper, Carhaix, Pontivy et Lorient. Sa genèse doit s'expliquer par un accident dû à l'interpénétration de deux dialectes celtiques, le gallois armoricain et le brittonique insulaire, brusquement mis en contact intime à des stades différents de leur évolution morphologique.

Le brittonique insulaire semble avoir généralisé plus tôt que le gallois d'Armorique l'emploi du pronom sujet de

renforcement après les désinences personnelles des verbes. Le gaulois d'Armorique avait bien conservé le *t* caractéristique de la 2^e pers. du pluriel de la conjugaison indo-européenne (cf. lat. *ama-te*, *ama-tis*), alors qu'en brittonique insulaire ce *t* avait disparu devant le *ch* initial du pronom *chwi* « vous », lui-même bientôt réduit à *ch*. D'où l'opposition entre le breton *bezi* « soyez », et le cornique *bethough* ou le gallois *byddwch*. Le *-t* final restait donc sans doute en gaulois d'Armorique la marque distinctive de la 2^e pers. du pluriel des verbes. Les Armoricaux auront confondu avec lui le *-t* du pronom *te* de renforcement de la 2^e pers. du singulier des verbes insulaires, qui se voit dans le gallois *wyt* « tu es » (ou l'allemand du *bis-t*, le latin *venis-ti*) par opposition au vannetais *ous* (cf. lat. *es*, gr. *eisi*). Ainsi sera né le vouvoiement obligatoire dans la zone d'influence de Carhaix, où la comparaison des cartes 1 et 2 fait penser que les Bretons imposèrent certains traits de leur parler insulaire dans un milieu à forte prédominance armoricaine. Mais l'échancrure que présente cette aire sans tutoiement vers le nord révèle qu'elle se résorbe devant un nouvel usage venu de Landerneau, Morlaix, Lannion et Guingamp (cf. H.L.B., p. 313-319, 323-326 et fig. 48 et 49).

Si l'on cherche sur cette carte les régions ayant échappé à l'influence des traits dialectaux d'origine vraisemblablement insulaire qui y sont figurés, on remarque aussitôt un domaine assez vaste autour de Vannes, un autre plus réduit à l'ouest de Quimper, et Mur-de-Bretagne (point 41), dans une région centrale boisée et accidentée.

Si l'on combine les données des cartes 1, 2 et 3, il semblerait que l'influence linguistique d'origine insulaire ait été particulièrement forte sur un axe Tréguier-Concarneau par Carhaix, même dans les cantons les plus vides de *plous*, tandis qu'elle paraît avoir été moindre, ou s'être affaiblie devant une résurgence des traits armoricains, en des régions particulièrement riches en *plous*, comme le Cap-Caval (entre Quimper et Audierne), le Léon, et même le Tréguier à l'occasion.

Il n'y a donc pas concordance entre les conclusions que l'on peut tirer de la distribution des plus anciens noms de paroisse, et celles que suggère la répartition des faits dialectaux. Comment concilier ces conclusions divergentes, ou les compléter l'une par l'autre ?

Remarquons d'abord que les noms de paroisse nous reportent à la période la plus ancienne de l'histoire de la langue, au moyen de quelques mots seulement, tandis que l'A.L.B.B. nous décrit une phase toute récente de cette histoire, au début du xx^e siècle, à l'aide d'un millier de mots. Entre les deux séries de documents utilisés s'insère une évolution d'une quinzaine de siècles. C'est tout le problème de cette évolution que pose devant nous le contraste entre les données de la carte 1 d'une part, des cartes 2 et 3 d'autre part.

En considérant que le Léon et les péninsules cornouaillaises n'ont adopté que très peu des traits dialectaux d'origine insulaire mentionnés par les cartes 2 et 3, on peut avancer l'explication suivante. Ces régions reçurent surtout des Bretons chassés du Cornwall et du Devon par la piraterie irlandaise, et installés en Armorique vers le quatrième siècle, avec l'accord ou sous la protection des autorités romaines. Déjà chrétiens quand les habitants de l'Armorique occidentale ne l'étaient pas encore, ils y auront créé les premiers centres paroissiaux, qui servirent aussi aux Armoricaux eux-mêmes à mesure qu'ils se convertissaient au christianisme. Ainsi les Bretons du Cornwall et du Devon pourraient avoir fondé la quasi-totalité des premières paroisses de la Domnonée et de la Cornouaille occidentale, tout en restant une minorité devant les Armoricaux, dont ils adoptaient peu à peu les façons de parler (par exemple pour la prononciation sans *h*).

Beaucoup plus tard, entre 600 et 650, eut lieu la ruée des Bretons chassés du Dorset et du Somerset par la poussée anglo-saxonne (cf. Kenneth Jackson, *Language and History in early Britain*, carte p. 208). C'est à ces derniers immi-

grants que seraient dûs les traits dialectaux mêlés d'influences anglo-saxonnes qui s'étalent en diagonale du plateau trégorrois et de la baie de Saint-Brieuc jusqu'à l'Atlantique entre Quimper et Lorient. Trouvant la côte septentrionale déjà occupée, ils se seront enfoncés à l'intérieur jusqu'à Carhaix, où ils se seront solidement installés, et d'où leur parler aura rayonné sur une région à cheval sur la Cornouaille et le Pays de Vannes. Arrivant dans un pays déjà plus christianisé, ils y auront fondé moins de *Plous* que la première grande vague d'immigrés venue du Cornwall et du Devon.

Une fois l'immigration bretonne définitivement tarie, puis l'aristocratie bretonne décimée ou chassée par la conquête normande (918-936), les parlers armoricains reprirent vigueur, et les caractéristiques dialectales d'origine insulaire se virent arrêtées dans leur extension, avant d'amorcer une lente régression au terme de laquelle plusieurs se diluèrent dans le vieux fonds indigène.

Ainsi peut-on concilier les acquisitions les plus récentes de l'histoire aussi bien avec les données de la dialectologie qu'avec la distribution des plus anciens noms de paroisse. Nous allons voir à présent que les noms de hameaux bretons aussi s'accommodent fort bien de vues nouvelles qui nous montrent dans la langue bretonne, pour l'essentiel, une continuation du gaulois d'Armorique.

III. — Etude de toponymie gauloise à partir de formes armoricaines

A l'aide de cartes au 1/25 000 ou au 1/50 000, exceptionnellement au 1/100 000 ou au 1/200 000, nous allons vérifier la valeur descriptive de noms de lieu à signification topographique comme *froud* « torrent », *cnoc-cnec* ou *croc-crec* « hauteur », et *blaen* « sommet ».

On a renoncé aux cartes en deux couleurs, bien qu'elles eussent rendu impossible toute confusion entre cours d'eau et courbe de niveau. Mais une simple remarque permettra d'éviter cette confusion : les courbes de niveau ne pouvant jamais se couper entre elles, toute ligne noire qui en coupe une ou plusieurs autres figure donc le tracé d'un ruisseau ou d'une rivière. Sur les anciennes cartes d'état-major la confusion est d'ailleurs impossible, le relief y étant figuré par des hachures (cf. planches 5 à 15).

1° Racine *froud* « torrent », planche 4 (cf. p. 170).

On jugera de la rapidité du torrent d'après le nombre de courbes de niveau coupées par la ligne figurant son parcours. Cette rapidité est particulièrement remarquable à la Roche-Maurice (Finistère).

Pour le lien sémantique entre *fredon*, *fredaine*, le breton *froudenn* et le gallois *ffrydan*, cf. *supra*, p. 90-94.

Pour rendre compte par des noms d'hommes germaniques de Frouville, Frocourt et Froméréville, il faudrait encore expliquer pourquoi les prétendus Germains *Frodo*, *Frotmar* ou *Frumar* sont allés s'établir sur des *Froud* « torrent » ou *Froudmeur* « grand torrent » celtiques.

2° Racine *cnoc-cnec*, *croc-crec* « hauteur » (pl. 5-14).

Knock est fréquent dans la toponymie irlandaise ou écossaise au sens de hauteur, montagne, comme on peut s'en rendre compte en feuilletant n'importe quel atlas routier de Grande-Bretagne. On le prononce souvent *krok*, diminutif *krokan* (cf. *cnocan*, *crocac* dans Malcom MacLennan, *A pronouncing and etymological dictionary of the gaelic language*, Edinburgh, 1925). En Allemagne, à l'est de Mayence, dans les monts Spessart, on trouve aussi un *Hoher Knock*.

En celtique continental, la toponymie oblige à restituer en plus une variante *knek*, qui a pu naître d'un génitif **knoki* > **kneki*, en vertu de l'influence bien connue de

l'i final sur le timbre de la voyelle de la syllabe précédente. Certains toponymes laissent encore supposer une variante *knak*, intermédiaire entre *knok* et *knek*. Mais cet *a* peut être le résultat de l'évolution de *e* sous l'influence d'une consonne vélaire suivante, *k* ou *h*.

Ces prémisses étant admises, nous allons tracer le schéma théorique des principales évolutions possibles d'une racine *knok* - *knak* - *knek*, ou *cnoc* - *cnac* - *cnec*, en tenant compte :

- 1) de la chute possible du *k* initial,
- 2) de l'évolution possible de *n* en *r* (primitivement apical),
- 3) de la sonorisation possible, mais rare, du *k* initial en *g*,
- 4) de l'évolution possible en *h* du deuxième *k* (primitivement géminé),
- 5) de la survivance possible de cet *h* sous forme de *r* (primitivement vélaire),
- 6) de la diptongaison possible de *e* en *ea*, puis en *ia*, devant cet *h*,
- 7) de la chute possible de cet *h*,
- 8) de la disjonction possible du groupe initial *kn* (éventuellement devenu *gn*) par une voyelle épenthétique qui peut revêtir n'importe quel timbre : *ou*, *o*, *a*, *eu*, *e*, *u*, *i*,
- 9) de l'adjonction possible des désinences gauloises *-ia* et *-iacos*, ou romanes *-ière* et *-erie*, à de nombreuses variantes phonétiques de cette racine *knok* - *knak* - *knek*. On peut écrire *cnoc* - *cnac* - *cnec*, à condition de se rappeler la valeur primitive de *c* (= *k*) même devant *e* et *i* (cf. p. 172).

Notre chapitre vi, de l'*r* gaulois à l'*r* français, n'a utilisé qu'une faible partie de la documentation toponymique amassée autour de cette racine. De la documentation cartographique préparée par B. Tanguy, le présent chapitre utilise celle qui pouvait le mieux éclairer une évolution *h* > *r*, du type *Canach* (Lux.) ou *Canac'h* (Basse-Bretagne) > *Canard* (Fr.), tout en s'efforçant de fournir quelques

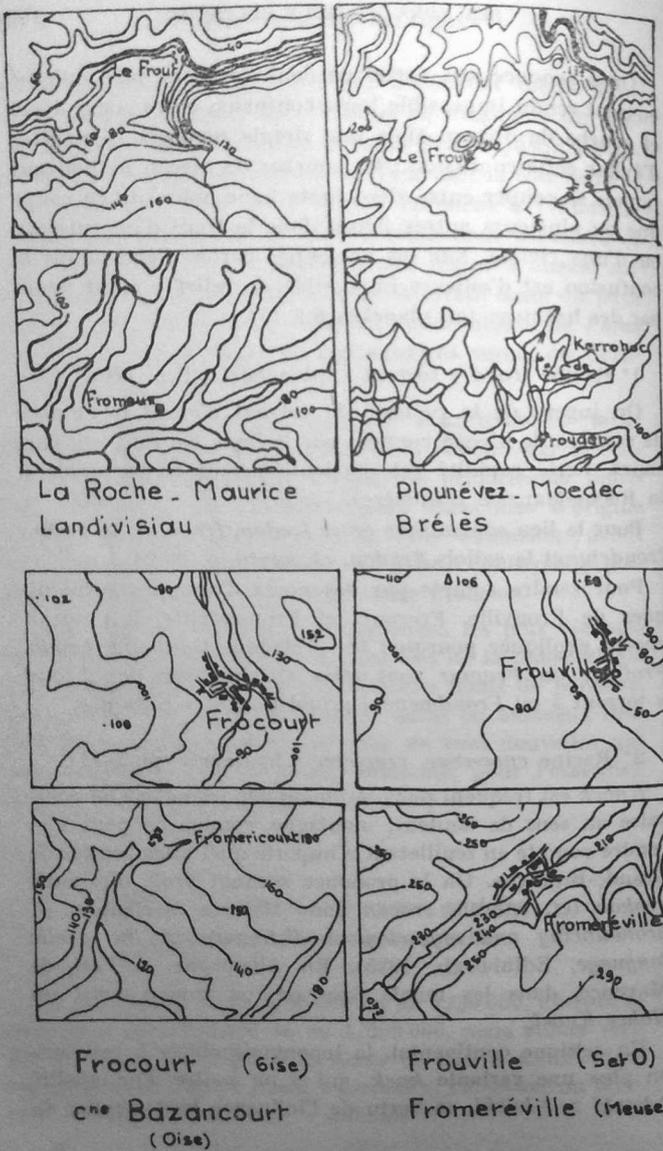


PLANCHE 4

Racine	en toponymie (cf. index)			
	avec -c	avec -h > -i	à voy. nue	
cnoc	noc croc conoc gonoc canoc kenoc kinoc	noh croh conoh gonoh canoh kenoh kinoh	no cro cono gono cano keno kino	Hoher Nock, Noques, Naur. Croc, Crot, Cros. Conords, Conaux, Trégonneau. Gonnord. Pech Canot, Cap des Canaux. les Quenais. les Quinaux.
	cnac	nah crah grah conah canah kenah kinah	na cra gra cona cana kena kina	le Nac, Hohnack, Nacqueville. le Grac, la Craque, Craqueville. le Grach (1181 m), Montgrard, Montgras. Connac, Saint-Sorlin de Conac. Cannac, Canach, Canard, Canas. le Quensard.
cnec	nec crec grec conec gonec canec kenec cunec kinec	neh creh greh coneh goneh caneh keneh cuneh kineh	né cré gré coné goné cané kené cuné kiné	la Nèque, Néard, Niard, Néac, Niac. la Grèque, les Crèques, Cré. le Grec, la Grèque, Gray, la Grée. Conneix, Caunet. Gosné, Gosnay, Gonnez. Canet, Cannée. Coat-Quéneq, Blecquenecques. La Cunesie > Laquenexy, Cunex, Bois de Cuny. Kunneksbiery, les Quiniards, Quinéville.



PLANCHE 5

spécimens des principaux autres traitements de la racine *cnoc - cne*. Le commentaire des planches se contentera de rattacher les toponymes y figurant à telle ou telle variante de cette racine.

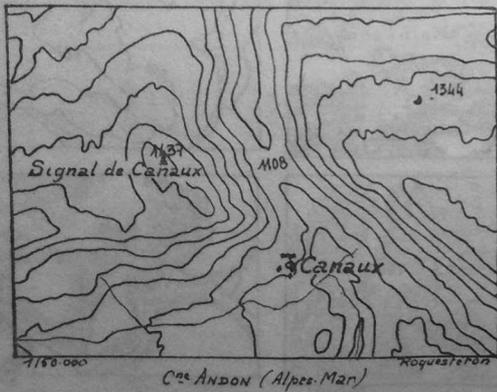
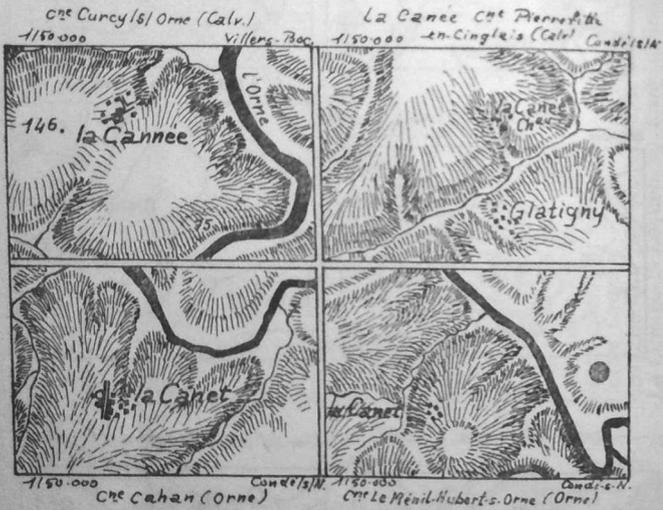
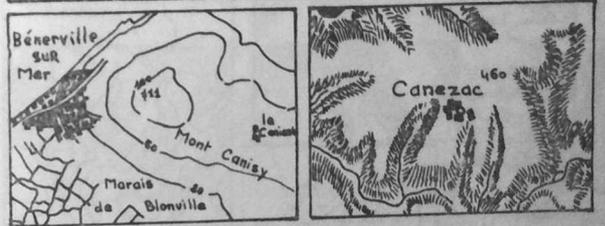
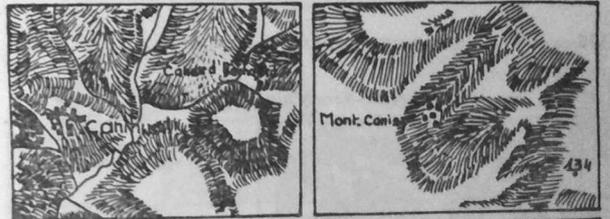
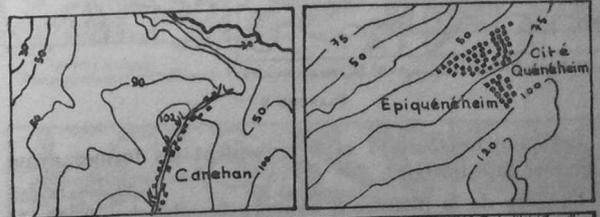


PLANCHE 6



Canihuel (c.d.N)
cn° Pufot en Auge (Calvados)
cn° Bénéville sur Mer (Calvados)
cn° Montirat (Tarn)



Canehan (Seine Mar.)
Calonne-Ricouart (P.de.C)
Canejan (Espagne)
Créhen (c.d.N)

PLANCHE 7

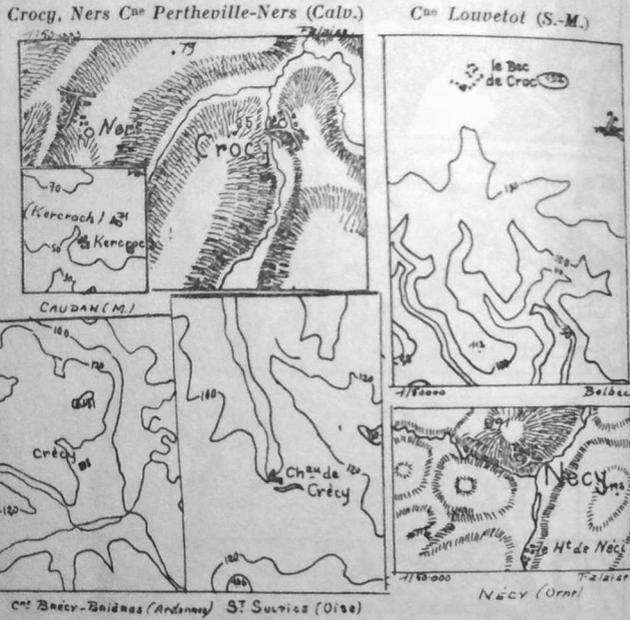


PLANCHE 8

Les planches 5, 6, 7 et 8 présentent les formes ayant conservé le c initial.

Le Nécy de la planche 8 annonce les planches 9, 10, 11 et 12, consacrées aux formes dont l'n est devenu initial après chute du c. A cette série se rattachent aussi Néhou et Néoux, planche 14.

Les planches 13 et 14 illustrent spécialement l'évolution *cnac* > *canac* > *canah* > *canar*.

Planches 5 et 6. — On remarquera les variantes *Canach* et *Kinnech* de *cnac* et *cnec* en pays de langue germanique. *Blecquenecques*, probablement un ancien *Blaen-Cnec*, fait penser au site de *Coat-Quénez* en Milizac (Fin.). *Mont-Crécy* doit être un ancien *cneciacum*, comme les *Crécy*



PLOUZANÉ (F.) ST THUIS (F.) CONCARNEAU (F.) LANILDUT (F.)



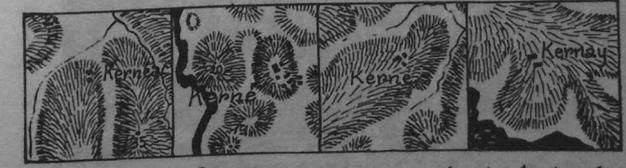
PLOUARZEL (F.) PLOUESCAT (F.) PLOUNEVE-LOCHRIST (F.) COMBRIT (F.)



PLOUGUEREAU (F.) - BULAT-PESTIVIEN (C.d.N.) - BULAT-P. (C.d.N.) - PLEUDANIEL (C.d.N.)



CAMLEZ (C.d.N.) - LANGUIDIC (M.) - QUERNIEN (F.) - PLOGONNEC (F.)

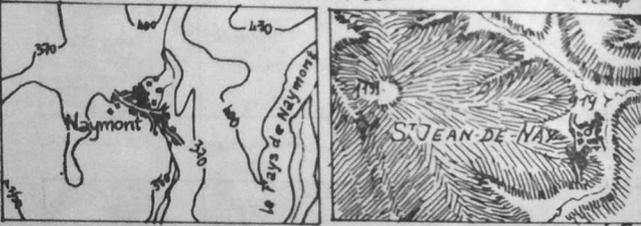
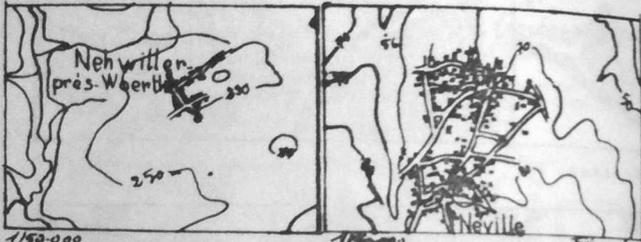


LOCAL MENDON (M.) - QUIMBERON (M.) - LA TURBALLE (L.-A.) - ASSÉRAC (L.-A.)

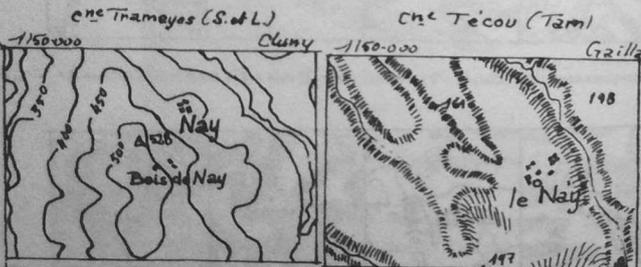
PLANCHE 9

NEHWILLER (B-Rhin)

NÉVILLE (S.M.)



chc Uzemain (Vosges) Epinal
St Jean-de-Nay (H.L.) Le Nay
Nay-la-Montagne 1792

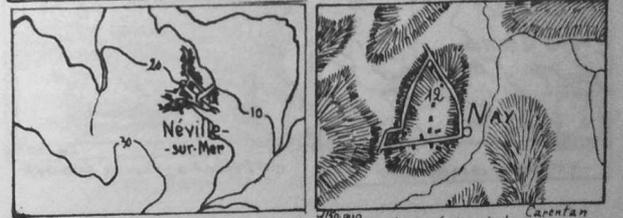
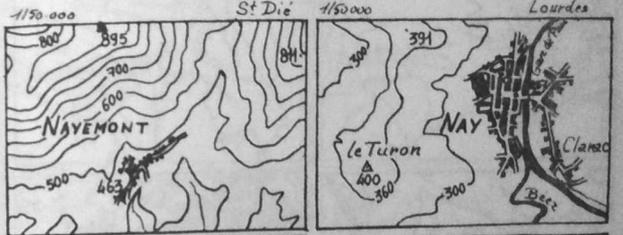


chc Tramezay (S-et-L) Cluny
chc Técou (Tarn) Gaillac
LE PIN (D.-S.) Bressuire 1/50,000
St Pierre-d'Évaud (Dord) 1/50,000
ETUSSON (D.-S.) Vihiers 1/50,000

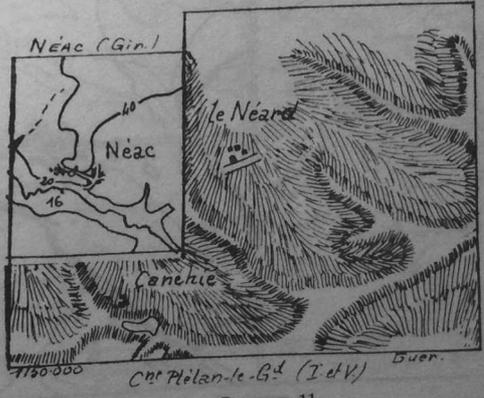
PLANCHE 10

NAVEMONT (Vosges)

NAY (75^{me}-Pyr)



St Die
St Vazat-la-H.
NAY (Manche) Carentan



chc Néac (Gir.)
chc Néard
chc Néac (Gir.)
chc Néard
chc Néac (Gir.)
chc Néard
chc Néac (Gir.)
chc Néard

PLANCHE 11

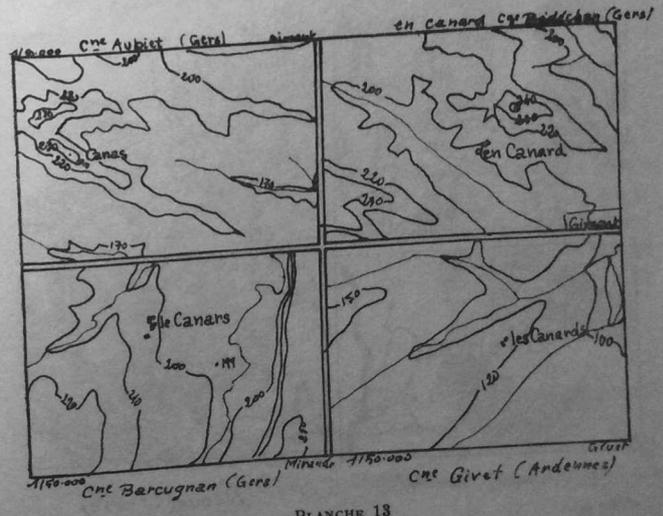
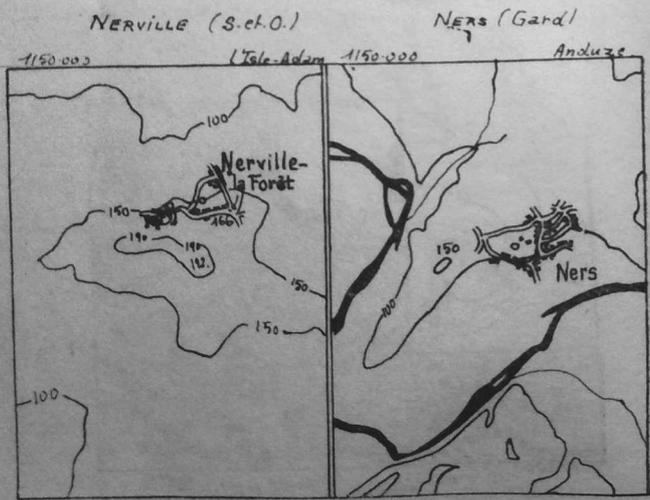
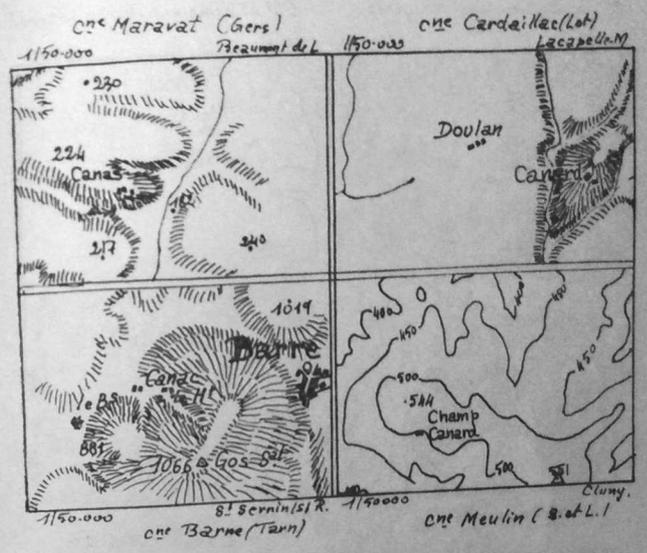
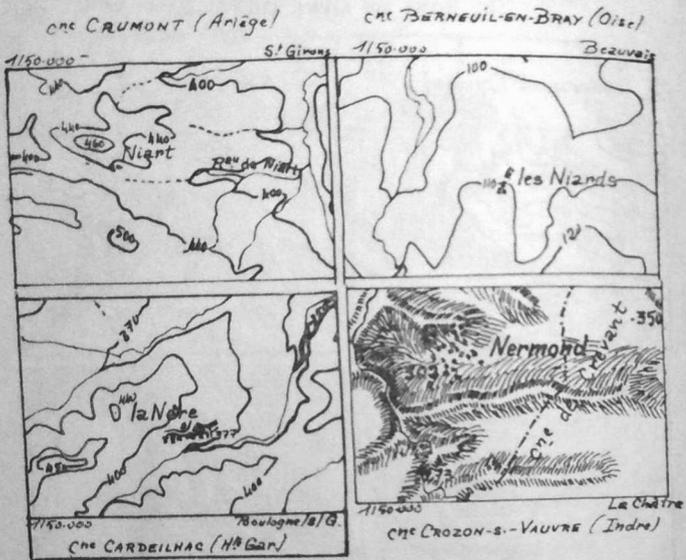


PLANCHE 12

PLANCHE 13

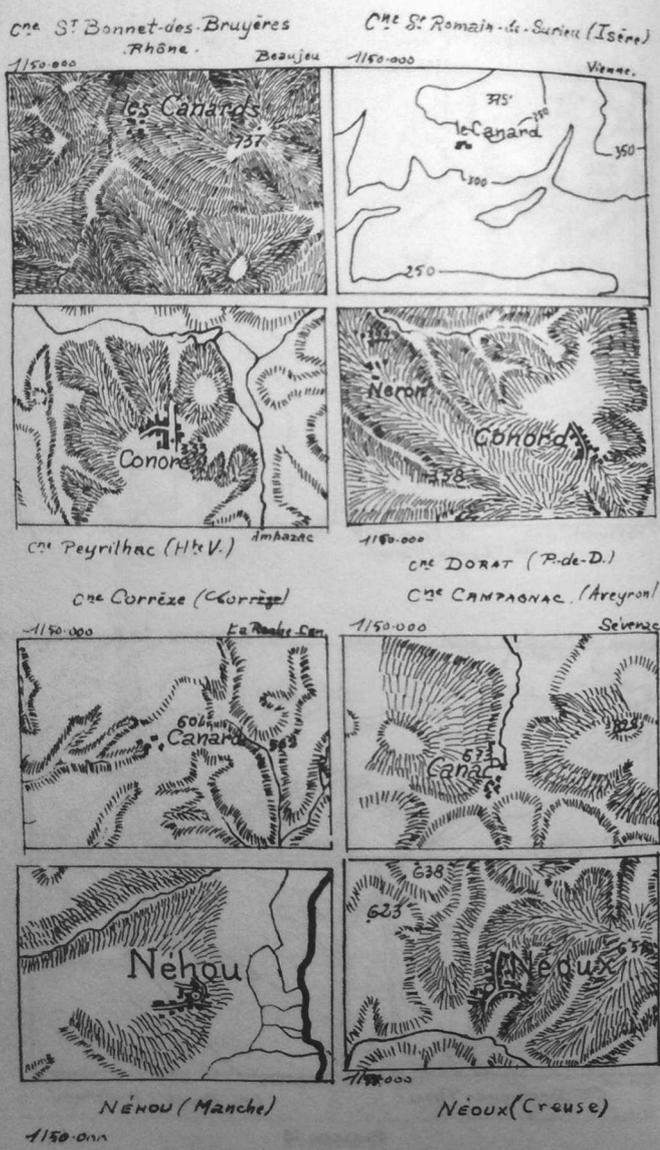


PLANCHE 14

français (pl. 18). *Canet*, *Quenet*, *Cannée* ou *Canée* sont des variantes de *cneec*, et *Canaux* une variante de *cnoc*.

Planche 7. — A *Canihuel*, ancien *Quenechuel* (1483), le *Canard-Bernard* de la carte l'état-major n'est autre que le *Canac'h-Bernard* de la *Nomenclature* des Côtes-du-Nord. *Canezac* et les deux *Mont-Canisy* ne peuvent être que d'anciens *cneec-iacum* (cf. gall. *cnyc-iog*). *Canéhan*, *Canejan*, *Queneheim* et *Créhen* sont des formes évoluées de *cneec-an*, variante du *cnocan* gaélique.

Planche 8. — Avec deux variantes *croc* de *cnoc*, elle présente des dérivés en *-iacum* de *cnoc*, *cneec* et *nec*.

Planche 9. — Elle sert d'introduction à l'interprétation des variantes françaises de *nec* à partir de ses variantes bretonnes en composition avec *Ker*. On remarquera la diptongaison de *è* en *éa* dans les *Kernéac'h*, l'apparition de l'*r* dans *Ker-nerc'h*, la chute de l'*h* final dans *Kernec*, *Quernec*, *Kernéac*, *Kerné* et *Kernay*.

Planches 10 et 11. — Elles sont consacrées aux variantes de *cneec* > *nec* > *neh* en différentes régions de France. A la planche 11, on remarquera spécialement *Néac* et *Néard*, variantes du *Néac'h* des *Kernéac'h* bretons.

Planche 12. — Elle illustre une évolution *cneec* > *nec* > *neh* > *néah* > *néar* > *niar*.

Planche 13. — Elle est consacrée aux évolutions *cnac* > *canac* > *canah* > *canar* ou *cana*, et *cnoc* > *conoc* > *conoh* > *conor*. Aux exemples qui y figurent on aurait pu ajouter le *Bec du Canard*, sommet alpin de 3 269 m en Saint-Christophe-d'Oisans (Isère), et le *Canard*, nom d'une montagne en Côtes-les-Corps (Isère). *Néhou* est un pluriel celtique de *cneec* > *nec* > *neh*.

3° Racine *blaen* « sommet ».

Planches 15 et 16. — La racine à l'état pur se reconnaît dans *Blain*, les *Blins*, *Blaincourt* et *Blincourt*. *Blénod* et *Blanot* continuent sans doute des pluriels gaulois, très proches des *Bléno* bretons. *Blaignan* est un diminutif, et

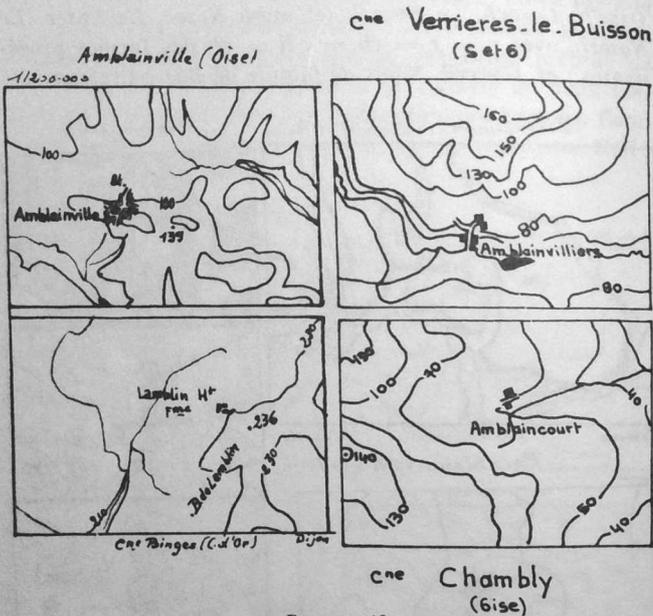


PLANCHE 19

Conclusion

Dans le cas de la racine *cnoc-cnec* en particulier, les toponymes bretons s'avèrent de beaucoup les plus précieux pour l'interprétation des toponymes français (ou allemands) d'origine gauloise. Cette similitude s'expliquerait moins bien si ces toponymes bretons avaient été importés d'outre-Manche dans une Armorique entièrement romanisée. Il faut donc qu'ils aient appartenu au même fonds que les toponymes gaulois eux-mêmes. Et dans la mesure où ils font encore partie intégrante de la langue bretonne, il s'ensuit que cette langue elle-même doit être considérée comme un dialecte gaulois, comme une forme moderne de la langue gauloise.

BIBLIOGRAPHIE

- ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri d') : *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*. E. Thorin, Paris, 1890.
- *La propriété foncière en Gaule*. Académie des inscriptions et belles-lettres, C.-R., 1887, t. XV, p. 65-86, 23-24.
 - *Le fundus et la villa en Gaule*. Académie des inscriptions et belles-lettres, C.-R., 1886, t. XIV, p. 306-311.
 - *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux en France*. Revue celtique, 1887, t. VIII, p. 96-149, 303-345 ; 1888, t. IX, p. 36-63, 208-223, 301-321.
 - C.-R. *The transactions of the honorable society of Cymrodorion, session 1895-1896*. Revue celtique, 1897, t. XVIII, p. 354-356.
 - C.-R. Abbé Duchesne. *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*. Revue celtique, 1900, t. XXI, p. 243-246.
 - C.-R. G. Dottin. *La langue des anciens Celtes*. Revue celtique, 1905, t. XXVI, p. 278-280.
- BAUDRILLART (Henri) : *Les populations rurales de la France*. Revue des Deux-Mondes, 15 oct. 1884, p. 796-832.
- BLOOMFIELD (L.) : *Le Langage*. Payot, Paris, 1961.
- BOESCH (Bruno) : *Zur Neubearbeitung des altdeutschen Namenbuches von Ernst Förstemann*. Actes du X^e Congrès international des sciences onomastiques, Vienne, sept. 1969, t. I, p. 89-91.
- BONNAUD (P.) : *Les problèmes du peuplement du Massif*

- Central vus par un géographe*. Revue d'Auvergne, 1969, t. LXXXIX, n° I, p. 1-38.
- *A propos d'une thèse de dialectologie : Les problèmes de peuplement du centre de la France*. Norois, n° 61, janv.-mars 1969, p. 31-46.
- BOUTIOT (Th.) et SOCARD (E.) : *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*. Paris, 1874.
- BRUNOT (F.) : *Histoire de la langue française, des origines à nos jours*. T. IX, 1^{re} partie : *Le français, langue nationale*. A. Colin, Paris, 1967.
- CHADWICK (Nora K.) : *The colonization of Brittany from Celtic Britain*. Proceedings of the British Academy, vol. LI. Oxford University Press, London, 1965.
- CHARMASSE (A. de) : *Cartulaire de l'église d'Autun*. A. Durand, Paris, 1865.
- CHÉZY (P. Canat de) : *Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon*. Chalon-sur-Saône, 1894.
- COURSON (Aurélien de) : *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*. Imprimerie Impériale, Paris, 1863.
- *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine*. Lenormant, Paris, 1840.
- *Histoire des origines et des institutions des peuples de la Gaule armoricaine et de la Bretagne insulaire, depuis les temps les plus reculés jusqu'au cinquième siècle*. Prud'homme, Saint-Brieuc, 1843.
- DAUZAT (Albert) : *Trouville, Deauville et le Mont-Canisy*. Revue internationale d'onomastique, déc. 1951, t. III, p. 241-242.
- *Mont-Canisy*. Revue internationale d'onomastique, juin 1953, t. V, p. 126.
- DAUZAT (A.), DUBOIS (J.) et MITTERAND (H.) : *Nouveau dictionnaire étymologique*. Larousse, Paris, 1964.
- DAUZAT (A.) et ROSTAING (Ch.) : *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*. Larousse, Paris, 1963.
- DEPOIN (J.) : *Cartulaire de l'abbaye Saint-Martin-de-Pontoise*. Pontoise, 1895-1909, 5 fasc.

- DOTTIN (Georges) : *La langue gauloise*. Klincksieck, Paris, 1918.
- C.-R. Albert Travers. *De la persistance de la langue celtique en Basse-Bretagne...* Annales de Bretagne, 1907, t. XXII, p. 346.
- DUVAL (Paul-Marie) : *La vie quotidienne en Gaule*. Hachette, Paris, 1952.
- C.-R. Jean de Vries, *Kelten und Germanen*. Etudes celtiques, 1962, n° 19 (X, 1), p. 297.
- Encyclopaedia Britannica. W. Benton, Chicago, 1964.
- FALC'HUN (François) : *Histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique*. P.U.F., Paris, 1963, 2 vol.
- *Le système consonantique du breton avec une étude comparative de phonétique expérimentale*. Plihon, Rennes, 1951.
- *Une controverse sur les origines de la langue bretonne*. Les cahiers de l'Iroise, oct.-déc. 1962, p. 178-184.
- *La doctrine de Joseph Loth sur les origines de la langue bretonne*, Revue de linguistique romane, 1966, t. XXX, p. 324-343.
- *Un nom celtique de la hauteur en France, cnoc-cnec ou croc-crec et ses dérivés et composés*. Bulletin Philologique et historique, 1966, p. 293-299.
- *L'auteur du Barzaz-Breiz*. Annales de Bretagne, 1949, t. LVI, p. 76-92.
- *Le faux folklore, problème moral*. Cahiers du Bleun-Brug, n° 7, 3^e trim. 1958, p. 13-16.
- *Celtique continental et celtique insulaire en breton*. Annales de Bretagne, 1963, t. LXX, p. 425-454.
- FALC'HUN (F.) et TANGUY (B.) : *Les noms de lieux celtiques. Première série : Vallées et plaines*. Edit. Armoricaines, Rennes, 1966.
- FLEURIOT (Léon) : *Dictionnaire des gloses en vieux-breton*. Klincksieck, Paris, 1964.

- *Le vieux-breton, éléments d'une grammaire*. Klincksieck, Paris 1964.
- FÖRSTEMANN (E.-W.) : *Altd deutsches Namenbuch, I, Personennamen, II, Ortsnamen*. W. Fink, München, 1966-1967, 3 vol.
- FUSTEL DE COULANGES (N.-D.) : *La cité antique*. Durand, Paris, 1864.
- *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, publiée avec une introduction et des notes par Camille Jullian. Hachette, Paris, 1891-1892, 6 vol.
- *Le problème des origines de la propriété foncière*. Revue des questions historiques, avril 1889, p. 349-439.
- GILLIERON (J.) et EDMONT (E.) : *Atlas linguistique de la France*. Champion, Paris, 1902-1910.
- GOURVIL (Francis) : *Hersart de la Villemarqué et le Barzaz-Breiz*. Rennes, 1960.
- *Noms de famille de Basse-Bretagne*. D'Artrey, Paris, 1966.
- GRIERA (Mgr.) : *Toponimos catalanes de los Pirineos*. Actes du X^e Congrès international des sciences onomastiques, Vienne, sept. 1969, t. I, p. 272.
- GUÉRARD (Benjamin) : *Le polyptyque d'Irminon*. Paris, 1836 et 1844, 2 vol.
- HASSELROT (Bengt) : *Etudes sur la formation diminutive dans les langues romanes*. Uppsala, 1957.
- HENRY (Victor) : *Lexique étymologique des termes les plus usuels du breton moderne*. Plihon et Hervé, Rennes, 1900.
- Histoire de Bretagne*, publiée sous la direction de Jean Delumeau. Privat, Toulouse, 1969.
- Histoire de France*, publiée sous la direction de Marcel Reinhard. Larousse, Paris, 1954, 2 vol.
- HOLDER (Alfred) : *Altceltischer Sprachschatz*. Akademische Druck und Verlagsanstalt. Graz, 1961, 3 vol.
- JACKSON (Kenneth H.) : *A historical phonology of Breton*. Dublin, 1967.

- *Language and history in early Britain*. Edinburgh, 1953.
- JULLIAN (Camille) : *Histoire de la Gaule*. Hachette, Paris, 1908-1926, 8 vol.
- KNAPP (Ch.) et BOREL (M.) : *Dictionnaire géographique de la Suisse*. Attinger, Neuchâtel, 1902.
- LA BORDERIE (Arthur de) : *Histoire de Bretagne*. Plihon et Hervé, Rennes, 1896-1899, 3 vol.
- *Annuaire historique et archéologique de Bretagne, année 1861*. Ganche, Rennes, 1861.
- *Annuaire historique et archéologique de Bretagne, année 1862*. Ganche, Rennes, 1862.
- C.-R. Joseph Loth. *L'émigration bretonne en Armorique*. Revue celtique 1885, t. VI, p. 460-481.
- Larousse encyclopédique* (Grand). Larousse, Paris, 1962, 10 vol.
- LAVELEYE (Emile de) : *De la propriété du sol et de ses formes primitives*. Alcan, Paris, 1874.
- *La propriété collective du sol en différents pays*. Revue de Belgique, oct-nov. 1885, mars 1886.
- LE GONIDEC : *Dictionnaire français-breton*, précédé d'un *Essai sur l'histoire de la langue bretonne* par Théodore Hersart de La Villemarqué. Prud'homme, Saint-Brieuc, 1847.
- LE PELLETIER (Dom Louis) : *Dictionnaire de la langue bretonne*. 1752.
- LE ROUX (Pierre) : *Atlas linguistique de la Basse-Bretagne*. Champion, Paris, 1924-1963, 6 fasc.
- LITRÉ (Emile) : *Dictionnaire de la langue française*. Hachette, Paris, 1863-1869, 4 vol.
- LONGNON (Auguste) : *Les noms de lieux de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations*. Champion, Paris, 1920-1929.
- LOT (Ferdinand) : C.-R. Dom Bède Plaine, O.S.B. *La colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires*. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1900, t. LXI, p. 547-549.

- LOTH (Joseph) : *L'émigration bretonne en Armorique, du cinquième au septième siècle de notre ère*. E. Baraise, Rennes, 1883.
- *Les mots latins dans les langues brittoniques*. Paris, 1892.
- *Les langues romane et bretonne en Armorique*. Revue celtique, 1907, t. XXVIII, p. 374-403.
- *Bretons insulaires en Irlande*. Revue celtique, 1897, t. XVIII, p. 304-309.
- *Un peu d'histoire bretonne. Une intéressante lettre de M. Loth*. Le Nouvelliste de Bretagne, 24 sept. 1908, p. 3.
- *Incident clos (lettre de M. Loth)*. Le Nouvelliste de Bretagne, 29 sept. 1908, p. 2.
- C.-R. Albert Travers. *De la persistance de la langue celtique en Basse-Bretagne, depuis l'établissement des Celtes dans la péninsule armoricaine jusqu'à nos jours*. — *Les inscriptions gauloises et le celtique en Basse-Bretagne*. Bulletin de la société archéologique d'Ille-et-Vilaine, 1908, t. XXXVIII, I, p. 301-306.
- C.-R. Arthur de La Borderie. *Histoire de Bretagne*. Revue celtique, 1901, t. XXII, p. 84-114.
- *Chrestomathie Bretonne*. Bouillon, Paris, 1890.
- *Quelques mots sur l'émigration bretonne en Armorique, en réponse aux quelques réflexions... par Camille Vallaux*. S.d., cote 158289/39 de la Bibliothèque Universitaire de Rennes.
- MACLENNAN (Malcom) : *A pronouncing and etymological dictionary of the gaelic language*. Edinburgh, 1925.
- MAITRE (Léon) : *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne*. Paris, 1878.
- MICHEL (Aimé) : *Les Gaulois sont parmi nous*. Planète n° 29, juillet-août 1966, p. 167-169.
- Nomenclatures des hameaux, écarts et lieux-dits de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbi-*

- han*, publiées par l'I.N.S.E.E., Rennes, 1952, 1953, 1954, 8 vol.
- ROBERT (P.) : *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. P.U.F., Paris, 1953-1964, 6 vol.
- ROSENZWEIG (M.) : *Dictionnaire topographique du département du Morbihan*. Paris, 1870.
- ROSEROT (Alphonse) : *Dictionnaire historique de la Champagne méridionale*. Langres, 1942-1948, 24 fasc.
- ROUSSEAU (Jean-Jacques) : *Discours sur l'origine de l'inégalité*. 1755.
- SALIN (E.) : *La civilisation mérovingienne d'après les sépultures, les textes et le laboratoire*. E. Picard, Paris, 1952-1959, 4 vol.
- SAMARAN (Charles) : *L'Histoire et ses méthodes*. Encyclopédie de la Pléiade, N.R.F., Paris, 1961.
- SISMONDI (Léonard Sismonde de) : *Histoire des Français*. 1821-1844.
- *De l'intérêt de la France, à l'égard de la traite des nègres*. 1814.
- THIERRY (Augustin) Jeune : *Les grandes mystifications littéraires*. Paris, 1913.
- THOMAS (R.-J.) : *Enwau afonydd a nentydd Cymru*. Cardiff, 1938.
- *Geiriadur Prifysgol Cymru*. Gwasg Prifysgol Cymru, Cardiff, 1950-1964.
- TRAVERS (Albert) : *Armoriciens et Bretons*. Champion, Paris, 1912.
- *Les inscriptions gauloises et le celtique en Basse-Bretagne*. Rennes, 1907.
- *De la persistance de la langue celtique en Basse-Bretagne, depuis l'établissement des Celtes dans la péninsule armoricaine jusqu'à nos jours*. Oberthür, Rennes, 1906.
- *Les émigrations des cinquième et sixième siècles et la langue bretonne*. Le Nouvelliste de Bretagne, 23 sept. 1908, p. 2.

- *A propos d'histoire bretonne (lettre de M. Travers)*. Le Nouvelliste de Bretagne, 27 sept. 1908, p. 3.
- TROUDE (A.-E.) : *Dictionnaire breton-français*. Lefournier, Brest, 1876.
- VALLAUX (Camille) : *Quelques réflexions sur les origines du peuple breton et sur la persistance de la langue bretonne d'après les écrits d'Albert Travers*. Bulletin de la société archéologique du Finistère, 1925.
- VAN TIEGHEM (Paul) : *Le Romantisme dans la littérature européenne*. Collection Evolution de l'Humanité. Albin Michel, Paris, 1948.
- VENDRYES (Joseph) : C.-R. R.E. Zachrisson. *English place-names puzzles*. Revue Celtique, 1934, t. LI, p. 149-151.
- VILLEMARQUÉ (Théodore Hersart de la) : *Barzaz-Breiz. Chants populaires de la Basse-Bretagne*. Perrin, Paris, 1867.
- *Les Romans de la Table Ronde*. 1860.
- VILLEMARQUÉ (Hersart de la) fils : *La Villemarqué, sa vie et ses œuvres*. Champion, Paris, 1926.
- VRIES (Jean de) : *Kelten und Germanen*. Bern et Munich, Bibliotheca germanica, 1960.
- WAQUET (Henri) : *Histoire de Bretagne*. Réédition par Régis de Saint-Jouan. P.U.F., Collection « Que sais-je ? », n° 147, Paris, 1964.
- WEILL (G.) : *L'Europe au dix-neuvième siècle et l'idée de nationalité*. Collection Evolution de l'Humanité. Albin Michel, Paris, 1938.

INDEX DES NOMS DE LIEU

Avant le renvoi à la page du livre, des indications entre parenthèses permettent de localiser rapidement le toponyme sur une carte Michelin.

Le premier chiffre indique le numéro de la carte Michelin, le second chiffre le numéro du pli, et la troisième indication, composée d'une lettre et d'un chiffre, la place dans le pli. Chaque pli est supposé divisé en trois colonnes verticales (1, 2 et 3) coupées par 26 lignes horizontales (de a à z), ce qui donne 78 petits rectangles de 3,6 cm² chacun.

En se faisant une grille transparente selon ces indications, on localise immédiatement n'importe quel toponyme. Ainsi, pour Amblagnieu, les indications (74, 3, z3) signifient qu'il faut chercher à la carte Michelin 74, au pli 3, tout en bas et à droite.

Dans la mesure où les cartes Michelin conservent la même délimitation des plis d'une édition à l'autre, la localisation demeure exacte même si le toponyme ne figure pas sur la carte.

- | | |
|---|---|
| Ablancourt (Marne) (61, 8, b2), p. 118. | Rupt-en-Woëvre (Meuse) (57, 11, ij3), p. 99, 121. |
| Ambiegna (Corse) (90, 17, k1), p. 185, 187. | Ance (B.-Pyr.) (85, 15, q3), p. 162. |
| Amblagnieu (Porcieu-) (Isère), (74, 3, z3), p. 120. | Ancy (Rhône) (73, 19, b2), p. 162. |
| Amblaincourt (Meuse) (56, 20, p2-3), p. 34, 97, 118, 119, 121. | Ancy-le-Franc (Yonne) (65, 7, n2), p. 162. |
| Amblaincourt, h. Chambly (Oise) (52, 20, f2), p. 34, 118, 119, 121, 188. | Ancy-le-Libre (Yonne) (65, 7, 11), p. 162. |
| Amblainville (Oise) (55, 20, d1), p. 34, 91, 93, 97, 100, 115, 119, 121, 188. | Ancy-sur-Moselle (Moselle) (57, 13, i3), p. 162. |
| Amblainvilliers, h. Verrières-le-Buisson (S.-et-O.) (60, 10, g2), p. 34, 188. | Andouillé (I.-et-V.) (59, 17, l2), p. 99, 100. |
| Amblans-et-Velotte (Hte-Saône) (66, 6, p3), p. 99. | Andouillé (May.) (59, 20, tu1), p. 99, 100. |
| Ambleny (Aisne) (53, 3, s3), p. 120. | Annéou (Pic d'), montagne à la frontière franco-espagnole (85, 16, v2-3), p. 132. |
| Amblonville, f., ruis. et forêt | Ansac-sur-Vienne (Cher) (72, 5, s2), p. 162. |
| | Ansacq (Oise) (56, 1, u1), p. 162. |

- Antrona (Valle d')* (Italie) (26, 5, h2), p. 127.
- Arcenant (C.-d'Or) (66, 11, x2-3), p. 110.
- Arcis (les)*, h. Issarlès (Ardèche) (76, 17, i3), p. 111.
- Arcey (C.-d'Or) (66, 11, p2), p. 110.
- Barané (Pic de)*, montagne Gazost (Htes-Pyr.) (85, 18, 12), p. 132.
- Blagnac (Hte-Gar.) (82, 8, u1), p. 120.
- Blagnieu*, h. Chevrières (Isère) (77, 3, o2-3), p. 120.
- Blagny (Ardennes) (53, 20, y2), p. 18.
- Blagny-sur-Vingeanne (C.-d'Or) (66, 13, e2), p. 18, 120, 121, 186.
- Blagny (St-Martin-de-) (Calv.) (54, 14, g1), p. 120.
- Blaigny*, h. Puligny-Montrachet (C.-d'Or) (69, 9, 12), p. 18, 120, 186.
- Blaignac (Gir.) (79, 2, p3), p. 18, 120, 186.
- Blaignan (Gir.) (71, 17, y-z3), p. 183, 184.
- Blain (L.-Atl.) (63, 16, k2), p. 18, 97, 114, 183, 184.
- Blain*, h. Epiry (Nièvre) (65, 15, w3), p. 115, 183.
- Blaincourt (Aube) (61, 18, a1), p. 17, 97, 118, 183.
- Blaincourt (Oise) (56, 11, b1), p. 17, 97, 118, 183, 185.
- Blaine (la)*, rivière qui naît à Courlaoux (Jura) (70, 13, d1), p. 113, 117.
- Blaine (la)*, ruisseau qui naît à St-Christophe-en-Brionnais (S.-et-L.) (69, 17, x1), p. 113, 117.
- Blainon*, h. et col St-Etienne-de-Tinée (A.-M.) (81, 9, t3), p. 114.
- Blains (les)*, h. La Prénassaye (C.-du-N.) (59, 13, q3), p. 114.
- Blainville (Calv.) (54, 16, j2), p. 17, 118.
- Blainville-Crevon (S.-M.) (55, 7, 12), p. 17, 97, 118.
- Blainville-sur-l'Eau (M.-et-M.) (62, 5, o3), p. 17, 97, 118.
- Blainville-sur-Mer (Manche) (54, 12, q1), p. 17, 118.
- Blaise (la)*, riv. qui naît à Tardais (E.-et-L.) (60, 6, q2), p. 109, 110.
- Blan-La-Mothe (Tarn) (82, 20, a2), p. 115, 185, 187.
- Blanc (Montaigut-le-) (Creuse) (72, 9, 12), p. 115.
- Blanc (Montaigut-le-) (P.-de-D.) (73, 14, q2), p. 115.
- Blanès*, f. St-Pierre-des-Champs (Aude) (86, 8, k3), p. 115.
- Blannay (Yonne) (65, 16, b1), p. 18, 120, 186.
- Blanot (C.-d'Or) (65, 17, w2), p. 118, 183.
- Blanot (S.-et-L.) (69, 19, n2), p. 18, 118, 121, 183, 185.
- Blanot*, h. Charancin (Ain) (74, 4, u3), p. 118, 183.
- Blanry*, ruis. Wattigny (Aisne) (53, 17, j1), p. 117.
- Blangy*, h. Laizé (S.-et-L.) (69, 19, t3), p. 185, 187.
- Blequenecques*, h. Marquise (P.-de-C.) (51, 1, s3), p. 172, 173, 176.
- Bleigny-le-Carreau (Yonne) (65, 5, k3), p. 120.
- Bleigny*, h. Coulangeron (Yonne) (65, 4, t3), p. 120.
- Bleine (Montagne de)*, Thorenc (A.-M.) (84, 8, e1), p. 98, 114, 118, 122.
- Blenay (le)*, h. Magny-Cours (Nièvre) (69, 3, r3), p. 120.
- Bléneau (Yonne) (65, 3, s1), p. 184, 185.
- Blenio (Campo-) (Suisse), p. 121.
- Blennes (S.-et-M.) (61, 13, i2), p. 115.
- Bléno*, h. Lanouée (Morb.) (63, 4, d1), p. 114, 184.
- Bléno*, h. St-Brandan (C.-du-N.) (59, 13, d1), p. 114, 184.
- Blénod-les-Pont-à-Mousson (M.-et-M.) (57, 13, s3), p. 182.

- Blénod-les-Toul (M.-et-M.) (62, 4, m1), p. 185.
- Blévy (E.-et-L.) (60, 7, m1), p. 109, 110.
- Blegny (la)*, f. Alès-sur-Dordogne (Dord.) (75, 16, m2), p. 116, 185.
- Blegny (la)*, f. Bars (Dord.) (75, 7, v1), p. 116, 185.
- Blegny (la)*, f. Brassac (Dord.) (75, 4, j3), p. 116, 185.
- Blegny (la)*, f. Urval (Dord.) (75, 16, m2), p. 116, 185.
- Bligny (Aube) (61, 18, n3), p. 119, 186.
- Bligny (Marne) (56, 16, d1), p. 120, 186.
- Bligny-en-Othe (Yonne) (61, 15, w1-2), p. 119.
- Bligny*, h. Briis-sous-Forges (S.-et-O.) (60, 10, n1), p. 120.
- Blin (Montaigu-le-)* (Allier) (69, 15, z1), p. 115.
- Blin (la Motte-)*, mon forest. Compiègne (Oise) (56, 2, o2), p. 115.
- Blincourt (Oise) (56, 2, s1), p. 183, 185.
- Blinière (la)*, h. Bais (I.-et-V.) (63, 8, s1), p. 184.
- Blinière (la)*, h. Argentré-du-Plessis (I.-et-V.) (63, 8, c3), p. 184.
- Blins (les)*, h. Montbeugny (Allier) (69, 15, 11), p. 183, 185.
- Blonville (Calv.) (59, 17, e2), p. 121.
- Camblain-l'Abbé (P.-de-C.) (53, 2, i1), p. 121.
- Camblain-Chatelain (P.-de-C.) (53, 1, c2), p. 121.
- Camblanes-et-Meymac (Gir.) (75, 11, n2), p. 121.
- Canac*, h. Campagnac (Aveyron) (80, 4, n2), p. 182.
- Canac*, h. Barre (Tarn) (83, 3, p3), p. 181.
- Canacan*, h. Pléchâtel (I.-et-V.) (63, 6, 13), p. 35.
- Canach*, h. Lenningen (Luxembourg) (57, 4, b2), p. 36, 171, 172, 173.
- Canach-Bernard* ou *Canard-Bernard* (E.-M.), h. Canihuel (C.-du-N.) (59, 12, f1-2), p. 36, 133, 175, 183.
- Canach-Clairon*, h. St-Nicolas-du-Pélem (C.-du-N.) (59, 12, g1), p. 36, 133.
- Canach-Huitel*, h. St-Nicolas-du-Pélem (C.-du-N.) (59, 12, g1), p. 36, 133.
- Canach-Léron*, h. Laniscat (C.-du-N.) (59, 12, 11), p. 36, 133.
- Canais*, h. Fay (L.-Atl.) (63, 16, q1-2), p. 36.
- Canard*, h. Corrèze (Corrèze) (75, 10, h1), p. 172, 182.
- Canard (En-)*, h. Bédéchan (Gers) (82, 5, x3), p. 172, 181.
- Canard (Champ-)*, l.d. Meulin (S.-et-L.) (69, 18, t3), p. 172, 181.
- Canard*, h. Cardaillac (Lot) (75, 20, u2), p. 172, 181.
- Canard (le)*, montagne Côtes-de-Corps (Isère) (77, 15, h3), p. 172, 183.
- Canard (le)*, h. Le Gouray (C.-du-N.) (59, 14, h2), p. 133, 172.
- Canard (le Bec du)*, sommet St-Christophe-en-Oisans (Isère) (77, 16, d3), p. 172, 183.
- Canard (le)*, h. St-Romain-de-Surieu (Isère) (77, 1-2, d3-1), p. 172, 182.
- Canards (les)*, h. Givet (Ardennes) (53, 9, uv1), p. 181.
- Canards (les)*, h. Lanfains (C.-du-N.) (59, 13, f1), p. 133.
- Canards (les)*, h. St-Bonnet-des-Bruyères (Rhône) (73, 9, b1-2), p. 182.
- Canards*, h. Barcugnan (Gers) (82, 14, i2), p. 181.
- Canas*, h. Aubiet (Gers) (82, 5, t3), p. 172, 181.
- Canas*, h. Maravat (Gers) (82, 5, m3), p. 172, 181.
- Canaux*, h. Andon (A.-M.) (84, 8, i2), p. 174, 183.
- Canaux (Cap des)*, sommet Gouaux-de-Luchon (Hte-Gar.) (86, 1, w2), p. 172, 183.
- Canée (la)*, h. Pierrefitte-en-Ginglais (Calv.) (55, 11, s3), p. 174, 183.

- Canée (le)*, h. Paimpont (I.-et-V.) (63, 5, e2), p. 36, 173, 183.
Canéhan (S.-M.) (52, 5, t2), p. 34, 175, 183.
Caneján (Esp.) (86, 1, x3), p. 35, 175, 183.
Caner, h. Brévidy (C.-du-N.) (59, 2, m1), p. 133.
Canet (Aude) (83, 13, s2-3), p. 172, 183.
Canet-de-Salars (Aveyron) (80, 3, x2), p. 172, 183.
Canet (le), quart. Marseille (B.-du-Rh.) (84, 13, j1), p. 172, 183.
Canet (le), h. Meyreuil (B.-du-Rh.) (84, 13, a3), p. 172, 183.
Canet (Hér.) (83, 6, w1) (p. 172, 183).
Canet (le), h. Gorses (Lot) (75, 20, n2), p. 172, 173, 183.
Canet-d'Olt, h. St-Laurent-d'Olt (Aveyron) (80, 4, k2), p. 172, 173, 183.
Canet (la), h. Cahan (Orne) (55, 11, v3), p. 172, 174, 183.
Canet (le), h. Le Mesnil-Hubert-sur-Orne (Orne) (55, 11, v3), p. 172, 174, 183.
Canet (Pyr.-Or.) (86, 20, ef1), p. 172, 183.
Canezac, h. Montirat (Tarn) (79, 20, m3), p. 129, 175, 183.
Canigou, f. Souilhes (Aude) (82, 19, j3), p. 37.
Canigou (le Mont-), mont. Taurinya (Pyr.-Or.) (86, 18, q1), p. 37.
Canihou, h. Quessoy (C.-du-N.) (59, 13, b3), p. 36, 37.
Canihou, l.d. Baudéan (Htes-Pyr.) (85, 18, i3), p. 37.
Canihuel (C.-du-N.) (59, 12, f1-2), p. 36, 175, 183.
Canimont, h. Teyssode (Tarn, et non Cantal) (82, 10, u1), p. 37.
Canissac, h. St-Affrique (Aveyron) (80, 13, m3), p. 129.
Canisy (Manche) (54, 13, r2), p. 35, 129.
Canisy (Mont-), l.d. Bénerville-sur-Mer (Calv.) (54, 17, c2), p. 35, 129, 175, 183.
Canisy (Mont-), h. Putot-en-Auge (Calv.) (54, 17, k1), p. 35, 129, 175, 183.
Cannac, h. Lacaune (Tarn) (83, 3, q1), p. 172.
Cannais (la), h. Bains-sur-Oust (I.-et-V.) (63, 5, w3), p. 36.
Canée (la), h. Curcy (Calv.) (34, 15, v2), p. 172, 174, 183.
Cannet (le) (A.-M.) (84, 9, s1), p. 172, 183.
Cannet (le) (Gers) (82, 2, u3), p. 172, 183.
Cannet-du-Luc (le) (Var) (84, 16, d2), p. 172, 183.
Cano, h. Séné (Morb.) (63, 3, z2), p. 35, 36.
Canot (Pech-), h. Varaires (Lot) (79, 19, b1), p. 172.
Caunet (le Gd et le Pt), h. Ceyreste (B.-du-Rh.) (84, 14, p1-2), p. 128, 172.
Coataner, h. Scaer (Fin.) (58, 16, p2-3), p. 131.
Conac (St-Sorlin-de-) (Ch.-M.) (71, 6, v3), p. 172.
Connac (Aveyron) (80, 12, j3), p. 38, 172.
Connaux (Gard) (80, 20, e1), p. 172.
Connée (St-Martin-de-) (May.) (60, 12, k1), p. 38.
Connex (le), montagne St-Jean-de-Vaux (Isère) (77, 5, w1), p. 38, 128, 172.
Connezac (Dord.) (72, 15, v1), p. 38, 129.
Conore, h. Peyrilhac (Hte-Vienne) (72, 7, u2), p. 133, 182.
Conord, h. Dorat (P.-de-D.) (73, 5, z3), p. 182.
Conords (les), h. Vensat (P.-de-D.) (73, 4, q3), p. 133, 172.
Couesnéhan, h. Ménéac (Morb.) (59, 14, t2), p. 131.
Courvaudon (Calv.) (54, 15, u2), p. 106, 108.
Crac (Bois du), l.d. La Roche-Giron (B.-A.) (81, 15, b1), p. 172.
Crac (le), h. Gardouch (Hte-Gar.) (82, 19, i1), p. 172.
Craque (la), h. Lerrain (Vosges) (62, 15, o1), p. 172.
Craqueville, h. Heugueville (Manche) (54, 12, s1), p. 172.

- Cré-sur-le-Loir (Sarthe)* (64, 2, s2), p. 129, 172.
Crécey-sur-Tille (C.-d'Or) (66, 2, y2-3), p. 129.
Crécy-au-Mont (Aisne) (56, 4, mn2), p. 129.
Crécy-sur-Serre (Aisne) (53, 15, v2), p. 129.
Crécy, h. Brécy-Brières (Ardenes) (56, 9, v1), p. 129, 176.
Crécy-Couvé (E.-et-L.) (60, 7, k1-2), p. 129.
Crécy, chât. St-Sulpice (Oise) (55, 10, u1), p. 129, 176.
Crécy-en-Brie (S.-et-M.) (56, 13, y1), p. 129.
Crécy-en-Ponthieu (Somme) (52, 7, c1), p. 129.
Crêhen (C.-du-N.) (59, 5, w2), p. 35, 175, 183.
Crêque ou Grêque (E.-M.) (la), h. Vauville (Manche) (54, 1, i2), p. 172.
Crêques (les), h. Warlincourt (P.-de-C.) (52, 9, h1), p. 172.
Créqui (Mont-), h. Schuttrange (Luxembourg) (57, 4, a1), p. 173, 176.
Cressac (Char.) (72, 13, x1), p. 129.
Cressat (Creuse) (72, 10, k3), p. 129.
Cressy-sur-Somme (S.-et-L.) (69, 16, a2), p. 129.
Cressy (S.-M.) (52, 14, h3), p. 129.
Cressy-Omencourt (Somme) (52, 20, h2), p. 129.
Creysac (Dord.) (75, 5, i1), p. 129.
Criloup, h. Saint-Jean-de-Roberwilliers (E.-et-L.) (60, 7, n1), p. 110.
Crissay-sur-Manse (I.-et-L.) (67, 10, o2-3), p. 129.
Crissé (Sarthe) (72, 12, n3), p. 129.
Crissey (Jura) (70, 3, c3), p. 129.
Crissey (S.-et-L.) (70, 1, st3).
Croc (le Bec de), h. Louvetot (S.-M.) (52, 13, q1-2), p. 172, 176.
Croc (Passage du), col Méry (Hte-Sav.) (74, 15, kl3), p. 129, 172.
Crocq (Creuse) (73, 11, a3), p. 129.
Crocq (le) (Oise) (55, 10, e2), p. 129.
Crocq (Calv.) (55, 12, v3), p. 129, 176.
Croissy-sur-Celle (Oise) (52, 18, j1), p. 129.
Croissy-Beaubourg (S.-et-M.) (61, 2, b1), p. 129.
Croissy-sur-Seine (S.-et-O.) (55, 20, w1), p. 129.
Cros (Col du Gd-), col Néva-che (Htes-A.) (77, 8, t1), p. 129, 172.
Crossac (L.-Atl.) (63, 15, n1), p. 129.
Crot (le), h. Domécly-sur-Cure (Yonne) (65, 16, h1), p. 172.
Cuneix (le Haut et le Bas), h. Saint-Nazaire (L.-Atl.) (63, 15, u1), p. 172.
Cunesie (La), forme anc. (1266) de Laquenexy. Voir ce mot.
Cuny (Bois de), en Villebois (Ain) (74, 3, z3), p. 172.
Damblainville (Calv.) (55, 12, t3), p. 116.
Dolaincourt (Vosges) (62, 14, o1), p. 92.
Dolancourt (Aube) (61, 18, g3), p. 92, 99.
Dolan (St-Rome-de-) (Lozère) (80, 4, n3), p. 99.
Dolcourt (M.-et-M.) (62, 4, s2), p. 93, 99.
Dol-de-Bretagne (I.-et-V.) (59, 6, w3), p. 99.
Dole (Jura) (70, 3, b3), p. 99.
Dollon (Sarthe) (60, 14, u3), p. 92, 99.
Dolo (C.-du-N.) (59, 14, e3), p. 99.
Douillet (Sarthe) (62, 12, g3), p. 99.
Doullaincourt (Hte-M.) (62, 11, d3), p. 99.
Doullens (Somme) (52, 8, i3), p. 99.
Douvrend (S.-M.) (52, 5, z1-2), p. 118, 161.
Douvain (P.-de-C.), (51, 15, l2), p. 118, 161.

- Fonbleins* ou *Font-Bleins*, h. Savignieux (Ain) (74, 1, q3), p. 118.
- Fontblain*, ruisseau Vesdun (Cher) (69, 11, n2), p. 118.
- Fontblain*, h. St-Amand-Mont-Rond (Cher) (69, 1, s1), p. 118.
- Frocourt* (Oise) (55, 10, s1), p. 93, 169, 170.
- Froméville* (Meuse) (56, 20, d3), p. 169, 170.
- Fromericourt*, h. Bazancourt (Oise) (55, 8, i3), p. 170.
- Fromeur*, h. Landivisiau (Fin.) (58, 5, m3), p. 92, 93, 170.
- Froud*, h. Plounevez-Moëdec (C.-du-N.) (58, 7, l3), p. 170.
- Froud*, h. La Roche-Maurice (Fin.) (58, 5, n1-2), p. 169, 170.
- Frouden*, h. Brélès (Fin.) (58, 3, l2), p. 91, 96, 170.
- Frouden*, h. Plouescat (Fin.) (58, 5, o2), p. 91, 96.
- Frouville* (S.-et-O.) (55, 20, g1), p. 91, 93, 169, 170.
- Froville-sur-l'Euron* (M.-et-M.) (62, 5, t3), p. 91.
- Glatens (T.-et-G.) (82, 6, e2), p. 5.
- Glatigny*, h. Pierrefitte-en-Cinglais (Calv.) (55, 11, s3), p. 5, 174.
- Gonnez (Htes-Pyr.) (85, 9, w1), p. 172.
- Gonnord (M.-et-L.) (67, 7, j1), p. 172.
- Gosnay (P.-de-C.) (51, 14, kl3), p. 172.
- Gosné (I.-et-V.) (59, 17, o3), p. 172.
- Grach* (le), h. Saint-Sauveur-de-Peyre (Lozère) (76, 15, w1), p. 172.
- Grand* (Mont-), h. Sigy (S.-M.) (52, 15, s3), p. 172.
- Gray (Hte-S.) (66, 14, del), p. 172.
- Grec* (le), h. Villefranche (Gers) (82, 15, f3), p. 172.
- Hablainville (M.-et-M.) (62, 6, p3), p. 116.
- Hamblain-les-Prés (P.-de-C.) (53, 3, m1), p. 119.
- Hay* (Coat-an-), forêt Louargat (C.-du-N.) (59, 1, uv2-3), p. 131.
- Hohnack* (Pt et Gd), sommets La Baroche (Ht-Rhin) (87, 17, rst2), p. 172.
- Houssay (May.) (63, 10, m1), p. 108, 109.
- Humbligny (Cher) (65, 12, rs1), p. 119, 185, 187.
- Irancy (Yonne) (65, 5, r3), p. 161.
- Kercroc*, h. Caudan (Morb.) (63, 1, m2), p. 176.
- Kernay*, h. Assérac (L.-Atl.) (63, 14, l2), p. 177, 183.
- Kerné*, h. La Turballe (L.-Atl.) (63, 13-14, q3-1), p. 177, 183.
- Kerné*, h. Quiberon (Morb.) (63, 11, f3), p. 177, 183.
- Kernéac*, h. Locoal-Mendon (Morb.) (63, 2, t1), p. 177, 183.
- Kernéach*, h. Concarneau (Fin.) (58, 15, y3), p. 177, 183.
- Kernéach*, h. Lanildut (Fin.) (58, 3, l2), p. 177, 183.
- Kernéach*, h. Plouarzel (Fin.) (58, 3, n2), p. 177, 183.
- Kernéach*, h. Plouescat (Fin.) (58, 5, cd2), p. 177, 183.
- Kernéach-Guidadou*, h. Plouguerneau (Fin.) (58, 4, e2), p. 177, 183.
- Kernéach*, h. Plouzané (Fin.) (58, 3, r3), p. 177, 183.
- Kernec*, h. Camlez (C.-du-N.) (58, 1-2, f3-1), p. 177, 183.
- Kernec*, h. Languidic (Morb.) (63, 2, m1), p. 177, 183.
- Kernec*, h. Querrien (Fin.) (58, 17, t1), p. 177, 183.
- Kernech*, h. Bulat-Pestivien (C.-du-N.) (58, 8, t1), p. 177.
- Kernech*, h. Combrit (Fin.) (58, 15, w1), p. 177.
- Kernech*, h. Pleudaniel (C.-du-N.) (59, 2, g2), p. 177.
- Kernech*, h. Plounevez-Lochrist (Fin.) (58, 5, f1), p. 177.
- Kernech*, h. St-Thois (Fin.) (58, 16, g1), p. 177.

- Kernerch*, h. Bulat-Pestivien (C.-du-N.) (58, 8, t1), p. 177, 183.
- Kinneksbiery*, l.d. Dalheim (Luxembourg) (57, 4, fl), p. 172, 173.
- Knock* (Hoher-), sommet du massif du Spessart (Allemagne), p. 169.
- Knokke* (Belgique) (2, 3, al), p. 128.
- Laconnex (Suisse) (74, 6, g1), p. 38, 128.
- Lamblin*, f. Binges (C.-d'Or) (66, 13, lm1), p. 186, 188.
- Landaul (Morb.) (63, 2, tl), p. 99.
- Laquenexy (Mos.) (*Lacunesie*, 1266) (57, 14, g2), p. 172.
- Loup* (le), torrent qui naît à Andon (A.-M.) (84, 8, g2), p. 110.
- Louvilliers-les-Perche (E.-et-L.) (60, 6, n3), p. 109, 110.
- Montblain*, h. disp. Verneuil-PÉtang (S.-et-M.) (61, 2, m3), p. 115.
- Montblainville (Meuse) (56, 9, z3), p. 17, 98, 115.
- Montblennes*, ruisseau Dammartin-sous-Tigeaux (S.-et-M.) (61, 2, b3), p. 115.
- Montblin*, h. La Ferté-Gaucher (S.-et-M.) (61, 4, e2), p. 115.
- Montblin*, h. Lisses (S.-et-O.) (61, 1, p2), p. 115.
- Montcany*, h. Siran (Cantal) (75, 20, d3), p. 37.
- Montgras (Hte-Gar.) (82, 16, e3), p. 172.
- Nac* (le), h. St-Martin-les-Melle (D.-S.) (72, 2, e3), p. 172.
- Nacqueville (Manche) (51, 1, h2-3), p. 172.
- Nais* (la), h. Etusson (D.-S.) (67, 7, v1), p. 178.
- Nance (Jura) (70, 3, w3), p. 162.
- Nances (Savoie) (74, 15, n1), p. 162.
- Nancy (M.-et-M.) (62, 5, fg1), p. 162.
- Nancy-sur-Cluses (Hte-Savoie) (74, 7, l3), p. 162.
- Nanthiat (Dord.) (75, 6, d3), p. 162.
- Nantiat (Hte-Vienne) (72, 7, r2), p. 162.
- Naux*, h. Thilay (Ardennes) (53, 19, j1), p. 172.
- Nay* (Coat-), h. Lanrodec (C.-du-N.) (58, 9, o1), p. 131.
- Nay* (St-Jean-de-) (Hte-L.) (76, 6, x3), p. 178.
- Nay* (Manche) (54, 12, g3), p. 128, 179.
- Nay* (B.-Pyr.) (85, 7, z1), p. 128, 179.
- Nay*, h. Tramayes (S.-et-L.) (69, 19, x1), p. 178.
- Nay*, h. Técou (Tarn) (82, 10, h1), p. 178.
- Naye* (Rochers de) (Suisse) (70, 19, ll), p. 128.
- Nayemont-les-Fosses (Vosges) (62, 18, h1), p. 128, 179.
- Naymont*, h. Uzemain (Vosges) (62, 15, o3), p. 178.
- Néac (Gir.) (75, 12, d2), p. 172, 179, 183.
- Néant-sur-Yvel (Morb.) (63, 4, d3), p. 131.
- Néard* (le), h. Plélan-le-Grand (I.-et-V.) (63, 5, d2), p. 132, 172, 179, 183.
- Nec'h* (Coat-), h. Plusquellec (C.-du-N.) (58, 7, v2), p. 131.
- Nech* (Coat-an-), h. Collorec (Fin.) (58, 6, z2), p. 131.
- Nécy (Orne) (55, 12, x3), p. 129, 176.
- Néewiller-près-Woerth (B.-Rhin) (57, 19, k1), p. 132, 178.
- Néewiller-près-Lauterbourg (B.-Rhin) (57, 20, k2), p. 132.
- Néhou (Manche) (54, 2, w1-2), p. 132, 176, 182, 183.
- Nei* (le), h. Le Pin (D.-S.) (67, 16, d3), p. 178.
- Néoux (Creuse) (73, 1, y2), p. 176, 182.
- Nègue* (la), éc. Esquerdes (P.-de-C.) (51, 3, z2), p. 172.
- Nère*, h. Cardeilhac (Hte-Gar.) (82, 15, t2), p. 180.
- Nère* (Pène-), montagne Cautep. 162.

- rets (Htes-Pyr.) (85, 17, o3), p. 132.
Nère (*Soum-de-*), montagne Viey (Htes-Pyr.) (85, 18, o1-2), p. 132.
Nermond, h. Crozon-sur-Vauvre (Indre) (68, 19, n1), p. 180.
Nermont, h. St-Coulomb (I.-et-V.) (59, 6, op2), p. 132.
Nerpol (Serres-) (Isère) (77, 3, j3), p. 132.
Ners, h. Pertheville (Calv.) (55, 12, v3), p. 176.
Ners (Gard) (80, 18, i2), p. 132, 180.
Nerville-la-Forêt (S.-et-O.) (55, 20, j3), p. 132, 180.
Néville-sur-Mer (Manche) (54, 3, g1), p. 179.
Néville (S.-M.) (52, 13, b2), p. 178.
Ney (Jura) (70, 5, w1), p. 128.
Ney (*Au*), h. St-Pierre-d'Eyraud (Dord.) (75, 14, i2), p. 178.
Neyhou (*Moulin-du-*), moulin Maël-Pestivien (C.-du-N.) (59, 11, b5), p. 132.
Niac, h. Carla-Bayle (Ariège) (82, 18, w1), p. 172.
Niard (*le Bois-*), h. Chambré-
 taud (Vendée) (67, 5, z3), p. 172.
Niards (*les*), h. Berneuil-en-Bray (Oise) (55, 9, u3), p. 180.
Niart, h. Caumont (Ariège) (86, 2-3, m3-1), p. 172, 180.
Noek (*Hoher*), sommet près Windischgarsten (Autriche), p. 172.
Noques (*les*), h. St-Martin-de-Sallen (Calv.) (54, 15, x2), p. 172.
Orcival, ruisseau Issarlès (Ardèche) (76, 18, i1), p. 111.
Painblanc (C.-d'Or) (65, 19, x1), p. 116, 185, 187.
Parfondeval (Aisne) (53, 17, s1), p. 107.
Parfondeval (Orne) (60, 4, v3), p. 107.
Pennay (*Mont-*), montagne St-Jean-d'Arvey (Savoie) (74, 15-16, m3-1), p. 132.
Plogonnec (Fin.) (58, 15, k1), p. 38.
Pontacq (B.-Pyr.) (85, 7, y3), p. 122.
Pontiacq-Viellepinte (B.-Pyr.) (85, 8, o1), p. 122.
Quelaines (May.) (63, 10, 11), p. 108, 109.
Quelinière (*la*), f. Argentré (May.) (63, 10, c2-3), p. 109.
Quenauts (*les*), h. Vielmanay (Nièvre) (65, 13, t3), p. 172.
Quenec (*Coat-*), h. Milizac (Fin.) (58, 3-4, n3-1), p. 172, 176.
Quénécant, h. Carnoët (C.-du-N.) (58, 7, w2), p. 35.
Quénéheim, h. Calonne Ricouart (P.-de-C.) (51, 14, m1), p. 175, 183.
Quenet, l.d. Le Bouchaud (Jura) 70. 4, p1), p. 173, 183.
Quenocq, anc. man. Leubringhen (P.-de-C.) (51, 1-2, q3-1), p. 128.
Quernec, h. Plogonnec (Fin.) (58, 15, k1), p. 177, 183.
Quesnard (*le*), h. Placy-Montai-
 gut (Manche) (54, 14, t2), p. 172.
Quinard (*le*), h. Sauveterre (Gers) (82, 16, e1), p. 172.
Quinaux (*les*), h. St-Saulge (Niè-
 vre) (69, 5, d1), p. 172.
Quinéville (Manche) (54, 3, t1), p. 172.
Quiniards (*les*), h. La Tagnière (S.-et-L.) (69, 7, v2), p. 172.
Sioule (*la*), riv. (Allier) (73, 3, xy2), p. 95.
Sommaisne (Meuse) (56, 20, q2), p. 117.
Sommant (S.-et-L.) (69, 7, g2), p. 117.
Sommauthe (Ardennes) (56, 9, k3), p. 117.
Sommeval (Aube) (61, 16, n2), p. 117.
Sommevoire (Hte-M.) (61, 9, y2), p. 117.
Somme-Yèvre (Marne) (56, 19, qr1), p. 117.

- Traona* (Italie) (26, 10, e2), p. 127.
Traondon, h. Pleyber-Christ (Fin.) (58, 6, m2), p. 106.
Traun (Autriche), p. 127.
Trégonneau (C.-du-N.) (59, 2, q1), p. 172.
Treux (Somme) (53, 11-12, g3-1), p. 127.
Trodon, h. Plonévez-du-Faou (Fin.) (58, 15, b2), p. 106.
Trodon (*le Vault-*), h. St-Thu-
 rial (I.-et-V.) (63, 6, d1-2), p. 106, 107.
Trôo (L.-et-C.) (64, 5, mn2), p. 127, 135.
Trun (Orne) (55, 13, w1), p. 127, 135.
Urcy (C.-d'Or) (66, 11, q3), p. 110.
Valdonne, h. Peypin (B.-du-Rh.) (84, 13, f3), p. 108.
Valdonne, f. Humes (Hte-M.) (66, 3, e1), p. 106, 108.
Valprionde (Lot) (79, 17, a1), p. 107.
Vaudon, h. Moulins (I.-et-V.) (63, 7-8, f3-1), p. 106, 107.
Vaudon, h. Charmoy (S.-et-L.) (69, 7-8, x3-1), p. 106, 107.
Vandoncourt (Meuse) (57, 2, u1), p. 108.
Vandoncourt (Moselle) (57, 14, d3), p. 106, 108.
Vandoncourt (Vosges) (63, 13-14, i3-1), p. 108.
Vautron (*le*), h. Sablonnières (S.-et-M.) (56, 14, w1), p. 107.
Villamblain (Loiret) (60, 18, xy1-2), p. 119.
Villeblain, h. Chaerise (Aisne) (56, 4, x3), p. 119.

TABLE DES MATIERES

	Pages
AVANT-PROPOS	1
CHAPITRE I. — Jean-Jacques Rousseau et l'essor de la toponymie	7
— II. — Langue bretonne et langue gauloise	43
— III. — Problèmes de méthode en topony- mie celtique	97
— IV. — Gaulois et gallo-roman dans la topo- nymie de la France	103
— V. — <i>Blaine</i> , nom pré-roman de la hau- teur, de la source et du ruisseau ..	113
— VI. — De l' <i>r</i> gaulois à l' <i>r</i> français	125
— VII. — Arrière-plans du <i>Barzaz-Breiz</i>	137
— VIII. — Essai sur la minorité linguistique de Basse-Bretagne	147
— IX. — Ce que disent les cartes	157
BIBLIOGRAPHIE	189
INDEX DES NOMS DE LIEUX	197

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 31 JUILLET 1970
SUR LES PRESSES DES
IMPRIMERIES RÉUNIES
22, RUE DE NEMOURS
A RENNES, FRANCE

